

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-quatrième séance – Mercredi 13 mai 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Patrice Mugny et Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Grégory Baud*, *M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Laetitia Guinand*, *MM. Christian Lopez Quirland, Jean Sanchez, Olivier Tauxe et Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 mai, mercredi 13 mai et lundi 18 mai 2009, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-228: «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier des Pâquis», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-674 A/B)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, je suis consternée de voir les rangs des libéraux complètement vides, à l'exception de M. Schwein-

¹ Rapports, 6840.

gruber, alors qu'ils devraient tous être là pour défendre le projet du conseiller d'Etat Mark Muller... Cela dit, je vais développer quelques arguments au nom du Parti socialiste.

Tout à l'heure, nous avons entendu la «frustration» – c'est le terme qu'a utilisé l'intervenante radicale – qui habitait le Parti radical devant ce projet. Cette frustration, le Parti socialiste la partage. Nous avons aussi entendu M. Froidevaux, du Parti libéral, dire qu'en fait on n'allait pas créer le projet PAV par magie, que les grues n'allaient pas apparaître tout d'un coup, que ce projet ne serait pas celui des prochaines années, mais que c'était bien un projet à long terme. Le Parti socialiste est d'accord avec M. Froidevaux: ce projet ne va pas apparaître par magie, et nous partageons les craintes qu'il a exprimées.

Le Parti socialiste a largement eu le temps de s'exprimer dans le rapport de minorité rédigé par le député socialiste au Grand Conseil Alain Etienne, qui a mis en avant certains éléments que je voudrais reprendre ici, faisant écho au rapport de minorité rédigé par M^{me} Salika Wenger, puisque M. Alain Etienne n'a pas dit autre chose dans son rapport de minorité. Il a rappelé que le Parti socialiste est fidèle à la zone de développement pour arriver à construire du logement social et que, malheureusement, la zone de fond telle qu'elle est prévue à la Praille ne permet pas de réaliser des logements sociaux, ni même, au vu du prix du terrain, des logements pour la classe moyenne. En effet, la zone de fond est une zone industrielle et il n'y a aucune obligation, contrairement à ce qui se passe en zone de développement, de réaliser à terme des logements sociaux et du logement abordable pour toutes et tous. Par conséquent, nous n'avons aucune garantie aujourd'hui, si nous votons le déclassement, que nous puissions dire quel type de logements nous voulons.

Raison pour laquelle le Parti socialiste a déposé au Grand Conseil un projet de loi demandant que s'appliquent, lorsque la zone de fond est industrielle, les mêmes normes que lorsqu'on décline la zone agricole en zone de développement. A cet égard, le conseiller d'Etat Mark Muller a réagi dans le sens des socialistes, quant au fond de la question, en disant, je cite: «La problématique soulevée par les socialistes à propos des zones déclassées est réelle, mais je réserve ma position sur leurs exigences diverses concernant les taux de logements d'utilité publique.» Les socialistes ne vont donc pas s'engager dans ce projet de loi de déclassement, car il n'y a aucune garantie qu'il permette la réalisation de logements d'utilité publique, c'est-à-dire de logements répondant aux besoins prépondérants de la population. Et cela au mépris de l'accord conclu entre différentes organisations que l'on a appelé, pour faire vite, le «protocole d'accord sur le logement».

Le Parti socialiste, dans son rapport de minorité au Grand Conseil, a également défendu le principe du droit de superficie. Le droit de superficie permet de

garder en mains des collectivités publiques des terrains qui, aujourd'hui, sont en mains des collectivités publiques. Avoir la maîtrise foncière, c'est avoir la maîtrise de l'aménagement du territoire et c'est pourquoi le Parti socialiste est attaché au droit de superficie. Ce n'est d'ailleurs pas le propre d'un gouvernement d'un gauche, mais le propre des Villes qui ont une réelle volonté de développement urbain maîtrisé. Je citerai ici la Ville de Bienne qui a reçu un prix d'urbanisme: elle pratique le droit de superficie et a une politique foncière active, permettant l'aménagement de la ville autour de projets de qualité.

Le Parti socialiste, au niveau cantonal, a également relevé que le projet présenté ne permettait pas la réalisation d'espaces publics de qualité. Or il faut dire que tout projet d'urbanisme, quand il est bon, s'attaque d'abord à ce qu'on appelle le non-bâti, c'est-à-dire aux espaces publics qui font que le vivre ensemble est possible. Nous pourrions citer l'exemple de la Ville de Zurich. Dans les projets de cette taille, on sait qu'il faudrait environ 1 à 2 millions de francs des collectivités pour permettre la mise en œuvre de ces espaces publics.

Un autre point qui nous semble important, c'est la notion de *masterplan*. Nous avons entendu tout à l'heure l'intervenante radicale dire que le PAV n'était pas un projet. Eh bien, cela est regrettable! En effet, aujourd'hui, nous avons appris que, lors des auditions faites par la commune de Carouge, qui était amenée à donner un préavis comme notre commune, il a été précisé par la direction du projet PAV que le *masterplan* sur lequel s'appuie le projet de déclassement qui nous est soumis ce soir devait être mis dans un tiroir! Pensez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'au niveau démocratique il est juste que nous déclassions un territoire sans avoir une image directrice autour de laquelle, ensemble, nous puissions nous mettre d'accord? Cela est irresponsable du point de vue de l'aménagement du territoire. Nous devons avoir des éléments programmatiques qui nous rassemblent toutes et tous, sur lesquels ce territoire doit pouvoir se développer à terme de manière cohérente.

Le préopinant libéral a dit tout à l'heure que, pour avoir un aménagement adéquat, il fallait fixer de manière claire le nombre de logements. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, ce nombre n'a fait que fluctuer. Or, comme l'a relevé la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) qui plaide pour un emploi/un logement, si ce ratio est respecté, il y aura 8000 logements supplémentaires et 8000 emplois. Ce sont donc là des chiffres clairs, qui ne sont pas fantaisistes. Et j'aimerais encore répondre à M. Froidevaux – vous lui transmettez quand il sera de retour, Monsieur le président – que généralement, dans un plan d'aménagement, on calcule des surfaces non pas de 50 m² par logement, mais de 110 m², et de 25 m² par emploi. Si nous appliquons ce ratio à la proposition de la Communauté genevoise d'action syndicale 8000 logements/8000 emplois, nous arrivons à un peu plus de 1 million de mètres carrés de surface brute de plancher. C'est-à-dire une surface inférieure d'environ 1,5 million de mètres carrés par rapport à ce

que propose le projet de loi de déclassement, mais qui permet de réaliser, premièrement, les espaces publics et, deuxièmement, l'équilibre emplois-logements.

Sur la question de l'emploi, il faut répéter qu'il n'y a aucune solution de relogement pour les petites et moyennes entreprises installées sur le secteur. Aujourd'hui, aucune zone industrielle n'est capable de les accueillir car il n'y en a plus de libre. Aucun projet de déclassement n'est à l'étude au Grand Conseil. Celui que nous avons appelé le projet de Colovrex ne verra sûrement pas le jour, car c'est un projet qui n'est pour l'instant pas déposé. Donc, si l'on veut vraiment anticiper et avoir une véritable politique en matière de places de travail, en cette période de crise économique, il est vraiment irresponsable de vouloir délocaliser des entreprises sans leur accord, contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse, générant en cela une politique des déplacements tout aussi irresponsable, car la Ville de Genève doit avoir, au centre de son territoire, des activités économiques de proximité.

En effet, que dire du fait qu'un habitant de la Ville devrait avoir recours à un serrurier, à un vitrier ou à je ne sais quelle entreprise qui se situerait à l'autre bout du canton? D'autre part, qui assumera le déménagement de ces entreprises? Qui payera les constructions nécessaires? Cela ne peut se faire que si la collectivité publique se dessaisit des terrains et les vend. Or le Parti socialiste n'entend pas se dessaisir de terrains qui sont en mains publiques.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous devons assumer la responsabilité collective de dire que les conditions ne sont pas réunies pour développer un projet de qualité concerté, qui respecte les règles de l'urbanisme. Nous devons avoir le courage de dire que nous stoppons la machine, comme l'ont fait d'autres partis politiques. Je rappellerai aux radicaux que leurs homologues de Carouge se sont abstenus – vous transmettez aussi, Monsieur le président, car je vois qu'aucun d'eux ne m'écoute! – lors du projet de loi de déclassement de leur commune. Cela montre bien que des doutes existent quant à la faisabilité de ce projet.

Vous savez à quel point le Parti socialiste – dont je suis, je pense, une représentante fidèle – est attaché aux valeurs de l'architecture et de l'urbanisme. Pour nous, il n'y a pas de problème à développer un projet, mais pour garantir sa réussite et avoir un projet de qualité, il faut qu'il soit partagé. Il n'y a rien de pire qu'un projet sans aucun élément programmatique, qui amène les organisations syndicales et l'Asloca à annoncer déjà un référendum sur notre délibération, référendum auquel le Parti socialiste n'hésitera pas à s'associer. En effet, nous devons définir ensemble ce que nous voulons, nous devons nous donner les moyens de réfléchir en commun.

Alors, je le répète, sachons, si ce n'est voter non, au moins nous abstenir pour demander que les conditions soient réunies. Je finirai en vous rendant attentifs au fait qu'il y a nombre de projets de lois liés à ce projet de déclassement qui empê-

cheront les conseils communaux de se prononcer, puisque les plans localisés de quartier particuliers ne seront plus soumis aux conseils municipaux, mais pourront se suffire du seul préavis des conseils administratifs. Et cela, Mesdames et Messieurs qui êtes attachés comme moi à la valeur de nos délibérations, revient à se passer de l'avis des conseils municipaux. Pour un projet qui est amené à se développer, comme M. Froidevaux l'a rappelé lui-même, dans cinquante ou nonante ans, sachons au moins nous donner les conditions pour qu'il soit de qualité!

Le président. A défaut que les groupes de l'Entente vous écoutent, Madame la conseillère municipale, puisqu'ils sont dans un intercaucus qui a l'air diablement passionnant, je leur transmettrai vos propos. Mais je leur demanderai aussi de continuer leurs discussions ailleurs que dans cette salle...

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, avec ce projet, de quoi parle-t-on? De l'avenir, du futur, mais un futur lointain, comme l'a dit M. Froidevaux. Certains d'entre nous ne verront jamais ce projet, d'autres y auront leurs enfants peut-être, si cela se bâtit. Encore faut-il en avoir les moyens et les aura-t-on encore? Rien n'est moins sûr. On parle aussi de droits de superficie. On connaît la durée de ces droits: c'est aussi un élément qui fait que l'opération prendra du temps. On parle de PLQ plus souples, oui, d'accord, mais les conditions peuvent tellement changer.

Pour ma part, je suis presque persuadé que la NASA enverra quelqu'un sur Mars avant qu'on habite dans le quartier du PAV! En effet, les conditions pour que ce projet se réalise, on les connaît: elles prennent du temps, elles sont compliquées, plusieurs communes sont concernées, il faut des moyens... En plus, que représentons-nous, nous Ville de Genève? 20% de la totalité de la surface qui va être bâtie! Donc, dans notre groupe, nous ne voyons pas de difficulté à aller de l'avant et à voter ce déclassement, parce qu'il est absolument certain que le projet ne se fera pas comme on l'imagine aujourd'hui.

Enfin, s'agissant du nombre de logements, qui sait, dans vingt ans on construira peut-être des tours de 50, 60, 100 ou 120 étages! Car c'est bien de ce délai dont on parle, on ne parle pas de demain.

Dès lors, je crois qu'il faut simplement dire ce soir que nous avons envie de bâtir, de réaliser selon une vision future, claire et précise, de permettre à notre ville de se développer de manière intelligente, avec des techniques qui seront certainement différentes dans ces années-là, et de ne pas bloquer ce projet. Nous accepterons donc ce déclassement.

M. Pierre Rumo (AGT). Je ne reviendrai pas longuement sur le sujet, puisque M^{me} Valiquer Grecuccio a très bien expliqué les enjeux de ce PAV. Néanmoins, j'aimerais souligner quelques points. Il est toujours intéressant de lire le journal *Le Monde*, même s'il a subi, ces derniers temps, une évolution quelque peu libérale sous l'impulsion de M. Alain Minc... Ainsi, on peut lire dans l'édition du 28 avril 2009, je cite: «La fin de l'âge d'or des grands projets immobiliers: la crise financière a provoqué l'arrêt de 124 chantiers de gratte-ciel sur les 1431 en construction sur la planète.»

Alors, il est vrai qu'en commission de l'aménagement et de l'environnement M. Froidevaux a reconnu que le projet PAV se réaliserait dans les cinquante ou cent ans qui viennent, et que, d'ici là, il n'y aurait peut-être plus de grave crise financière. Mais en tout cas, à l'heure actuelle, ce projet a quand même du plomb dans l'aile, notamment à cause de la situation financière existant en 2009.

Par ailleurs, quand le Conseil d'Etat a annoncé ce grand projet PAV, il n'y avait pas encore de crise financière. A l'époque, vous vous rappelez peut-être qu'un conseiller d'Etat parlait même d'attirer à Genève des sociétés spécialisées dans les hedge funds. Depuis lors, on a vu que ces hedge funds avaient du plomb dans l'aile, et cela peut-être pour plusieurs décennies... (*Remarque.*) Merci de ne pas m'interrompre, Madame de Coulon! A l'époque, toujours, le Conseil d'Etat – d'après les journaux – pensait vendre les terrains du PAV à des caisses de pension américaines, espérant ainsi éponger la dette du Canton. Tout cela, c'étaient des projets grandioses, qui ont malheureusement perdu de leur actualité.

Enfin, le dernier point qu'il me faut relever est évidemment le nombre de logements. Depuis le début de ce projet, le Conseil d'Etat a dû se rendre compte qu'il y avait un peu trop d'emplois et pas assez de logements. Aussi, presque chaque mois, on nous annonce un projet plus important en matière de logements. Mais qu'en sera-t-il de ces logements? En commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Mark Muller nous a assuré qu'il y aurait un certain nombre de logements d'utilité publique (LUP). Mais, là, j'aimerais citer la phrase qu'on attribue à Jacques Chirac et qui est souvent reprise par d'autres hommes politiques: les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent! C'est dire que nous ne sommes pas du tout rassurés par les propos de M. Mark Muller: nous ne sommes absolument pas sûrs qu'il y aura suffisamment de logements d'utilité publique ou, du moins, de logements à loyers modérés.

Voilà pourquoi, même s'il ne se réalisera que dans des dizaines d'années, nous ne sommes pas du tout favorables, *hic et nunc*, au projet proposé par le Conseil d'Etat. Nous suivrons donc le rapport de minorité rédigé par M^{me} Salika Wenger, auquel M. Froidevaux a rendu hommage tout à l'heure, en en faisant une analyse de texte très fouillée!

M^{me} Salika Wenger (AGT). En préambule, je dirai que je m’amuse beaucoup... Avant la pause, nous avons eu une très longue discussion sur la proposition PR-697 qui semblait, en tout cas à l’Entente, un projet flou, dont on ne savait pas grand-chose, qui risquait de porter préjudice à la population... Je vous passe les détails et toutes les critiques dont ce projet a fait l’objet: il s’agissait des 20 ans de l’Usine et d’un crédit de 230 000 francs. Maintenant, on nous présente ce projet PAV qui, lui, est flou, qui engage la population et qui ne donne aucune réponse aux grandes questions qui agitent notre République. On prétend même déclasser, vendre les biens de l’Etat, mais là, tout d’un coup, le flou ne gêne plus personne! Mesdames et Messieurs, il y a vraiment deux poids, deux mesures.

Je rappellerai que toutes les villes importantes d’Europe ont eu l’occasion de créer des nouveaux quartiers, la difficulté étant bien entendu d’intégrer ces derniers dans des villes qui ont vingt siècles. Il a donc fallu faire un travail en amont de la construction de ces quartiers, avec le concours d’ethnologues, d’anthropologues, d’historiens, de sociologues... On a consulté les populations alentours, on a fait tout un travail de concertation avant même que d’envisager un projet. Pour le PAV, rien de tout cela: un magistrat a sorti de son chapeau un projet pour le moins discutable. En échange de la suppression d’une zone industrielle et artisanale indispensable à l’économie genevoise, qui accueille 1400 entreprises et 20 000 emplois existants, il nous promet 20 000 emplois dans les quarante ans qui viennent, alors que ces 20 000 emplois sont déjà là! De plus, pour ce qui est de la délocalisation de ces entreprises, on ne sait pas, on y pense, on les installera peut-être à l’autre bout du canton... Aussi, je comprends l’embarras des entreprises qui sont sur place et, plus que cela, l’inquiétude des travailleurs qui travaillent dans cette zone.

Par ailleurs, on nous a dit qu’il fallait vendre les terrains de l’Etoile, parce qu’on allait construire neuf tours, avec un gabarit complètement ahurissant. Ensuite, les études ayant été faites après les annonces, on s’est rendu compte que le terrain était trop meuble, qu’il faudrait construire autant dessous que dessus. On nous a donc expliqué que ces tours coûteraient très cher, qu’il n’y aurait pas d’appartements, ou qu’en tout cas ces appartements seraient de grand luxe. Aujourd’hui, alors que nous avons un problème criant de logements, notamment de logements sociaux pour toute la population, y a-t-il nécessité absolue de créer quelques appartements de luxe, cela avec l’aide et la bénédiction des multinationales qui auront acheté les propriétés de la Ville? Est-ce une priorité? Je n’en ai pas l’impression! D’autant plus, comme l’a très bien dit M^{me} Valiquer Grecuccio, que nous n’avons aucune garantie qu’il puisse y avoir un jour des logements sociaux sur ce territoire, puisque la zone de fond est en zone industrielle.

Alors, je me résume: il n’est pas sûr que nous aurons des logements sociaux, qui sont trop chers et pas assez rentables pour les spéculateurs. Par contre, la seule

garantie que nous a donnée le magistrat, c'est que nous aurons des logements de luxe à l'Etoile. Cela, c'est une première chose.

S'agissant des emplois, j'ai déjà dit que les entreprises seraient délocalisées, mais que nous ne savons pas où, quand, comment et que nous ne savons même pas pourquoi!

J'en viens aux espaces publics. Pour moi qui suis, comme tout le monde le sait, ou en tout cas comme le savent les gens qui me sont proches, un véritable rat de béton – j'adore les villes! – une ville, c'est une multitude de choses: des immeubles, l'odeur du poulet dans les cours, les relations avec les voisins, bonnes ou mauvaises, conflictuelles ou non, l'artisanat, le petit commerce... Mais une ville, c'est aussi des écoles, des cinémas, des théâtres, des espaces publics... Or de tout cela, dans ce projet, rien ne nous est dit. La seule préoccupation – et je ne me répète pas, j'insiste! – de M. Muller, c'est de déclasser l'Etoile! Le reste, j'ai envie de dire qu'il s'en fout! Le reste, c'est le futur, mais ce futur-là, je le regrette, n'a évoqué chez moi aucune vision: il n'a provoqué que des inquiétudes... (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, excusez-moi de vous déranger dans vos bavardages, mais là c'est vraiment trop! C'est l'enfer, Monsieur le président, je suis désolée de vous le dire!

Le président. Ce brouhaha est en effet infernal! Mesdames et Messieurs, vous avez d'autres salles pour vos discussions et négociations...

M^{me} Salika Wenger. Je continue. S'agissant de la maîtrise du foncier, là encore, je dois dire que les propositions sont ahurissantes. En gros, on nous propose un projet de technocrates, à propos duquel personne ne sait ce qu'il en sera, où, comment, pourquoi, rien! A toutes les questions que nous avons posées, nous avons reçu des réponses au conditionnel, sans rien de précis, sans aucune garantie ni sur le logement, ni sur les entreprises, ni sur les infrastructures... (*Remarque de M. Froidevaux.*) Certes, Monsieur, je suis d'accord de rêver, mais pour autant que cela ne coûte pas aussi cher à la collectivité publique! Or ce que vous, à droite, êtes en train de nous demander, c'est un blanc-seing pour la spéculation!

Croyez-vous réellement que nous allons participer au développement d'un projet complètement mégalomane, qui ouvre la porte à la spéculation foncière? Croyez-vous que nous sommes assez innocents pour croire à des promesses? La seule garantie que nous ayons, c'est qu'avec ces déclassements les terrains de l'Etoile seront vendus et que les multinationales se gaveront! Voilà notre seule certitude.

J'adore la science-fiction, mais je n'ai pas envie d'en être la victime, je préfère la lire et m'amuser... Or là, pour le moment, ce n'est que de la science-fiction. Il se peut que certains aient une vision à long terme et mon groupe ainsi que cette assemblée adoreraient partager cette vision, mais le problème est que, pour l'instant, tout n'est qu'opacité. Nous n'avons aucune garantie et nous pensons, nous, qu'il est important de garantir autant de logements que de places de travail. Ce n'est pas là une lubie, mais une nécessité, puisque le problème fondamental et le plus grave dans notre ville aujourd'hui, c'est la pénurie de logements, ce n'est pas d'ériger des tours. Et si certains ont des problèmes d'érection, qu'ils s'achètent du viagra, cela nous coûtera moins cher! (*Exclamations et rires.*)

Pour revenir à mon propos, nous ne voulons pas de ce projet, un projet pour demain, après-demain, voire dans cent ans. Car vous nous demandez de déclasser aujourd'hui des terrains pour construire dans cent ans, mais que va-t-il se passer entre-temps, qui va faire les bénéfices? En cent ans, bien des bénéfices pourront être faits et, encore une fois, sur le dos des contribuables! Nous ne voulons pas de ce projet flou, antisocial, qui ne propose que des solutions pour les nantis. Nous ne voterons pas ce projet et nous suivrons les syndicats et l'Asloca, ainsi que nos camarades socialistes, pour lancer un référendum. J'espère que la population le signera avec autant d'empressement qu'elle est en train de le faire pour le déclassement de l'OMC!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Hier, nous parlions de caresses, aujourd'hui nous basculons dans le viagra! Hier, nous parlions des nécessités réelles, aujourd'hui on nous dit que l'on manque de cas concrets! Et, effectivement, le viagra auquel fait allusion M^{me} Wenger, c'est bien le rêve, les hypothèses, ce n'est pas le concret. Nous, nous en sommes restés aux caresses, et nous savons ce que nous avons à en attendre!

S'agissant du PAV, nous restons accrochés à l'idée que c'est un projet concret, qui s'inscrit dans le long terme, qui a de l'ambition, qui participe aux solutions essentielles pour lesquelles nous tous, ici, nous nous battons. Ma seconde intervention ce soir consiste à dire que nous ne laisserons pas ce projet devenir la proie politicienne qui découlera inévitablement de ces aménagements de détail sur lesquels nous allons passer dix ans sans parvenir à nous entendre, sans rien construire, sans même plus rien espérer. Mais, comme l'a suggéré M^{me} Wenger, il nous restera alors le viagra...

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le président, je dépose sur votre bureau un amendement qui, pour satisfaire les Verts, ne revient pas sur l'article 3, mais qui vise à supprimer toute référence à la suspension de l'étude, à la suspension des travaux, tant que les conditions ne sont pas réalisées. Comprenons-nous bien: le déclassement est un principe à l'intérieur duquel s'intègre l'aménagement.

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

Or cet aménagement, nous allons en discuter ici, comme on va en discuter dans la commune de Lancy, dans la commune de Carouge, au sein du Département du territoire... Devant chacune de ces instances il s'agira de faire des arbitrages qui soient compatibles entre eux et quand, enfin, nous serons arrivés à une solution adéquate pour chacun, nous commencerons et, à mesure que nous avancerons, nous corrigerons. Car là encore, quand j'entends le discours de M^{me} Wenger sur la ville à laquelle elle se réfère – et qui date d'environ 2000 ans, si l'on en croit *De bello gallico* – je rétorque que cette ville n'a pas toujours été fidèle à elle-même, qu'elle n'a pas toujours été celle qu'elle était. Il ne faut pas penser que le quartier qui se créerait à Praille-Acacias-Vernets serait figé pour les siècles des siècles. Il sera entrepris, corrigé, aménagé, redémoli, reconstruit, réaménagé, comme chaque chose en ville, car c'est la nature même du paysage urbain.

Il n'est donc pas question de rester accroché à une idée qui devrait être pré-définie, on ne sait d'ailleurs pas très bien par qui, dans la proposition du Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle je vous propose un amendement qui a pour effet, je le confesse, d'émasculer l'article 2 – pour rester dans le langage utilisé ce soir – en le réduisant au libellé suivant:

Projet d'amendement

«Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'intervenir en lien avec les autres communes concernées pour obtenir que les conditions déclinées dans les articles 3 à 6 soient garanties.»

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'accueillir favorablement cet amendement pour dire ce que nous désirons pour Genève, nous tous, ensemble, réunis et d'une seule voix. Ce dont nous avons besoin à Genève, c'est du logement, un logement par emploi, des solutions par rapport aux transports, mais également des équipements qui ont trait à la qualité de la vie et au développement durable, ainsi que le prévoit le plan directeur de notre commune. Cet amendement va dans le sens même de notre politique en Ville de Genève et nous ne pouvons que vous recommander de lui faire bon accueil.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord de relever que c'était un véritable spectacle, pour les bancs de la gauche, de voir quelle agitation avait provoquée l'intervention de ma collègue Nicole Valiquer Grecuccio sur les bancs de droite...

En l'occurrence, M. Froidevaux, dans sa première intervention, parlait d'un projet «si peu défini», allant dans le même sens que ma collègue Nicole Valiquer Grecuccio. Faisons un peu d'histoire: il y a quatre ans, l'Entente, avait fait campagne contre le magistrat en charge de l'ancien Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, estimant que celui-ci avait promis des projets de constructions qui n'avaient pas été réalisés. Mais je rappelle que ceux initiés précisément sous l'ère Moutinot – les Vergers, la Chapelle-Les-Sciers, le site Mica (Mon Idée-Communaux d'Ambilly) – dont nous parlons souvent dans ce Conseil municipal, attendent encore aujourd'hui les grues et le début des chantiers. De même, rappelez-vous, il y a presque quatre ans, dans le discours de Saint-Pierre, certains avaient décrit le projet Praille-Acacias-Vernets comme le chantier de législature de l'actuel gouvernement.

J'aimerais enfin relever que le magistrat Mark Muller – il l'a encore dit récemment dans la presse – espère négocier une solution pour le relogement des entreprises: cela veut bien dire que ce n'est toujours pas négocié. Or des milliers d'emplois sont en jeu. Nous ne pouvons donc que réaffirmer notre refus de ce non-projet. Certes, à trois mois des élections cantonales, on en est toujours à zéro logement. Dès lors, il n'est pas étonnant que nos collègues d'en face, très occupés à se concerter sur les décisions qu'ils vont prendre...

La présidente. Oui, Madame Duarte Rizzolio, je suis d'accord avec vous: Mesdames et Messieurs, vous serait-il possible de parler un peu moins fort ou de quitter la salle?

M^{me} Diana Duarte Rizzolio. Il n'est donc pas étonnant qu'à trois mois des élections on s'agite sur les bancs d'en face à propos de ce projet du PAV!

M. Alexandre Chevalier (L). Voilà un débat qui s'est passionné, après le repas! Mais quel drôle de débat nous avons là, surtout à entendre les réactions de M^{me} Wenger – vous lui transmettez, Madame la présidente, puisque M^{me} Wenger a malheureusement l'habitude de s'en aller après ses interventions, ses cris et ses diatribes, et de ne pas écouter les réponses qu'on pourrait lui apporter.

En l'occurrence, nous sommes surpris de ces critiques récurrentes non pas sur le projet, mais sur les personnes et sur la personne du conseiller d'Etat libéral Mark Muller. C'est dire le peu d'arguments politiques que certains ont à faire valoir, en ce début de campagne électorale pour le Grand Conseil. Nous en sommes désolés, car nous siégeons ici pour faire de la politique, pour agir en faveur du citoyen, pour améliorer les conditions de vie, les conditions de logement... Or c'est précisément

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

ce que propose ce projet, en créant un poumon en ville, en poursuivant l'objectif, que nous défendons depuis longtemps, de construire la ville en ville.

Certes, la plus grande partie du territoire concerné par ce projet n'appartient pas à la commune Ville de Genève, mais à d'autres communes, et on comprend bien l'aspect politique de la chose pour certains groupes ici: les projets où il n'y a pas de contrôle politique majoritaire des partis de l'Alternative, en l'occurrence d'A gauche toute!, sont de mauvais projets!

Pour nous, ces arguments ne sont pas recevables. Nous ne pouvons admettre que par pur intérêt partisan, politique, voire électoral, on empêche la réalisation, au-delà de ce qui est encore un rêve aujourd'hui, d'une nouvelle entité qui vivra à travers des logements, des commerces, des emplois, et qui constituera un nouveau poumon, un nouveau cœur de la ville. Quel qu'en soit l'aboutissement aujourd'hui, nous devons soutenir ce projet, faire un pas pour qu'il aille de l'avant et aboutisse à ce nouveau poumon. Et si, Mesdames et Messieurs, politiquement vous ne pourrez pas le gouverner dans sa totalité, cela ne justifie pas aujourd'hui de critiquer un projet d'avenir, un projet qui se rêve et qui se cherche probablement encore. Cela ne justifie pas de critiquer des personnes qui s'engagent et qui font quelque chose pour la cité.

Ce projet, ce rêve se réalisera. Il prendra le temps qu'il prendra, mais il se réalisera et Genève pourra se féliciter d'avoir connu un nouveau développement et d'avoir grandi comme il le faut.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a bien écouté les prises de position qui ont suivi son intervention, mais n'a entendu aucune réponse. En effet, ce que nous avons entendu, c'est «la frustration» devant ce projet, selon les termes du groupe radical. Nous avons entendu le préopinant libéral, M. Froidevaux, déplorer qu'un référendum soit lancé contre «un projet si peu défini», où il n'y avait pas encore de grues. Nous avons entendu que ce projet ne se ferait pas «par magie», et c'est effectivement ce que nous croyons aussi. Mais le fait est qu'aucune réponse ne nous a été apportée.

Nous aurions souhaité entendre notamment du Parti libéral et de l'Entente, mais également du groupe des Verts, une prise de position disant: «Oui, nous garantissons le droit de superficie, car nous pensons que les terrains en mains des collectivités publiques ne doivent pas être vendus. Oui, nous soutiendrons le projet de loi socialiste déposé au Grand Conseil, qui dit que lorsque la zone de fond est une zone industrielle on applique les mêmes normes qu'en zone de développement. Oui, comme le Parti socialiste, nous sommes préoccupés du relogement des entreprises et constatons qu'actuellement aucune zone industrielle n'est prévue pour cela.» Tout cela, nous ne l'avons pas entendu.

En l'occurrence, le Parti socialiste n'est pas opposé à un projet, mais, comme la Communauté genevoise d'action syndicale, il se rallie au principe d'un emploi/un logement et demande 8000 logements supplémentaires et 8000 emplois supplémentaires en garantissant des espaces publics de qualité. Encore une fois, nous aurions souhaité que l'on mette un frein à la précipitation, car à tout vouloir précipiter on ne réalisera rien.

Pour finir, vous transmettez, Madame la présidente, au préopinant libéral, avec lequel je partage l'amour des villes, que le Parti socialiste n'est pas pour construire la ville en ville. A l'heure où nous souhaitons un vrai projet d'agglomération, à l'heure où le Conseil d'Etat défend la construction de logements à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, comment peut-on dire que la ville ne peut se construire qu'au centre de la Ville de Genève? Nous avons l'ambition de réaliser les Communaux d'Ambilly, les Vergers à Meyrin, Plan-les-Ouates... Tous ces projets, qui étaient prêts il y a quatre ans, n'ont pas avancé du tout.

Pour notre part, nous soutenons le projet d'agglomération dans une vision anticipatrice, une vision qui préserve l'équilibre entre les logements et les emplois à l'échelle de l'agglomération, en partenariat avec nos voisins vaudois et français. C'est là un vrai projet dans lequel d'ailleurs doit aussi s'inscrire la culture: nous devons aussi prévoir des équipements culturels, qui sont précisément absents du projet PAV.

C'est dans cet esprit qu'il y aurait de quoi rassembler les énergies pour un véritable projet. Jusqu'ici vous n'avez répondu à aucune de nos interrogations, et le référendum qui est prévu ne vise pas à ce qu'on ne fasse rien: il vise à ce que le projet PAV se fasse dans des conditions maîtrisées et dans le respect de l'emploi.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, qui parle de précipitation? Nous savons pertinemment que ce projet prendra du temps et qu'il faut laisser du temps au temps... Personne ne dit qu'il n'y aura pas un emploi pour un logement, ni qu'il n'y aura pas d'équipements culturels dans l'espace du PAV. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour le moment l'idée est de ne pas bloquer le projet, de donner l'envie de bâtir, en prenant le temps qu'il faut, et de permettre à tous les acteurs, quels qu'ils soient, de trouver leur place. C'est ce qui se fera, c'est l'objectif de ce projet de construction à très long terme, qui prendra, comme on l'a dit, plusieurs années. Voilà ce que je voulais préciser, en accord avec l'Entente dans le cas d'espèce.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, voilà trente-six ans que je fais de la politique. Depuis l'époque où j'ai commencé à

Proposition: aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets

militar, j'ai toujours prétendu que, dans notre démocratie semi-directe, ceux qui voulaient passer en force ne réussissaient jamais à imposer des projets. Depuis que je siège au Conseil administratif, je suis encore plus convaincu de cette réalité: le fait est que notre démocratie semi-directe permet à la population de faire valoir ses droits et d'interrompre les processus que nous mettons en route.

Aujourd'hui, je déplore que nous soyons au pied du mur, contrairement à ce qui s'est passé ces deux dernières années, où nous avons pu monter ensemble des projets. Ainsi, il n'était pas simple d'arriver à construire des logements à Artamis, à Sécheron, à Carouge, où nous venons de poser la première pierre. Hier, je me suis félicité que nous allions pouvoir construire à la gare des Eaux-Vives, sur cette friche industrielle. Tout cela a pu se faire parce que nous avons respecté la démocratie semi-directe et l'ensemble des processus qui permettent à la population, pas après pas, plan de quartier après projet de déclassement, de maîtriser son environnement, d'avoir son mot à dire sur l'aménagement. Car c'est ainsi en Suisse et à Genève, aujourd'hui plus qu'hier puisque chaque citoyen se sent concerné par l'aménagement urbain.

Ici, Mesdames et Messieurs, j'espère que vous avez pris la dimension de ce qui est en train de se passer: le premier couac de la législature apparaît, puisque les deux grandes organisations que sont l'Asloca et la CGAS, ainsi que deux partis politiques de ce parlement, ont déjà annoncé qu'ils lanceraient un référendum.

Dès mon arrivée au Conseil administratif, j'ai dit très clairement qu'il fallait construire, qu'il fallait réaménager Genève pour lui donner sa véritable dimension, en maîtrisant notre développement et en faisant en sorte que les habitants puissent se loger, de manière conviviale et confortable. En l'occurrence, quand j'ai repris le dossier, la situation était effectivement un peu scabreuse. Nous avions affaire à un concours d'idée, la Fondation des terrains industriels était le pilote du projet, mais toutes les conditions n'étaient pas réunies, puisque de nombreuses critiques se sont élevées. Au final, après une année de discussion avec l'Etat – avec lequel nous collaborons de manière très étroite, et je m'en félicite – cette procédure a été abandonnée, pour revenir à des choses un peu plus legalistes et sensées, c'est-à-dire mettre sur pied un plan directeur, prendre en compte les espaces publics et faire en sorte de construire un véritable quartier.

Car l'objet du débat, ce n'est pas simplement un bout de quartier comme Artamis, mais quasiment l'équivalent de trois quartiers. La zone de la Praille est l'équivalent, en surface, des quartiers des Pâquis, de Saint-Gervais et de la Jonction réunis. C'est dire l'importance du débat que nous avons. Les autorités cantonales, il y a une année, ont donc décidé de remettre le char dans le bon sens et ont nommé d'autres pilotes, dont M^{me} Bietenhader, qui a fait des efforts considérables

pour arriver à ce que le projet passe la rampe auprès de notre Conseil municipal notamment, puisque c'est un passage obligé.

Pour notre part, au sein du Conseil administratif, nous avons essayé de poser des conditions permettant d'éviter un référendum. Les libéraux proposent en fait, avec leur amendement, de les supprimer et de garder seulement l'article premier: «De donner un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.» Or nous avons estimé que pour aller dans le bon sens et faire en sorte que la population ne soit pas privée de ses droits, nous devons mettre des conditions. Je constate malheureusement que la majorité qui s'est exprimée ce soir n'en veut pas.

Je le déplore, comme je déplore les prises de position des milieux référendaires, notamment, parce que, une fois de plus, nous allons nous retrouver, je n'ose pas dire dans une «genevoiserie», mais dans une situation typique à Genève où les uns et les autres refusent de faire les compromis nécessaires pour faire sortir de terre des logements et des emplois.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts refuseront l'amendement libéral, parce qu'il revient à supprimer, de facto, les conditions auxquelles nous voulons soumettre ce projet de modification de zone, à savoir établir un plan directeur de quartier, garantir l'application de la loi sur les logements d'utilité publique et établir une convention entre la Ville et l'Etat de Genève. Avec cet amendement libéral, le projet ne serait plus mis en suspens en attendant que ces conditions soient remplies, ce qui serait à notre sens très dangereux. Cela dit, nous, les Verts, sommes convaincus que la Ville doit être partie prenante dans ce projet. Nous espérons que tout le monde comprend combien il est important, une fois toutes les cautions mises, d'accepter de discuter ce plan. Nous espérons que le Conseil d'Etat ne va pas s'asseoir sur le préavis de la Ville, comme il le fait de temps à autre. Nous espérons être entendus, car l'Etat et la Ville doivent travailler dans le même esprit, pour faire de ce quartier une vraie réussite.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 38 non contre 23 oui (9 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 44 oui contre 26 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les dispositions de la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'intervenir en lien avec les autres communes concernées pour obtenir la mise en suspens du projet de modification des limites de zones N° 29712, relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», prévoyant la création d'une zone 2, d'une zone de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes, aussi longtemps que les conditions déclinées dans les articles 3 à 6 ne sont pas garanties.

Art. 3. – De demander l'établissement d'un plan directeur de quartier, au sens de la loi sur l'aménagement du territoire, préalablement au déclassement des zones.

Art. 4. – De demander que l'application de la loi sur la construction de logements d'utilité publique soit assurée par le biais de tous les futurs instruments de planification.

Art. 5. – De demander l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité par le biais d'un règlement ad hoc de la taxe d'équipement et d'une taxe sur la plus-value foncière.

Art. 6. – De demander l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève visant à fixer les modalités et le prix des acquisitions

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

des terrains nécessaires à la réalisation des équipements visées à l'article 5, ci-dessus.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de l'ouverture de neuf crédits pour un montant total de 16 663 000 francs, porté à 18 313 340 francs, soit:

- un crédit de 14 884 700 francs, porté à 16 535 040 francs, destiné à la construction du bâtiment de l'«espace de quartier» abritant divers équipements publics dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit de 499 800 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation des locaux construits par un tiers et destinés au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 358 200 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour les locaux de l'espace habitants et la ludothèque situés dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 110 000 francs destiné au mobilier et équipements pour le restaurant scolaire situé dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 145 700 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour l'espace de vie enfantine situé dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 39 000 francs destiné au mobilier et équipements pour les locaux du SEVE situés dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 170 000 francs destiné aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment de l'«espace de quartier», situés dans le périmètre cité ci-dessus;

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

- **un crédit de 147 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier», situé dans le périmètre cité ci-dessus;**
- **un crédit de 307 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et situés dans le périmètre cité ci-dessus (PR-636 A)¹.**

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

La commission s'est réunie à trois reprises, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, à savoir le 19 novembre 2008, le 3 décembre 2008 et le 7 janvier 2009.

Le rapporteur remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellence de ses notes.

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le Conseil municipal a traité cette proposition conjointement à la motion M-802 «Gouverner c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier» et l'a renvoyée à la commission des travaux.

Séance du 19 novembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Barbara Pestalozzi-Bourquin, responsable de projet au Service d'architecture, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, de M^{me} Simone Irminger, directrice adjointe au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, ainsi que des mandataires du projet, M^{me} Muriel Kauffmann, architecte du bureau B.F.I.K., et de M. Bernard Flech, sous-traitant

M^{me} Charollais présente le projet d'espace de quartier, à l'avenue Blanc/avenue de France, qui abritera une crèche, un restaurant scolaire, des locaux pour les jeunes et pour les habitants. L'espace en question est situé dans un périmètre

¹ Proposition, 1044.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

entourant un parc public et qui compte en outre deux bâtiments de 91 logements, actuellement en chantier pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, ainsi qu'un établissement médico-social (EMS) et un bâtiment qui devrait être mis à la disposition d'une coopérative de logement. S'agissant de la construction de l'EMS, M^{me} Charollais reconnaît des difficultés pour boucler le montage financier et trouver des partenaires. Une proposition devrait toutefois parvenir au Conseil municipal dans le courant de l'année 2009. Elle rappelle aussi que les crédits pour l'aménagement routier et du parc, ainsi que pour la construction de la chaufferie centrale et du réseau d'assainissement, ont été votés précédemment par le Conseil municipal. M^{me} Charollais s'attarde sur la question de la crèche et rappelle que son emplacement a varié à plusieurs reprises depuis 2004, entre le bâtiment de l'espace de quartier et le bâtiment de la coopérative. La nécessité d'en accroître la capacité de 60 à 92 places a déterminé que la crèche prenne place dans les deuxième et troisième étages du futur espace de quartier, afin de laisser la coopérative gérer librement l'espace mis à sa disposition. Revenant sur la situation provoquée par la fermeture programmée de la crèche du Lac (attenante à l'Organisation mondiale du commerce – OMC), et la capacité de la Ville à compenser cette perte, M^{me} Charollais rappelle que la crèche du Foyer de Sécheron était un projet complémentaire à l'offre existante et non une solution de substitution des places perdues à l'OMC. Malgré cela, la Ville parvient à réorganiser l'espace dans son projet pour compenser partiellement la perte, avec 32 places de plus. Elle dit toutefois être consciente de l'importance que les conseillers municipaux accordent à ce problème et se dit prête à répondre aux questions liées à la motion M-802.

M^{me} de Tassigny, qui présente l'exposé des motifs au sujet du projet de crèche, explique que sa délégation travaille habituellement en ayant une conscience claire des perspectives de développement des quartiers, mais elle tient à insister sur le fait qu'elle fait face, à Sécheron, à une situation qui n'était pas prévisible. A l'origine, il s'agissait d'ajouter une nouvelle institution de 60 places dans le quartier qui devaient s'ajouter aux 112 places de la crèche du Lac. Les problèmes de sécurité de l'OMC, dont elle souligne l'importance pour Genève, et la fermeture de la crèche qui se trouve dans son périmètre sont venus modifier les plans initiaux. La nouvelle réalité demanderait donc de compenser la perte annoncée des 112 places, c'est pourquoi son service a demandé un accroissement de l'offre de la crèche de 60 places projetée à Sécheron. A l'arrivée, ce seront donc 92 places, et l'accroissement espéré initialement se solde en fait par une perte de 20 places. Elle avertit que la demande dans ce quartier est très forte, ce d'autant que de nouveaux logements sont aussi programmés. Elle s'attend donc à des frustrations, d'autant plus prévisibles que la situation géographique de la nouvelle crèche sera plus intéressante, plus accessible et mieux insérée dans l'environnement urbain proche que l'actuelle crèche du Lac. Elle ajoute que, progressivement, des mesures de désengorgement seront prises pour réduire l'offre de la

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

crèche actuelle jusqu'à atteindre le niveau de 92 places au moment de l'ouverture de la nouvelle institution.

Dans son exposé, M^{me} Irminger souligne d'abord le fait que ce projet marque le retour des services publics dans un quartier qui avait souffert dans le passé de la fermeture de la poste de Château-Banquet et la destruction de la villa Blanc. Le projet de l'espace de quartier à Sécheron est donc une belle opportunité, qui répond aussi, grâce à son concept de fonctions décroisées dans un même lieu, aux nouvelles manières de concevoir les maisons de quartier. Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports mène à ce sujet une réflexion depuis plusieurs années. En incluant une ludothèque, une crèche, un restaurant scolaire et des lieux de rencontre et d'activités, l'idée est de faciliter les rencontres entre les gens. L'espace de quartier de la rue de Lyon 99 a servi de terrain d'expérience pour cette formule. S'agissant du projet de restaurant scolaire, M^{me} Irminger explique qu'actuellement le réfectoire de l'école de Sécheron offre 120 places au sous-sol. La nouvelle installation devrait permettre un meilleur confort et une meilleure régulation de l'humidité. Il sera divisé en deux espaces, ce qui permettra aussi de réduire le bruit. Elle termine son exposé en précisant que la gestion du restaurant devrait continuer à être prise en charge par une association, mais elle fait part de son objectif de réorganiser la gestion dans un esprit de complémentarité et de décroisement

M. Deuel souligne la démarche participative du projet de l'espace de quartier. Ce projet résulte d'une volonté des habitants, qui ont signalé le manque d'espaces collectifs. Depuis 2000, il y a eu de nombreuses rencontres et les habitants ont été associés au concours architectural. Dans cette dynamique, les associations devraient être déchargées de la gestion administrative de l'espace lui-même pour se concentrer davantage sur le développement du lien social et la gestion de la vie du quartier. A titre d'illustration, il explique que «Le 99 – Espace de quartier», qu'il présente comme un vivier d'expérimentation, a vu passer plus de 7000 personnes dans ses locaux entre juin et décembre 2007, à l'occasion de fêtes diverses. En septembre 2008, ce total se monte à 18 000 personnes. En outre, 9000 personnes ont participé à diverses réunions d'associations. Il réaffirme la conception de l'espace de quartier en tant que lieu de rencontre. A ce titre, il souhaiterait que le restaurant scolaire puisse être aussi à la disposition des habitants en dehors des heures scolaires, et que la ludothèque soit aussi un lieu ouvert.

M^{me} Payeras présente les différents lieux de l'espace de quartier selon leur répartition par étage. Au sous-sol, il existera une salle polyvalente et des locaux techniques; au rez-de-chaussée, l'entrée, un local réservé au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), la ludothèque et le local à poussettes, ainsi qu'une cafétéria. Au premier étage se trouvera notamment le restaurant scolaire; la crèche occupera les 2^e et 3^e étages; la toiture accueillera diverses installations techniques et des panneaux photovoltaïques. Elle mentionne aussi le

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

projet optionnel de salles de musique pour les adolescents au sous-sol, devisé à 542 700 francs, les crédits demandés, avec le prix de la construction de l'espace de quartier et de son équipement, ainsi que les différentes options énergétiques.

M^{me} Cerda présente le concept énergétique du bâtiment de l'espace de quartier. Etant neuf et possédant une façade sud, le bâtiment permet de pousser les exigences en matière d'économie d'énergie, c'est pourquoi une option Minergie Plus (Minergie-P) à 939 700 francs est jointe à la proposition. Elle précise qu'avec Minergie-P le renforcement de l'enveloppe et de l'isolation est intégré au projet dès sa conception. Elle fait remarquer que l'espace de quartier serait le premier immeuble genevois construit selon ces standards supérieurs, ce qui représente aussi une opportunité pour acquérir un premier savoir-faire parmi les différents métiers impliqués. Elle ajoute que le projet optionnel pourrait bénéficier d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques jusqu'à 300 000 francs. L'effort financier consenti par la Ville pourrait donc être réduit presque d'un tiers. M^{me} Cerda expose ensuite le projet d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'espace de quartier, qui fait l'objet de la demande de crédit VIII. En même temps, une centrale photovoltaïque de plus grande importance serait construite au sommet de l'un des bâtiments de logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (crédit IX). Elle estime que ces centrales deviendraient rentables en une quinzaine d'années.

M^{me} Kauffmann, du bureau fribourgeois B.F.I.K., présente le concept architectural du bâtiment de l'espace de quartier du Foyer de Sécheron, qui répond aux règles architecturales de l'ensemble de la parcelle. La végétation existante sera conservée et détermine le gabarit à tonalité de façade contrôlée. L'expression des niveaux doit aussi ressortir pour casser la masse imposante du bâtiment, et les ouvertures doivent aller de dalle à dalle. En même temps, le bâtiment a des exigences énergétiques élevées et des gabarits et surfaces définis dans lesquels il faut intégrer l'ensemble des services. M^{me} Kauffmann montre ensuite les services distribués dans les différents niveaux du bâtiment. Elle souligne le rôle des «rues intérieures» du rez-de-chaussée, qui doivent favoriser les rencontres et accroître la sensation de fluidité et d'ouverture. Au 1^{er} étage, l'une des salles du restaurant scolaire doit aussi répondre aux éventuels besoins d'associations extérieures. A la cuisine, un office de mise en température est aussi au programme. Au sous-sol, on trouve la salle polyvalente, qui dispose aussi d'une cuisine, et des locaux dont l'enterrement se justifie, tels que ceux consacrés aux répétitions musicales. S'agissant de la crèche, elle montre les locaux destinés aux bébés et aux petits (au 2^e étage), aux moyens et aux grands (au 3^e étage). Le réfectoire se trouve au 3^e et dispose d'un office de mise en température.

En fin d'exposé, M^{me} Pestalozzi-Bourquin présente le calendrier des travaux, qui prévoit le démarrage de la construction de l'espace de quartier pour le printemps 2009 et sa mise à disposition dès l'été 2011.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

M. Pagani salue le projet de l'espace de quartier du Foyer de Sécheron. Pour lui, c'est une chance à saisir d'intégrer les adolescents et les enfants dans un même périmètre.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne que les services de la Ville n'aient pas tenu compte, dans leurs prévisions de développement du quartier, des conséquences économiques de la crise financière. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une baisse de fréquentation de la nouvelle crèche, notamment en raison des délocalisations attendues des organisations internationales. Il est d'avis que, depuis octobre, il faut anticiper les effets de la crise. De son point de vue, dans un tel contexte, on aura de moins en moins besoin de crèches, parce que les gens auront moins de moyens et, hélas, davantage de temps libre. M^{me} de Tassigny fait remarquer que la situation dans le quartier montre plutôt que les places continuent de manquer. Par ailleurs, à sa connaissance, en temps de crise le nombre de femmes qui travaillent est encore plus important. Dès lors, les crèches sont encore plus sollicitées.

Une commissaire regrette la perte de 20 places de crèche dans le quartier. Elle demande s'il ne serait pas envisageable d'ajouter des places pour la petite enfance dans l'EMS situé à proximité. M^{me} Charollais répond que cela n'est pas prévu. L'EMS, qui est prévu pour 80 lits, est calibré pour une exploitation optimale. Certes, on pourrait imaginer la réaffectation d'une partie du rez-de-chaussée de l'EMS ou chercher un autre endroit pour y loger des places de crèche supplémentaires. Cependant, elle recommande de ne pas remettre en cause l'équilibre du projet. Dans le contexte actuel, construire davantage de places de crèche à cet endroit se ferait au détriment d'autres fonctions.

M^{me} Irminger ne souhaite pas non plus remettre en question le projet d'ensemble. On a besoin des 92 places prévues, en retarder la construction serait dommageable. Elle tient à réaffirmer que les crèches sont une priorité du Conseil administratif. Sur ce point, son département travaille de concert avec le département des constructions et de l'aménagement et toute opportunité est examinée. Elle pourrait envisager d'inscrire l'agrandissement de la crèche de Châteaubriand dans le 5^e plan financier d'investissement (PFI).

Une commissaire demande combien de ménages bénéficieront de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques. M^{me} Cerda répond qu'une douzaine de ménages pourrait bénéficier de cet apport en énergie.

Une commissaire fait remarquer qu'en réalité les places de crèche perdues ne sont pas 20 mais 80. Il est certain que ce quartier a de gros besoins. Une étude de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) montre même

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

que ce quartier est sinistré de ce point de vue en raison du grand nombre de familles monoparentales qui s'y concentrent. Elle fait observer que cela fait près d'une dizaine d'années que les organisations internationales délocalisent. Elle ne pense pas que cela aura davantage d'influence sur les besoins en crèches. Elle souhaiterait savoir ce qui est envisagé pour accélérer la construction de crèches dans le quartier. Pour elle, cette question appelle une réponse politique. M^{me} de Tassigny répond qu'elle présente aux autorités des réalités et des besoins, qui ne sont certainement pas satisfaits. Toutefois, elle doit se considérer heureuse d'avoir déjà obtenu 92 places au Foyer de Sécheron. En outre, elle témoigne que toutes les pistes sont explorées quand elles se présentent. M. Pagani confirme la volonté du Conseil administratif de favoriser les crèches. M^{me} Irminger réaffirme que le département des constructions et de l'aménagement et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports travaillent en concertation. Dans son propre département, on évalue même l'utilisation des surfaces dans les écoles. C'est ainsi que des surfaces de crèche ont pu être dégagées aux Plantaporêts et dans le quartier de Chandieu, à l'école Beaulieu.

La même commissaire souhaiterait aussi savoir comment évolue le dossier du raccordement au réseau de chaufferie Genève-Lac-Nations (GLN). M^{me} Cerda rappelle que le concept GLN a été choisi par le Conseil municipal pour l'ensemble de la parcelle. Des contacts ont donc été pris avec les Services industriels de Genève (SIG), qui vont investir, construire et fournir de la chaleur. Cela dit, le dossier est complexe et occupe son service depuis environ deux mois. Comme prévu, le projet est plus cher, du fait que l'énergie primaire utilisée est l'électricité et le gaz. De surcroît, les tensions dans le secteur énergétique et les pressions pour monter les prix sont très fortes. Actuellement, on travaille pour finaliser un contrat où le prix de départ ne serait pas supérieur à celui indiqué initialement. Elle ne cache pas que le dossier est difficile. Avec des marges de manœuvre serrées, aussi bien pour la Ville que pour les SIG.

Un commissaire se dit extrêmement préoccupé par la perte de 80 places de crèche dans le quartier, alors même que de nouveaux logements sont construits. Il invite le Conseil administratif à accélérer le mouvement afin que des places de compensation soient trouvées pour 2011. A ce sujet, il signale que le premier PFI prévoyait 7 millions de francs pour rénover la crèche du Lac. Il était donc de toute façon prévu de dépenser cet argent. Pourquoi ne pas en profiter pour négocier avec l'EMS, qui a des problèmes à réaliser son montage financier, ou avec la coopérative? Ce même commissaire demande si Minergie-P n'est pas un standard trop contraignant pour les futurs utilisateurs, voire les habitants du quartier à qui on veut confier les locaux. En réponse, M. Pagani dit être favorable à l'idée de chercher ailleurs 80 nouvelles places de crèche.

Un commissaire demande s'il est envisagé d'utiliser du béton recyclé. M^{me} Payeras répond qu'il sera utilisé dans la mesure du possible. Il est indiqué

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

pour certains éléments mais pas partout. M. Flech avertit que le béton recyclé est généralement plus cher que les autres bétons.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il adviendrait si le Conseil municipal refusait le crédit de 500 000 francs pour l'aménagement des locaux de musique, qui sont pourtant déjà inclus dans le plan. M^{me} Payeras explique que, même si les locaux de musique figurent sur le plan, il s'agit en fait d'une extension. Le crédit demandé ne concerne pas l'aménagement mais sa construction. M. Deuel conjure les commissaires de ne pas refuser les locaux de musique. Dans les maisons de quartier, il convient d'avoir le réflexe jeunesse et les locaux de musique manquent cruellement. M^{me} Irminger fait observer que le préau de l'école de Sécheron pose des problèmes de sécurité en raison de la fréquentation du lieu par des jeunes. Les locaux de musique aident beaucoup à minimiser les problèmes.

Séance du 3 décembre 2008

Un commissaire souhaite l'audition de l'Association des habitants de Prieuré-Sécheron.

Une autre commissaire soutient l'audition de cette association pour savoir si ses réflexions ont été prises en compte et si ses souhaits et suggestions ont été entendus. Le Foyer de Sécheron est un projet important et il lui importe de savoir si la volonté de participation a été réelle et si les mécanismes de concertation ont fonctionné.

Un commissaire note que les habitants ont été associés au concours d'architecture en 2003-2004. Les dirigeants de l'Association des habitants de Prieuré-Sécheron ont peut-être changé entre-temps et il ne voit pas ce qu'on peut leur promettre de plus.

Mise aux voix, la proposition d'audition de l'Association des habitants de Prieuré-Sécheron est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 L, 3 S, 1 Ve) contre 2 non (2 AGT) et 4 abstentions (2 UDC, 1 R, 1 Ve).

Séance du 7 janvier 2009

Audition de M^{mes} Ruth Parade et Sylvia Pomaz, et de MM. Yves Jeanmairet, Yves Parade et Thierry Bouvier, représentants de l'Association des habitants de Prieuré-Sécheron (AHPS), M^{me} Pomaz se présente aussi en tant que membre de l'association des parents d'élèves et du comité du restaurant scolaire

M. Parade donne lecture des cinq questions que l'AHPS se pose au sujet de la proposition PR-636. Il les remet à la commission pour les besoins du rapport d'examen:

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

1. Au sujet de la crèche, le nombre de places est-il suffisant; a-t-on tenu compte des immeubles qui vont être construits sur la parcelle; sera-t-il possible, le cas échéant, d'agrandir la crèche?
2. Au sujet des véhicules du Service des espaces verts et de l'environnement, à quelle circulation supplémentaire peut-on s'attendre?
3. Quel usage est-il prévu pour le passage sous l'avenue de France?
4. Au sujet de la forte concentration d'enfants, d'adolescents et de voitures de parents à l'intersection entre l'avenue Blanc et de la rue Dejean, quelles mesures sont-elles envisagées pour assurer la sécurité? Est-il prévu un espace dépose minute?
5. Dans le domaine financier, l'AHPS s'étonne du coût des honoraires d'architecte, qui se montent à 1 million de francs. Elle demande aussi ce qu'il en est des 19 500 francs prévus pour replanter des arbres. A ce sujet, M. Parade remet à la commission une copie de l'arrêt du Tribunal administratif du 12 juin 2001.

Une commissaire demande si les questions formulées par la délégation de l'AHPS ont été transmises au Conseil administratif. Elle souhaiterait savoir si des réponses ont été obtenues dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement de la parcelle du Foyer de Sécheron.

M. Parade répond que l'association n'a pas été approchée, ni par le Conseil administratif ni par les architectes. Le peu d'informations dont il dispose lui-même, il les a obtenues en visitant l'exposition que la Ville a organisée à ce sujet. M^{me} Pomaz précise qu'elle a participé à l'élaboration du projet en 2003-2004. Elle constate cependant qu'entre-temps, à son grand étonnement, beaucoup de choses ont changé. Par la suite, jusqu'en 2006, il y a eu deux séances d'information organisées par la Ville.

Une commissaire a souvent l'impression que les habitants des quartiers reçoivent des communications, mais qu'ils ne sont pas entendus. Les auditionner dans le cadre des projets ne signifie pas qu'ils sont entendus. Elle souhaiterait que ces propos soient bien rapportés dans le procès-verbal. Dans le cas du Foyer de Sécheron, elle a l'impression qu'on a convoqué les habitants pour les informer de ce qui allait être fait. Elle a cependant cru comprendre que les habitants ont participé à la concertation. M^{me} Pomaz confirme à nouveau qu'elle a participé à la phase de l'élaboration jusqu'en 2004; elle a même participé à des votes, mais insiste sur le fait que beaucoup de choses ont changé par la suite dans un sens qui la déçoit.

Un commissaire demande quels sont les aspects les plus déplaisants du projet.

M^{me} Pomaz estime que certains détails sont apparus ultérieurement, alors que les habitants n'avaient eu droit qu'à des informations générales. Elle est aussi déçue par le fait que la crèche, que l'association avait initialement demandée

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

pour le quartier, serve à replacer la crèche du Lac. M^{me} Pomaz se demande aussi si la dimension du restaurant scolaire est à la mesure de la croissance du nombre d'enfants dans le quartier. En dix-huit ans, leur nombre est passé de moins de 80 à 300.

Un commissaire rappelle que lui aussi a fréquemment dénoncé en séance plénière que la concertation soit souvent confondue avec de la simple information. Il demande quelles sont les décisions auxquelles a participé l'AHPS qui ne se retrouvent pas dans le projet actuel. M. Jeanmairet estimait, par exemple, que les places de parc étaient trop nombreuses; pourtant, leur nombre a été augmenté. M^{me} Parade signale que le principal représentant de l'AHPS au jury du concours était M. Reverchon, qui est malheureusement décédé.

Un commissaire est aussi d'avis que les préoccupations de l'AHPS sont partagées par le Conseil municipal, ainsi qu'en témoigne la motion M-802.

M. Parade s'inquiète de savoir si la crèche pourra être agrandie si elle se révèle trop petite.

Un commissaire souhaite connaître l'avis de M^{me} Pomaz au sujet de la cuisine du restaurant scolaire.

M^{me} Pomaz trouve dommage de ne pas avoir mieux exploité le potentiel de la cuisine de l'EMS. Au lieu de cela, il y aura, au restaurant scolaire, une cuisine chère et encombrante qui ne servira qu'à réchauffer les plats et, à la crèche, une kitchenette.

Un commissaire demande si, en dehors de la crèche, l'AHPS a d'autres interrogations.

M^{me} Pomaz et M. Parade insistent sur leur question N° 3, qui concerne la circulation dans le passage sous l'avenue de France. L'association souhaiterait limiter au minimum le trafic à proximité de l'école, du cycle d'orientation et du collège. M. Parade insiste sur l'aménagement d'un espace dépose minute. Il souhaiterait que le rapport de la commission mentionne les préoccupations de l'AHPS sur le trafic automobile, surtout pendant les heures de pointe.

Un commissaire demande l'avis des représentants de l'AHPS sur l'espace pour adolescents. M^{me} Parade répond que ce lieu répondra sans doute à un besoin, mais qu'il ne résoudra probablement pas le problème des attroupements nocturnes de jeunes dans le préau de l'école. M. Bouvier doute que les adolescents s'intéressent vraiment à des structures comme l'espace ados. Il pense que des travailleurs sociaux hors murs seraient plus utiles.

M. Jeanmairet souhaiterait que la commission prenne note de l'arrêt du Tribunal administratif du 12 juin 2001 selon lequel une somme de 19 500 francs est allouée pour planter 13 arbres.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Prise de position des partis

La présidente ouvre la discussion sur la proposition du Conseil administratif PR-636. Elle rappelle que l'arrêté I est assorti de deux options:

L'option N° 1 concerne la «construction des locaux de musique en sous-sol au standard Minergie», pour un montant de 542 700 francs.

L'option N° 2 concerne la «plus-value pour répondre aux exigences du standard Minergie-P dans la construction du bâtiment de l'«espace de quartier», pour un montant de 939 700 francs.

Les socialistes annoncent qu'ils soutiendront l'arrêté I assorti des deux options, ils estiment que la Ville doit montrer l'exemple en matière d'économies d'énergie.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra l'arrêté I avec ses deux options. Ils estiment que ce projet constitue un investissement pour l'avenir.

Le groupe A gauche toute! soutient l'arrêté I et les deux options.

Les Verts soutiennent l'arrêté I et les deux options, ils se réjouissent que les autres formations se rallient à des projets écologiques. Le standard Minergie-P concerne l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement. C'est un choix de qualité de vie pour les générations futures que les Verts se réjouissent de voir adopté par les autres partis. L'option N°1 vise à un environnement adéquat pour que les jeunes puissent s'épanouir sans gêner le voisinage.

Les libéraux soutiennent également les deux options à ajouter à l'arrêté I.

L'Union démocratique du centre soutient l'arrêté I et les deux options supplémentaires, cela fournira du travail aux entreprises.

Le groupe radical est d'accord de voter l'arrêté I et les deux options. Il se réjouit que le projet d'espace de quartier puisse bénéficier d'une subvention importante pour le standard Minergie-P.

Après l'étude de cette proposition, il s'ensuit une discussion entre les membres de la commission des travaux où une majorité moins deux absentions est d'avis qu'il faut envoyer un signal fort au Conseil administratif, afin de lui demander de résoudre le problème du manque de places de crèche dans le quartier de Sécheron. Diverses options sont envisagées entre un projet d'arrêté et une recommandation. Le problème de la recommandation, c'est son caractère non contraignant et l'arrêté pose un problème technique même si c'est un moyen de passer en force qui obligerait le Conseil administratif à trouver une solution.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

Pour conclure, il est décidé d'ajouter la recommandation suivante à cette proposition:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux actuels, dans l'attente qu'une solution satisfaisante, qui réponde à la motion M-802, soit trouvée en ce qui concerne la création d'un nombre de places de crèche en relation avec les besoins du quartier et de la cuisine de production de la crèche.»

Votes

Mise aux voix, la recommandation ci-dessus est acceptée par 12 oui (2 DC, 1 R, 1 UDC, 2 AGT, 3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (2 L).

Mis aux voix, l'arrêté I, amendé par l'ajout des options N^{os} 1 et 2, est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Le prélèvement en faveur du Fonds d'art contemporain étant passé de 1% à 2% sur décision du Conseil municipal du 16 décembre 2008, les montants mentionnés aux articles premier, 2, 3 et 4 (total) du projet d'arrêté I ont, par ailleurs, été modifiés en conséquence.

Mis aux voix, l'arrêté II est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté III est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté V est approuvé à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté VI est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté VII est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

Mis aux voix, l'arrêté VIII est accepté par 13 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 AGT, 3 S, 2 Ve) et 1 abstention (1 Ve).

Mis aux voix, l'arrêté IX est accepté à l'unanimité des commissaires présents.
(*Voir ci-après le texte des arrêtés II à IX adoptés sans modification.*)

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 535 040 francs destiné à la construction du bâtiment de l'«espace de quartier» abritant divers équipements publics dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 535 040 francs.

Art. 3. – Un montant de 335 880 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 473 000 francs du crédit de la proposition PR-251, votée le 14 janvier 2003 pour l'achat du terrain, et le montant de 616 500 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005, soit un montant total de 17 624 540 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

5.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Christiane Olivier, Martine Sumi, Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M^{mes} Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Alexandra Rys, MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Char-

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

les Lathion, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexis Barbey, M^{mes} Laetitia Guinand, Danièle Magnin, Catherine Buchet-Harder et M. Jacques Hämmerli, renvoyée en commission le 16 septembre 2008, intitulée: «Gouverner c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!» (M-802 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, la commission des travaux s'est réunie les 29 octobre, 12 et 19 novembre, 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009 pour étudier la motion M-802. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit remercié pour la précision de son travail.

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le Conseil municipal a traité cette motion conjointement à la proposition PR-636 «Foyer de Sécheron» et l'a renvoyée à la commission des travaux.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'obligation faite à la crèche du Lac de quitter le site de l'Organisation mondiale du commerce suite à l'agrandissement de ce dernier et à la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité pour 2011;
- que la crèche du Lac, qui dispose actuellement de 112 places à plein temps et qui accueille 120 enfants aujourd'hui, affiche complet;
- que, suite à son transfert prévu sur le site de Sécheron, elle ne disposera plus que de 92 places, alors que dans le même temps la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social va construire 93 logements sur ce même site et qu'aucune autre institution pour la petite enfance n'est prévue dans ce secteur;
- qu'actuellement la crèche du Lac dispose d'une cuisine de production pour les repas des enfants, dont la qualité est reconnue par tous les milieux spécialisés de la petite enfance pour être une des meilleures en repas frais offerts par des crèches;
- que lors de son déménagement la crèche ne disposera plus de cuisine de production, mais seulement d'une petite kitchenette destinée uniquement à réchauffer les repas,

¹ Développée, 1092.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de places de crèche prévues afin de répondre aux besoins du quartier;
- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ.

Séance du 29 octobre 2008

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux, donne la parole à M. Jean-Louis Fazio, motionnaire, qui s'exprimera au nom de tous les signataires de la motion M-802.

M. Fazio souligne d'entrée que la motion est signée par des représentants de tous les groupes représentés au Conseil municipal.

Il rappelle que la crèche du Lac a été fondée en 1992 à la suite des dysfonctionnements de la crèche des Nations. Depuis lors, gérée par la Ville de Genève, la crèche du Lac dispose de 112 places à plein temps et est ouverte à l'ensemble des familles habitant le quartier de Sécheron et des Pâquis. La crèche est attenante au bâtiment du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où la Ville loue les locaux au Canton pour la somme de 12 000 francs par an. Le renforcement des mesures de sécurité autour de l'OMC va obliger la crèche à déménager en 2011. Par ailleurs, la Ville aménage la parcelle de Sécheron, avec notamment 93 logements HBM, 45 logements dédiés au logement coopératif, un établissement médico-social (EMS) et une crèche de 60 places. Or M. Fazio précise que, à l'origine, cette nouvelle crèche n'a jamais eu pour but de compenser la perte des locaux dont se rend coupable l'OMC, mais qu'il s'agissait de renforcer l'offre. Les 60 nouvelles places devaient s'ajouter aux 112 places de la crèche du Lac, ce qui aurait donné un total de 172 places répondant aux besoins du quartier. En prévision de la fermeture de la crèche du Lac, la Ville a cependant fait l'effort d'augmenter la jauge de la nouvelle crèche à 92 places.

La perte est donc d'environ 80 places de crèche.

M. Fazio propose donc soit d'augmenter encore la capacité d'accueil de la nouvelle crèche, soit d'acheter un étage à l'EMS ou à la coopérative d'habitation, ou encore de prendre l'engagement de chercher d'autres locaux dans le quartier. Au sujet de la crèche existante de Serono, M. Fazio précise qu'elle a une contenance de 52 places, dont 35 sont réservées à l'entreprise, la Ville disposant de 17 autres places. Au sujet de la position du département des constructions et de l'aménagement qui exclut l'agrandissement de la nouvelle crèche en raison du plan financier d'investissement (PFI), M. Fazio fait remarquer que le premier PFI

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

réservait 6-7 millions de francs pour la rénovation de la crèche située à côté du siège de l'OMC. Cette somme pourrait donc servir à acheter des surfaces pour augmenter la capacité d'accueil en crèche dans le quartier.

Ce dont il s'agit également, c'est d'éviter une régression dans la politique de mise en place de crèches dans le quartier de Sécheron et des Pâquis.

M. Fazio souhaiterait que la commission auditionne M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Après discussion, il est convenu d'attendre de voir comment s'organiseront les auditions des 19 novembre et 3 décembre.

Séance du 12 novembre 2008

Sur demande de plusieurs commissaires ayant remarqué la disparition, dans la salle où ils siègent, d'une partie de leurs effets personnels ou de fonction, la présidente lève la séance à 21 h afin d'éclaircir la situation. La motion M-802 ne sera donc pas abordée ce soir-là.

Séance du 19 novembre 2008

Un commissaire d'A gauche toute! propose à la commission d'auditionner la direction et/ou la présidence de la crèche du Lac.

Cette audition est approuvée à l'unanimité.

Un commissaire socialiste propose d'auditionner M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Mise aux voix, l'audition de M. Manuel Tornare est approuvée à la majorité des membres présents.

Séance du 10 décembre 2008

La présidente souhaite la bienvenue à M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et à M^{me} Simone Irminger, directrice adjointe du département.

M. Tornare explique que la sécurité du secteur de la Perle-du-Lac est un sujet sensible, depuis plusieurs années, notamment en raison du développement de l'OMC, aussi bien du point de vue de son activité que des installations que cette organisation occupe. Voilà qui explique la nécessité de fermer la crèche qui se

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

trouve dans ce périmètre, bien que la Ville conserve son souci de garantir l'accès public au parc et au lac.

En prévision de la fermeture de la crèche du Lac, M. Tornare avait convaincu M. Christian Ferrazino, ancien conseiller administratif, d'augmenter la capacité de la future crèche du Foyer de Sécheron. Il sait que le comité de la crèche aurait souhaité que les places à disposition soient plus nombreuses, pour compenser la perte de celles de la crèche du Lac, mais M. Tornare évoque des problèmes pécuniaires pour en exclure l'agrandissement. Cependant, il tient à attirer l'attention sur les places de crèche obtenues à Serono et sur celles de la future crèche de la rue du Cendrier, qui devraient faire baisser la pression sur Sécheron. Il imagine cependant que les responsables du comité de la crèche du Lac ne seront pas satisfaits, mais il croit que ces derniers sont aussi conscients que les enfants ne peuvent plus rester sur le site de l'OMC, en raison de l'agrandissement du bâtiment de cette organisation et parce que la proximité de policiers en uniforme n'est pas bonne pour les enfants.

A son tour, M^{me} Irminger se dit consciente de l'offre insuffisante de la prochaine crèche du Lac. Mais, pour elle, bricoler davantage le projet de la crèche du Foyer Sécheron risque d'entraîner des complications et des retards. En revanche, il vaut la peine de s'engager en faveur de l'ajout d'un étage à la crèche de Châteaubriand, ce qui représente une opportunité de compenser en partie la baisse de l'offre à Sécheron. M. Tornare est d'accord avec cette option. Il s'engage à approfondir ce dossier-là.

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, qui est auditionnée également sur ce point.

M^{me} de Tassigny comprend que le problème du manque de places de crèche est réel dans le quartier de Sécheron, où il va y avoir plus de logements et encore moins de places de crèche. Elle aurait préféré que la Ville propose une solution plus satisfaisante pour les parties; l'important aurait été de répondre à la demande réelle du quartier.

M. Tornare réplique qu'il est difficile de satisfaire tout le monde quand on met en place des plans de densification.

Un commissaire rappelle que 6 millions de francs avaient été prévus en 2001 ou 2002 pour rénover la crèche du Lac qui est en mauvais état. La Ville ne pourrait-elle pas aider à boucler le financement du projet d'EMS à Sécheron? En contrepartie, une partie de ce bâtiment pourrait être affectée à une crèche. Il demande si des contacts ont été pris à ce sujet. M. Tornare répond que le dossier de l'EMS est en attente en raison de difficultés à réunir les fonds nécessaires à son financement. Cette solution est cependant envisageable, et le magistrat de rappeler le succès de cette solution à la Maison du Petit-Saconnex.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Un autre commissaire demande pourquoi on n'a pas construit d'emblée deux étages à Châteaubriand. Pourquoi ne pas avoir affecter, avec anticipation, un étage de plus à la crèche dans l'espace de quartier? M. Tornare rappelle que la crèche de Châteaubriand a été aménagée à une époque où la situation des finances avait incité la Ville à ralentir sa politique de la petite enfance. Il tient à préciser que la Ville répond aujourd'hui à 64% des demandes de places de crèche contre 31% en 1999.

Un commissaire demande combien de nouvelles places sont projetées à Châteaubriand. M^{me} de Tassigny en envisage le nombre de 60. Elle ajoute que, au-delà de 110-115 places, la gestion d'une crèche devient trop chère.

M^{me} Irminger signale qu'à Sécheron on pourrait ajouter 42 places supplémentaires, mais que cela reste un potentiel et qu'il faudrait le confirmer par des études.

Un commissaire demande si, à l'image de la collaboration avec Serono, il a été envisagé que les organisations internationales, par exemple l'OMC, participent à la construction de crèches en partenariat. M. Tornare répond qu'il en a effectivement discuté avec le directeur de l'OMC, qui est par ailleurs socialiste, mais que ce genre de lieu ne devrait pas s'établir dans le périmètre même de l'OMC, pour les mêmes raisons qui obligent la crèche du Lac à partir. Cela dit, il ne se fait pas d'illusions au sujet de la volonté des organisations internationales de prendre ce type d'engagement. M^{me} de Tassigny rapporte cependant les propos d'un ambassadeur suisse auprès des organisations internationales pour qui garantir aux internationaux l'accès aux crèches est un facteur très important pour retenir ces organisations à Genève.

M^{me} Irminger souhaiterait voir mentionnés deux pourcentages. Les demandes de places de crèche satisfaites à Genève, sans compter les garderies, s'élèvent à 50%. Dans le secteur des Pâquis, de Montbrillant et de Sécheron, on satisfait 43% de la demande.

Séance du 7 janvier 2009

La présidente souhaite la bienvenue à M^{mes} Catherine Hämmerli et Belinda Baumgartner, respectivement présidente et directrice de la crèche du Lac.

M^{me} Hämmerli présente la crèche du Lac dans son histoire. Fondée en 1978, sous le nom de crèche des Nations, par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau international du travail, la crèche était réservée à l'origine aux familles du personnel des organisations internationales. En 1981, la Ville est devenue partenaire de la crèche puis, en 1994, elle en a repris la gestion à la suite de problèmes financiers. Située dans l'enceinte de l'OMC, la

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

crèche du Lac dispose de 112 places. Une nouvelle crèche de 60 places, dans le secteur du Foyer de Sécheron, devait compléter l'offre. Cependant, pour des raisons de sécurité, il a été décidé de déplacer l'actuelle crèche de l'OMC vers les locaux en projet à Sécheron, ce qui aura pour conséquence de diminuer l'offre au lieu de l'augmenter. Le Conseil administratif a, certes, accepté d'en augmenter la capacité de 60 à 92 places mais, d'après M^{me} Hämmerli, avec les nouveaux logements qui doivent être construits dans le quartier, ce sont encore 80 places de crèche qui vont manquer dans les prochaines années.

D'après les renseignements de M^{me} Baumgartner, le Département des constructions et des technologies de l'information n'a autorisé que 88 places dans la nouvelle crèche. Par ailleurs, M^{me} Baumgartner regrette de perdre la cuisine de production dont bénéficie actuellement la crèche dans ses locaux de l'OMC. Elle se méfie de l'équipement de mise en température prévu à Sécheron. Elle se dit étonnée que le projet du bâtiment, qui pourtant devrait aussi accueillir un réfectoire scolaire, ne prévoient pas de cuisines à la hauteur des activités qui vont s'y dérouler. Elle est d'autant plus inquiète que le projet de l'EMS prévu dans le même quartier, dont la cuisine devrait desservir les réfectoires de l'espace de quartier, est en difficulté. M^{me} Baumgartner fait encore remarquer que 108 dossiers sont actuellement en attente pour la crèche du Lac, dont 56 qui demandent un placement immédiat, et que leur nombre est de 388 dans l'ensemble du périmètre Pâquis-Montrillant-Sécheron. Dans ces conditions, M^{me} Baumgartner se demande ce qu'elle va bien pouvoir expliquer aux parents en attente d'une place, sachant que dans deux ans il y aura encore moins de places qu'aujourd'hui.

Un commissaire demande selon quels critères sont attribuées les places dans les crèches. M^{me} Baumgartner répond que les parents déposent leurs demandes au Bureau d'information petite enfance (BIPE), en signalant trois établissements de leur préférence. Lorsqu'une place est libérée dans une crèche, le BIPE attribue la place en sélectionnant les dossiers d'après leur ancienneté. M^{me} Hämmerli précise que la priorité est accordée d'abord aux personnes qui habitent le quartier, puis à celles qui habitent la ville de Genève et, enfin, à celles qui travaillent, le critère du revenu n'étant pas déterminant. Pour avoir une place à la crèche du Lac, les deux parents doivent travailler. Le revenu est plafonné à 150 000 francs par an. Le commissaire est d'avis qu'il faudrait le déplaçonner.

Un autre commissaire demande si les responsables de la crèche du Lac ont rencontré les responsables du projet de la nouvelle crèche. Il demande si la direction a formulé des souhaits et s'ils ont été pris en compte. M^{me} Baumgartner répond que sa prédécesseuse a notamment pu obtenir le déplacement de la crèche du Foyer de Sécheron du rez aux étages, afin d'augmenter la place.

Quelqu'un demande quel est le délai pour quitter les locaux de l'OMC. M^{me} Hämmerli répond que la date du déménagement est celle de la mise en service

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

de la nouvelle crèche. On parle actuellement de 2011. Elle précise que le déplacement de l'institution dépend du Canton et non des organisations internationales, mais elle reconnaît que les activités de l'OMC et les réunions qui se déroulent dans le secteur représentent un problème pour la crèche et ses utilisateurs.

Un commissaire demande si des conteneurs pourraient provisoirement résoudre le problème des places dans les crèches. M^{me} Baumgartner répond que les conteneurs adaptés aux besoins des crèches peuvent être coûteux. De plus, où pourrait-on les installer? Elle évoque aussi des problèmes de température, en été comme en hiver. M^{me} Hämmerli ajoute qu'il faudra de toute manière trouver une solution, parce qu'il faut bien assurer du travail au personnel de la crèche actuelle. Qui faudra-t-il licencier? Elle ajoute que le problème sera aussi de déterminer quels enfants ne seront pas admis dans la nouvelle crèche.

M^{me} Hämmerli signale aussi que, en attendant la mise en service de la cuisine de l'EMS, il est envisagé de conserver la cuisine de la villa Rappard, où est logée l'actuelle crèche.

M^{me} Baumgartner suggère de conserver les places de crèches à la villa Rappard en attendant de trouver de nouvelles places de crèche durables. En effet, la villa Rappard ne sera pas détruite après leur départ, mais probablement récupérée pour des bureaux.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral ne soutiendra pas la motion M-802. Il fait observer qu'une place de crèche coûte 2650 francs et que les familles ne sont sollicitées que pour 1500 francs au maximum. Il ne comprend pas que la Ville subventionne à hauteur de 1100 francs les places de crèche de familles dont le revenu est supérieur à 150 000 francs et qui pourraient trouver des solutions autres qu'une crèche.

A gauche toute! rappelle être favorable à la municipalisation des crèches. Le coût des places de crèche ne doit pas primer sur l'objectif d'assurer que toutes les familles puissent en bénéficier. La commission des travaux n'est pas le lieu d'une discussion sur la politique sociale et elle ne souhaite pas s'engager sur une longue discussion sur ce principe. Par contre, A gauche toute! estime que le Conseil municipal doit montrer qu'il est sensible au problème du manque de places de crèche dans le quartier de Prieuré-Sécheron et qu'il doit encourager le magistrat chargé des crèches pour qu'il prenne des mesures en faveur des familles qui attendent. En concertation avec l'Alternative, le commissaire propose d'intégrer les invites de la motion M-802 dans la proposition PR-636 sous forme d'un arrêté supplémentaire, afin de s'assurer que le Conseil administratif prenne en compte les préoccupations du Conseil municipal et de garantir que la Ville n'assumera pas la responsabilité d'expulser la crèche du Lac de ses locaux actuels. Il propose

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

donc d'adopter la motion M-802 dans sa rédaction actuelle et d'amender ensuite la proposition PR-636. La présidente signale qu'un arrêté doit formuler un montant. Elle serait plutôt favorable à une recommandation.

Les Verts soutiendront la motion M-802. Comme preuve de sa pertinence, ils rappellent que la demande en places de crèche est satisfaite à 50% dans l'ensemble du territoire de la Ville contre 43% dans le secteur Pâquis-Sécheron-Montbrillant. Ils voient dans cette motion un signal au Conseil administratif. Par ailleurs, ils appellent de leurs vœux le développement dans le quartier d'un partenariat avec les communes limitrophes. Ils se disent aussi favorables à l'idée de garder la villa Rappard comme lieu provisoire en attendant de trouver une solution durable pour les places de crèche. La présidente suggère de mentionner cette solution soit sous forme d'amendement, soit comme recommandation.

Le Parti démocrate-chrétien approuve la motion M-802. En principe, il est aussi favorable à l'amendement proposé.

Le Parti radical approuve également la motion M-802. En effet, il faut permettre aux habitants de disposer d'un nombre de places de crèche suffisant. C'est d'autant plus important que les logements vont augmenter dans ce quartier.

L'Union démocratique du centre soutient la motion M-802. En revanche, elle s'abstiendra sur un amendement concernant le maintien de la crèche dans la villa Rappard.

Vote

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux l'amendement suivant, en tant que quatrième dispositif à ajouter à la motion M-802: «de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée».

Mis aux voix, cet amendement est approuvé à la majorité (abstention de 2 L et 1 UDC).

Mise aux voix, la motion ainsi amendée est acceptée par 11 oui (2 DC, 1 R, 2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 1 non (1 L) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de places de crèche prévues sur la parcelle du Foyer de Sécheron, afin de répondre aux besoins du quartier;

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ;
- de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée.

5.c) Projet d'arrêté du 12 mai 2009 de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier» (PA-97)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- l'obligation faite à la crèche du Lac de quitter le site de l'Organisation mondiale du commerce suite à l'agrandissement de ce dernier et à la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité pour 2011;
- que la crèche du Lac dispose actuellement de 112 places et que, dans le futur quartier de Sécheron, la nouvelle crèche disposera uniquement de 88 places;
- la construction de 93 logements habitation à bon marché (HBM) et la construction de 45 logements en coopérative supplémentaires sur le site du Foyer de Sécheron;
- que, au départ, une crèche de 60 places était prévue sur le site de la parcelle du Foyer de Sécheron pour venir en complément des 112 places de la crèche du Lac, afin d'augmenter le taux de satisfaction de places de crèche dans le quartier qui est seulement de 45% actuellement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

¹ Annoncé et motion d'ordre, 6488.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand, permettant d'accueillir des places de crèche, afin de répondre à la demande du quartier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en cinq annuités.

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, cette proposition PR-636 qui contient neuf crédits pour permettre la construction d'un espace de quartier sur la parcelle du Foyer de Sécheron, avec des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), une ludothèque, un restaurant scolaire, une crèche de 88 places, deux centrales photovoltaïques, l'une destinée à l'espace de quartier, l'autre à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), s'est vu ajouter deux options supplémentaires et une recommandation par les membres de la commission des travaux.

La première option, votée à l'unanimité, pour un montant de 542 700 francs, concerne la construction de locaux de musique en sous-sol, demandés par les habitants du quartier et par la Délégation à la jeunesse, qui nous ont démontré en commission que ce genre de locaux manquaient énormément.

La deuxième option, votée également à l'unanimité par la commission des travaux, pour un montant de 939 700 francs, concerne la plus-value pour répondre aux exigences du standard Minergie-P, dans la construction du bâtiment de l'espace de quartier. En effet, vu que nous avons décidé de raccorder l'ensemble des bâtiments de la parcelle du Foyer de Sécheron au réseau Genève-Lac-Nations (GLN), c'est-à-dire de chauffer les bâtiments avec l'eau du lac, lors du précédent débat sur la parcelle du Foyer de Sécheron, au moment où nous devions décider du moyen de chauffage pour les bâtiments de la FVGLS, nous avons donc, en commission, décidé de poursuivre sur la lancée pour effectuer encore des économies d'énergie.

Lors du débat en commission, il a également été évoqué la question du manque de places de crèche dans ce quartier, puisque, au départ, une crèche de 60 places devait venir en complément de la crèche du Lac, sur cette parcelle.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Mais, suite à l'annonce de la fermeture de la crèche du Lac pour 2011, due aux nouvelles mesures de sécurité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il a été décidé par les services de la Ville de Genève de porter le nombre de places à Sécheron de 60 à 88 places. Ce qui fait qu'il manquera environ, en 2011, 80 places dans le quartier de Sécheron.

Suite à ces discussions, en commission des travaux, une majorité de 12 voix et 2 abstentions a voté une recommandation qui stipule ceci: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux actuels, dans l'attente qu'une solution satisfaisante, qui réponde à la motion M-802, soit trouvée en ce qui concerne la création d'un nombre de places de crèche en relation avec les besoins du quartier et de la cuisine de production de la crèche.»

Voilà, c'est tout pour l'instant. Je reprendrai la parole pour donner la position du Parti socialiste.

M^{me} Maria Pérez, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, en résumé voici l'objet de la motion M-802: pour permettre l'extension de l'OMC, nous allons fermer la crèche du Lac, qui prend actuellement en charge environ 120 enfants. C'est une crèche magnifique qui fait ses preuves depuis plusieurs années. Elle se trouve dans un écrin de verdure, dans un parc qui était jusqu'ici entièrement public, au bord du lac. La motion M-802 propose d'augmenter la jauge d'accueil au Foyer de Sécheron pour pallier la perte de places, et de prévoir une cuisine de production, toujours dans un esprit de compensation. C'est la raison pour laquelle la motion a été liée à la proposition PR-636 dont vient de vous parler le préopinant socialiste.

Effectivement, la commission des travaux demande aussi que la crèche reste ouverte tant qu'une solution satisfaisante à la carence de places n'a pas été trouvée. Il est apparu, au fil des diverses auditions, que la demande dans le quartier est très forte et que celle-ci n'est satisfaite qu'à hauteur de 43%, contre 50% pour l'ensemble du canton. La commission, en général, a été très sensible au problème évoqué et a cherché des solutions pour pallier le manque de places patent dans le quartier. Voilà, je reprendrai la parole pour exprimer la position d'A gauche toute!

*Premier débat sur la proposition et la motion
Préconsultation sur le projet d'arrêté*

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je voudrais donner la position du Parti démocrate-chrétien sur ces trois objets qui sont liés. Chers collègues, notre

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

groupe est satisfait de ce projet de maison de quartier, car celle-ci sera un phare qui rayonnera bien au-delà du Foyer de Sécheron. Nous sommes aussi très heureux que la Ville de Genève souhaite construire un bâtiment avec le label Minergie-P. La Ville de Genève est ambitieuse en matière d'économie d'énergie et nous le saluons.

En revanche, nous sommes bien marrés de voir qu'à côté de la création d'une crèche une autre crèche va malheureusement devoir fermer et qu'on va se retrouver avec un solde négatif de 80 places. Je ne vous cache pas notre tristesse à cet égard. Ce quartier mérite une attention particulière et je suis convaincu que le Conseil administratif va se pencher sur ce problème et agir avec célérité.

Sinon, le projet est bon et le groupe démocrate-chrétien le soutiendra, de même que la recommandation émise par la commission des travaux.

S'agissant du projet d'arrêté qui vise un crédit d'étude de 600 000 francs pour un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand, nous, démocrates-chrétiens, estimons que cette somme est importante et qu'elle doit être évaluée en commission. C'est pourquoi nous demandons le renvoi du projet d'arrêté à la commission des travaux.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, je dirai deux mots sur la proposition PR-636. La responsabilité du Conseil municipal aujourd'hui, ce n'est pas simplement de faire des choix – ici, neuf crédits nous sont proposés dans une seule proposition – mais c'est aussi de faire le meilleur usage possible des deniers publics. Or je me permets de le rappeler pour la dixième fois dans ce Conseil: depuis que les propositions nous sont présentées par CFE (code de frais par éléments) et non plus par CFC (code de frais de construction), nous n'avons plus du tout la maîtrise des coûts et donc des montants que nous votons. Nous nous désengageons en quelque sorte, nous ne nous sentons plus responsables, depuis qu'on a choisi ce mode de présentation. Pour ma part, j'attends toujours qu'on revienne à l'ancien mode, afin que nous puissions prendre nos responsabilités et savoir si nous votons le juste prix. Car ce n'est pas le cas actuellement.

Pour ce qui est du choix et des options proposées, dans l'ensemble nous pouvons nous satisfaire de cette proposition. Mais il nous faut relever un point, qui est la crèche. Une fois de plus, on nous dit qu'il s'agit de répondre à une demande, à un besoin. Mesdames et Messieurs, les Allemands ont fait une étude pour savoir combien de places de crèche répondaient à un besoin en Allemagne: ils sont arrivés à la conclusion que 33% de la population allemande est obligée d'avoir recours aux crèches. Nous, à Genève, nous répondons déjà à environ 70% de la demande... (*Protestations.*) Oh, nous n'en sommes pas loin! Nous en sommes à 60% et quelques, et l'objectif du magistrat, c'est 100%, il ne s'en est jamais caché!

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Pour notre part, nous considérons qu'il y a d'autres solutions pour la garde des enfants. D'ailleurs, nous en avons discuté dernièrement à la commission sociale et de la jeunesse à propos des bons de garde et des mamans de jour. Nous pensons qu'il est temps d'instaurer un moratoire, de dire stop aux places de crèche supplémentaires et d'avoir recours à d'autres solutions. L'une d'elles est toute simple: en déplaçant la participation financière des parents par rapport au salaire, vous verrez qu'il y aura des places de crèche en suffisance. D'autre part, avec la crise qui s'annonce, des places de crèche risquent aussi de se libérer.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, après étude de la proposition PR-636 en commission, au vu de ce qui nous a été présenté et expliqué de manière extrêmement claire et précise, nous n'avons rien à y redire et nous la voterons sans autre forme de procès.

En ce qui concerne la motion M-802, vous aurez constaté que, dans un premier élan, le commissaire de l'Union démocratique du centre présent ce jour-là s'est abstenu. Puis, notre caucus en ayant débattu, nous avons décidé d'accepter cette motion telle qu'elle est proposée.

Il en va de même du projet d'arrêté concernant les 600 000 francs pour étudier l'agrandissement de la crèche de Châteaubriand. Nous pensons que cela répond effectivement à un besoin. Certes, on peut discuter le pourquoi du comment, se demander si c'est vraiment une nécessité dans l'absolu, si c'est ou non le rôle de la Ville, mais enfin, cela répond à un besoin des gens. C'est pourquoi nous soumettrons également ce projet d'arrêté, que nous souhaitons renvoyer à la commission des travaux, afin de pouvoir l'analyser de manière plus fine.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera la proposition PR-636 comme la motion M-802, et il renverra le projet d'arrêté PA-97 à la commission des travaux.

Nous voterons la proposition parce qu'il s'agit d'un bon projet. Toutefois, j'aimerais faire remarquer que le Conseil administratif a pris l'habitude de nous proposer – certains l'ont dit avant moi – des propositions à tiroirs. Le groupe radical connaissait les options sur les voitures, mais pour les propositions de la Ville il trouve cela un peu curieux. Soit les options qu'on nous propose sont vraiment importantes, nécessaires et essentielles. Dans ce cas-là, nous ne comprenons pas pourquoi il s'agit d'options: elles devraient faire partie du projet d'entrée de cause, par exemple Minergie, par exemple les locaux de musique. Je me demande pourquoi on nous propose une option pour des locaux de musique dont on a besoin, comme on nous l'a démontré en commission. Dans ce cas-là, il convenait de les intégrer directement dans la proposition.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

En l'occurrence, nous avons un peu l'impression que les services municipaux ont peur du Conseil municipal. Ils proposent un projet et deux ou trois options, en se disant que, si jamais cela se passe mal, tout ne passera pas à la trappe. Je trouve cela un peu dommage, parce que, dans ce projet-ci, les deux options proposées sont évidemment essentielles et nécessaires et qu'elles pouvaient parfaitement faire partie intégrante de la proposition. Ces propositions à tiroirs nous dérangent un peu.

Par ailleurs, ce qui nous dérange également, c'est un certain manque de réactivité des services municipaux. Lorsque nous avons étudié cette proposition, la plupart des discussions ont porté sur le manque de places de crèche, à cause de la fermeture de la crèche du Lac. Il suffit de lire le rapport pour constater que c'est ce qui a principalement occupé les commissaires. Or on sait depuis longtemps que la crèche du Lac devra fermer ses portes en raison de l'agrandissement de l'OMC. Il est donc dommage qu'on n'ait pas prévu à la base, alors que rien n'était construit et au moment où on avait le temps de l'étudier, le remplacement des places qui allaient manquer à la crèche du Lac. Voilà pourquoi je parlais d'un certain manque de réactivité.

Certes, quand nous avons auditionné les services municipaux, ils nous ont expliqué que prévoir d'augmenter les places à Sécheron ou le faire maintenant risquerait de retarder tout le projet de Sécheron, ce qui serait effectivement très dommage. Mais cela veut dire que la motion M-802 est en quelque sorte du bouillon pour les morts... Les motionnaires demandent d'augmenter les places de crèche dans le projet qui nous est proposé, mais cela ne va évidemment pas être possible, parce qu'il faudrait remettre carrément tout le projet sur le métier. Or maintenant il faut construire. Tout le quartier se construit et la Ville doit mettre en route les locaux et aménagements publics.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de renvoyer le projet d'arrêté urgent PA-97 à la commission des travaux, pour trouver une solution et remplacer la crèche du Lac. Encore une fois, le groupe radical déplore que rien n'ait été prévu à l'avance et qu'on doive maintenant intervenir à la crèche de Châteaubriand, bâtiment qui a été inauguré en grande pompe il y a quelques années, qui plaît à tout le monde et qu'on va probablement dénaturer en y ajoutant un étage.

Je parlais d'un certain manque de réactivité des services municipaux, car il ne nous paraît pas logique de construire un étage sur un bâtiment qui existe déjà, alors qu'on aurait pu prévoir quelque chose sur un espace non bâti. Cela dit, nous voterons les trois objets comme annoncé en préambule.

M^{me} Maria Pérez (AGT). J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit le préopinant radical. Comme lui, le groupe A gauche toute! trouve que la proposition PR-636

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

pour le Foyer de Sécheron est excellente. Et, effectivement, la motion M-802 peut être considérée comme du bouillon pour les morts. Cela dit, je voudrais revenir sur la première invite qui vise à augmenter la jauge au Foyer de Sécheron pour compenser la perte de places suite à la fermeture de la crèche du Lac. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être chercher ici qui porte la responsabilité de cette fermeture! Il me semble que tous ceux qui ont voté le projet permettant l'extension de l'OMC sont directement responsables, sont bel et bien les fossoyeurs de cette excellente crèche, qui se trouve dans un écrin de verdure, comme je l'ai relevé tout à l'heure, et tout près du lac. Donc, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes directement responsables!

En ce qui concerne la première invite, je demande officiellement qu'elle soit supprimée, puisque le magistrat y a déjà répondu, la crèche de Sécheron passant de 60 à 92 places. L'effort d'augmentation ayant déjà été fait, je propose donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression de la première invite de la motion.

Ensuite, je voudrais ajouter que cet excellent projet à Sécheron se voit flanqué de deux boulets: cette motion présentée par le groupe socialiste, que la plupart des groupes ont validée ici, alors que dans le même temps le groupe socialiste et le groupe des Verts balancent dans la nature une initiative en faveur de la petite enfance! C'est quand même un peu fort de café, et j'aimerais renvoyer tout le monde à ses responsabilités! (*Exclamations.*)

Nous demandons donc que la première invite de la motion M-802 soit supprimée, parce qu'elle est de nature à ralentir le projet de Sécheron. Ensuite, nous vous invitons à voter la proposition PR-636, qui est effectivement excellente, comme l'a reconnu M. Dossan. Je ne vais pas m'étendre sur cette proposition, puisque les discussions en commission n'ont tourné qu'autour de la crèche du Lac. Enfin, je vous invite à refuser le projet d'arrêté PA-97, puisque ce sont les services du magistrat qui ont évoqué cette possibilité et qu'ils y travaillent déjà.

D'ailleurs, je trouve tout à fait présomptueux d'estimer le coût du crédit d'étude à 600 000 francs, car que se passera-t-il si cela coûte plus? M. Pagani devra demander un crédit supplémentaire et on lui tombera dessus à bras raccourcis au motif qu'il n'est pas capable de tenir les budgets... En l'état, nous pensons que M. Pagani a déjà pris tous les engagements et nous savons qu'il ne laissera pas tomber la population du quartier Sécheron-Pâquis.

M. Alpha Dramé (Ve). Il y a longtemps que je n'ai plus cité de proverbe et la préopinante me donne envie d'en citer un... (*Exclamations.*) Alors, pour A

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

gauche toute! je dirai: «Quand la queue du serpent décide pour la tête, la marche arrière est garantie!» (*Rires et exclamations.*) Chaque fois qu'un projet en Ville de Genève est présenté par l'Alternative, A gauche toute! vient mettre le ver dans le fruit et propose des choses impossibles, qui vont à l'encontre du progrès!

S'agissant de la petite enfance, la Ville de Genève est à majorité de gauche, le parlement et le gouvernement sont à majorité de gauche et font une politique de gauche, qui pense aux familles, aux enfants. Dans un pays et une ville qui connaissent un tel progrès économique et social, il est quand même normal qu'on fasse un effort pour les familles et les enfants. La Ville de Genève a 210 millions pour la culture, combien en a-t-elle pour les enfants? Si nous lançons, nous les Verts, une initiative pour la petite enfance, c'est que nous pensons qu'il y a un déficit aujourd'hui à cet égard, même si Manuel Tornare fait un effort considérable.

Je m'arrête là et je reviens à ce qui nous unit ce soir, à savoir le projet du Foyer de Sécheron que les Verts approuvent. Les services municipaux ont fait un travail remarquable. Ce projet a un volet écologique et répond aux besoins d'équipements pour les enfants. Nous voterons donc la proposition PR-636.

Par rapport à la crèche de Sécheron, le fait est qu'il y a un déficit de 80 places. Il y avait 112 places à la crèche du Lac qui vont être supprimées; on en prévoyait 60 à Sécheron et on est passé à 92 places. Au total, il manque donc 80 places, ce qui justifie tout à fait que la commission des travaux – avec les socialistes et les Verts, donc la majorité de gauche – présente un projet d'arrêté pour demander que le Conseil administratif agisse. C'est pourquoi nous, les Verts, souhaitons renvoyer ce projet à la commission des travaux où nous l'étudierons pour que vive la petite enfance.

Quant à M. Queloz, il devrait revoir un peu ses statistiques par rapport à la petite enfance. Les chiffres qu'il a présentés n'ont aucun fondement et je ne sais pas quelles sont ses sources...

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste votera les arrêtés de la proposition PR-636, c'est-à-dire l'espace de quartier, avec les deux options et la recommandation. Mais je tiens quand même à le dire: nous sommes déçus qu'au stade du projet on ne puisse pas modifier les plans pour augmenter la capacité d'accueil de la future crèche de Sécheron, sachant que la crèche du Lac fermera en 2011. Et cela malgré plusieurs propositions que nous avons faites en commission, soit d'ajouter un étage supplémentaire au bâtiment de la crèche de Sécheron, ou bien d'utiliser le futur rez-de-chaussée de l'EMS ou du futur bâtiment de logement en coopérative. Une collaboration aurait pu être trouvée et nous regrettons vivement que cela n'ait pas été accepté.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Donc, ce quartier, qui accuse aujourd'hui un grave déficit en places d'accueil, va voir sa situation empirer. Actuellement le taux de demandes satisfaites n'est que de 45% et la future perte de 112 places n'est pas compensée par l'ouverture de la crèche de Sécheron, puisque celle-ci était prévue en complément de la crèche du Lac, pour un total d'environ 170 places. En 2011, il ne subsistera donc plus que 88 places à Sécheron et il manquera encore 80 places environ, alors que dans le même temps 150 logements seront construits et qu'avec la mise en œuvre d'HarmoS 150 enfants supplémentaire, âgés de 4 à 5 ans, devront rester en crèche plutôt qu'à l'école infantine. En effet, l'âge de la rentrée scolaire sera avancé du 31 octobre au 31 juillet.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter la motion M-802, qui demande entre autres au Conseil administratif d'entamer des négociations avec l'OMC et le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information), afin de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux, tant qu'une solution satisfaisante ne sera pas trouvée. Mais, surtout, nous vous invitons à accepter le projet d'arrêté PA-97 de 600 000 francs, destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand, permettant d'accueillir des places de crèche afin de répondre à la demande du quartier. Cette estimation a été faite par les services de M. Pagani, respectivement le Service d'architecture, et l'étage supplémentaire pourrait accueillir entre 40 et 60 enfants.

Enfin, je ne voulais pas le dire ce soir, mais la moutarde me monte au nez, après les propos du groupe A gauche toute! Depuis cinq ans, M^{me} Hämmerli, qui est la présidente de la Fondation de la crèche du Lac, et moi-même, qui en suis le vice-président, nous avons voulu, à plusieurs reprises, prendre rendez-vous avec M. Ferrazino, pour expliquer les problèmes que les mesures de sécurité posaient à la crèche, et pour signaler que nous allions fermer et disparaître. Or, pendant quatre ans, M. Ferrazino et ses services n'ont pas réagi! Mesdames et Messieurs, vous n'avez rien fait du tout et il est scandaleux, aujourd'hui, de lancer un référendum en disant que vous voulez sauver les places de crèche, que vous venez au secours des habitants! C'est une honte, voilà tout, je suis scandalisé, pour moi ce n'est pas là une attitude de gauche! (*Protestations et applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, en préambule je reviendrai sur le fait que mon épouse préside la Fondation de la crèche du Lac. Hier soir, j'ai trouvé particulièrement déplaisant et bas, de la part de certains groupes politiques, de m'opposer l'article 30. Aussi, je tiens à préciser que mon épouse est présidente, mais qu'elle ne touche aucun tantième ni jeton de présence, contrairement à bien des gens dans cette salle qui font de la politique alimentaire! Par contre, cette présidence lui demande beaucoup d'abnégation quant aux difficultés qu'elle rencontre dans la conduite d'une telle institution.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

Je relèverai ici que la crèche du Lac a trois caractéristiques. La première, c'est qu'il s'agit d'une fondation voulue par la Ville de Genève et pour elle, en son temps, par M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je répète que mon épouse, alors qu'elle siégeait dans ce Conseil municipal, y a été déléguée avec M. Sormanni, son collègue, qui représentait la gauche. De fait, au départ, elle était membre du comité; elle a ensuite dû prendre la trésorerie, puis le secrétariat, avant la vice-présidence, pour finir par en être la présidente.

La deuxième caractéristique de cette crèche du Lac, c'est qu'il s'agit de la plus grande crèche de la ville, ouverte le plus longtemps et comptant le plus d'enfants.

Troisième caractéristique: cette crèche accueille prioritairement les enfants des gens qui habitent la ville et, ensuite, de ceux qui travaillent en ville. Enfin, elle a l'obligation d'accueillir les enfants des internationaux, puisque c'est l'ancienne crèche des Nations Unies.

Ce soir, il ne s'agit pas de faire un débat sur les crèches. Tout à l'heure, des mots m'ont un peu défrisé, notamment le terme «bouillon pour les morts». Pour moi, quand on parle de crèche, on parle plutôt de langes et d'amour pour les plus faibles, donc pour les enfants... (*Remarque.*) Non, je ne donne pas de leçon, mais je constate que, dans ce Conseil municipal, des gens privilégient les établissements débitant des boissons, alcoolisées ou non, par rapport aux crèches. Mais chacun prend ses responsabilités...

M. Fazio a parfaitement rappelé la réalité: cette crèche, fréquentée par 112 enfants, qui n'y sont pas à temps partiel, va perdre des places en déménageant sur la parcelle de Sécheron. Eh bien, cela n'est pas admissible. C'est pour quoi le projet d'arrêté, que j'ai d'ailleurs signé, nous permet de rattraper, non pas une erreur, mais une faute, une faute politique importante de la part de l'ancien conseiller administratif, je dirai même une de plus! Je vous engage donc à voter ce projet d'arrêté. A mon sens, nous pourrions parfaitement le renvoyer directement au Conseil administratif. La commission des travaux a procédé aux auditions sur la proposition PR-636 et sur la motion M-802. Je ne vois pas pourquoi elle en parlerait encore, si ce n'est pour faire du jeton de présence! Voilà, je vous remercie de votre attention.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Je me suis sentie particulièrement mise en cause par M. Fazio et je voudrais donc lui répondre. Figurez-vous, Monsieur Fazio – vous transmettez, Monsieur le président – que nous partageons les mêmes préoccupations en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance. Je n'ai sans doute pas été très claire tout à l'heure, mais je voulais souligner le grand écart idéologique qu'il y a dans le fait de lancer une initiative pour l'accueil de la petite enfance,

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

tout en collaborant à la fermeture d'une des plus grandes crèches de notre canton. Je remercie ici le préopinant de l'Union démocratique du centre pour le panégyrique qu'il a fait de cette crèche, démontrant clairement qu'il faudrait tout faire pour la sauver. J'invite donc M. Fazio et quelques autres camarades favorables à l'accueil de la petite enfance à signer le référendum municipal contre l'extension de l'OMC, qui rendra caducs l'arrêté et la motion, puisqu'il sauvera définitivement la crèche du Lac!

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux n'iront pas jusqu'à imaginer des moyens aussi extrêmes que ceux préconisés par la préopinante pour permettre aux enfants du quartier de Sécheron de trouver une place en crèche... Cela dit, je voudrais juste clarifier notre position. Les libéraux accepteront la proposition PR-636. En ce qui concerne le projet d'arrêté PA-97 demandant un crédit d'étude de 600 000 francs, les libéraux demandent qu'il soit envoyé à la commission sociale et de la jeunesse, de sorte à pouvoir juger de l'opportunité de cette dépense.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je trouve très dommage de mêler le débat sur les crèches et celui sur les familles concernées par le projet qui nous occupe aujourd'hui. Ce sont deux débats différents. Nous pouvons tout à fait défendre l'ouverture de crèches dans l'ensemble du canton, tout en étant conscients que le projet de Sécheron est important pour la Ville de Genève et pour le monde international. Ce projet propose un certain nombre de places de crèche même si, comme cela a été dit, on pouvait tout à fait anticiper par rapport aux places manquantes.

Maintenant, pour répondre à M. Queloz, je dirai que nous avons ce débat sur la demande et les besoins de la population depuis très longtemps en commission sociale et de la jeunesse, et avec plaisir parfois car M. Queloz est un très bon adversaire sur le sujet. En l'occurrence, deux projets de société s'opposent. D'un côté, on veut faire des crèches pour les nécessiteux, pour les gens qui ont absolument besoin de travailler et qui doivent amener leur enfant en crèche. De l'autre, on part de l'idée que les femmes, comme les hommes, peuvent choisir de travailler et de placer leur enfant en crèche. Là-dessus, je pense que nous pourrions encore débattre durant des années...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à remercier celles et ceux parmi vous qui, avec abnégation et sur leur temps libre, s'occupent, comme M^{me} Hämmerli ou M. Fazio, d'institu-

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

tions diverses et œuvrent au bien de la République et de la commune. On ne saura jamais assez leur rendre hommage pour le temps qu'ils consacrent à la collectivité.

En ce qui concerne le projet qui vous est soumis, je me réjouis de voir que l'unanimité s'est faite sur l'ensemble des options que nous vous avons proposées. En début de législature, j'ai annoncé que j'entendais donner à votre Conseil les moyens de choisir. Certains ont prétendu que c'était une manière de se défaire: non, Mesdames et Messieurs, c'est un choix politique. J'estime que vous n'êtes pas une simple chambre d'enregistrement, que vous êtes partie prenante des projets et que c'est ainsi que nous pourrons faire du chemin ensemble. De la même façon, au sein de la Délégation à l'aménagement, j'ai voulu que mes collègues se plongent dans les dossiers et comprennent la logique de la construction. Je me suis aperçu que, ce faisant, beaucoup de choses passent du fantasme à la réalité et que nous arrivons mieux à travailler d'un commun accord et à trouver des consensus.

Je continuerai donc à vous proposer cette méthode de travail, de sorte que vous ayez des choix à faire. Bien évidemment, si je vous propose des options, c'est que j'y suis favorable, et le Conseil administratif avec moi. En décidant de les voter toutes, vous avez suivi cette logique, peut-être malgré vous pour certains, dans laquelle nous nous entraînons.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes en train de réfléchir, au sein du département, au code CFE, qui avait été adopté pour des questions de comptabilité. Nous réfléchissons à revenir au code CFC, qui vous permettrait de maîtriser encore mieux les coûts et les budgets qui vous sont proposés. Car c'est aussi une de mes volontés, une volonté du département et de l'ensemble des employés de faire en sorte que les budgets soient contrôlés au mieux et qu'ils ne soient pas dépassés.

J'en viens au reproche qui nous est fait de ne pas avoir été proactifs par rapport à la crèche. Mesdames et Messieurs, en votant les crédits d'étude et de réalisation, vous avez voté le volume des bâtiments, qui sont d'ailleurs en train d'être construits. Nous avons posé la première pierre en novembre et un immeuble est quasiment déjà terminé. Pour ma part, je m'opposerai toujours à ce qu'on change le programme en cours de processus. Dès lors que vous avez voté les crédits d'étude et de réalisation, je ne peux accepter que tout d'un coup quelqu'un propose de changer telle ou telle chose, car si nous nous engageons là-dedans, nous arriverons à des dérives et à des dépassements, que nous avons connus par ailleurs et qui nous ont été reprochés à juste titre.

Dans ce projet pourtant, bien que nous soyons dans cette logique de tenir les gabarits, nous avons tenu compte de la situation de manière très pragmatique et nous avons fait passer le nombre de places de la crèche de Sécheron de 60 à 90.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Mais j'estime aussi qu'une crèche n'est pas une usine de gardiennage et qu'elle doit être adaptée au lieu. Or le parc que vous allez voter et qui sera mis à disposition est adapté à 60, voire à 90 enfants. Mais 120 enfants, ce n'est pas possible, même en gonflant le bâtiment et en ajoutant un étage. Après une étude de faisabilité, mes services ont conclu qu'il n'était pas possible d'ajouter le nombre de places que vous désirez, légitimement d'ailleurs puisque nous sommes mis, par ailleurs, devant le fait accompli, s'agissant des objectifs de sécurité de l'OMC.

Nous avons donc travaillé, car nous sommes bel et bien proactifs, à une étude de faisabilité pour trouver ces places manquantes. C'est ainsi que la surélévation de la crèche de Châteaubriand a été retenue, parmi d'autres options. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je fais mien le projet d'arrêté PA-97, mais je vous demande de l'envoyer à la commission des travaux où nous vous présenterons les autres options que nous avons étudiées, de sorte que ce crédit d'étude ne soit pas, comme d'autres, un investissement échoué et que l'argent soit réellement utilisé à bon escient.

Une fois de plus, je me réjouis, et j'en terminerai par là, que vous votiez ce projet de Sécheron. Celui-ci permettra de construire un bout de quartier que tout le monde attend, de construire des logements bon marché que tout le monde revendique dans cette ville, et de mettre à disposition des infrastructures pour les personnes âgées, pour les jeunes et pour les enfants en bas âge, ainsi qu'un parc.

M. Manuel Tornare, maire. Au mois de novembre 2008, nous avons organisé un débat «Parole aux quartiers», avec mon excellent collègue Rémy Pagani, dans l'aula du cycle d'orientation de Sécheron. Il y avait beaucoup de personnes et je dois dire que les habitantes et habitants ainsi que les professionnels du quartier, instituteurs, institutrices ou professeurs au cycle, étaient très contents. Comme vous l'avez dit toutes et tous, je crois en effet qu'il faut se réjouir de tant de diversité dans ce projet, qui a rencontré un écho extrêmement favorable.

Ce projet est aussi, et j'en suis fier, une palette de tout ce que peut offrir mon département. Je remercie le département de Rémy Pagani d'avoir collaboré à ce que nous puissions vous proposer tous ces équipements dans le domaine social. En effet, il y aura un espace de quartier et des locaux pour le SEVE. Je me bats depuis 1999 pour que des locaux soient mis à la disposition des jardiniers, mais aussi des jardinières, puisque nous engageons de plus en plus de femmes. Trop souvent, ces locaux ne sont pas épicènes et là nous aurons, Madame Sumi, des locaux pour les femmes, pour les jardinières. Il y aura aussi une ludothèque, ainsi qu'un restaurant scolaire.

Et j'en viens au problème de la crèche, car c'en est un. Je m'étais battu avec mes collaboratrices et collaborateurs, et à ce sujet il faut quand même rendre

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

hommage au prédécesseur de Rémy Pagani qui a été critiqué il y a un instant: Christian Ferrazino qui, à l'époque, présidait le département des constructions avait accepté l'idée de faire passer la crèche de Sécheron de 60 à 92 places. Je rappelle à ceux qui nous écoutent devant leur poste de télévision qu'une place dans une crèche accueille 1,5 à 2 enfants. Christian Ferrazino avait donc accepté ma proposition de faire passer la crèche de Sécheron de 60 à 92 places. C'est un effort considérable et, comme l'a dit Rémy Pagani, on ne peut pas aller au-delà, car des crèches plus importantes deviennent pathogènes. Le Parti radical avait fait, il y a quelques années, la proposition un peu fantaisiste d'aménager aux Halles de l'Île une crèche de 400 places. Or lorsqu'une grippe, aviaire ou porcine, se déclare, eh bien, bonjour les dégâts au niveau de l'hygiène publique et de la santé des enfants! Si une grippe touche l'ensemble de la crèche, c'est 400 enfants malades, et cela n'est pas admissible. 92 places, c'est donc un maximum.

J'en reviens à la crèche du Lac. Comme Rémy Pagani, je rends hommage à la présidente Catherine Hämmerli et à Jean-Louis Fazio, vice-président, ainsi qu'à la directrice et à tous ceux et toutes celles qui travaillent pour faire en sorte que ce soit une crèche de qualité. Comme tant d'autres dans les crèches, garderies ou jardins d'enfants de la Ville, ils font un travail extraordinaire. En l'occurrence, on sait depuis 1995 qu'il faudra quitter les lieux. En effet, en 1995, le BIT, qui avait construit un bâtiment moderne à un kilomètre à vol d'oiseau, a quitté cet endroit et le GATT l'a remplacé. Or le GATT avait déjà des problèmes de sécurité. Ensuite, le GATT est devenu l'OMC, avec les polémiques qu'on connaît autour de cette organisation. On a aussi construit une salle de conférence – magnifique salle construite par l'architecte Brunoni – qui donne sur la rue de Lausanne. Le fait est que cela devient impossible au niveau de la sécurité. Les parents nous disent combien l'accès est parfois difficile quand il y a des conférences internationales.

Depuis 1995, mon prédécesseur Michel Rossetti comme moi-même, nous ne sommes pas restés inactifs. J'ai entendu quelques absurdités ce soir, excusez-moi de vous le dire! Vous oubliez que votre serviteur – le *GHI* va prétendre que je ne suis pas modeste, mais je suis obligé de le rappeler! – est intervenu alors que la famille Bertarelli possédait encore l'entreprise Serono, pour proposer une crèche en partenariat. Cette crèche existe, c'est une des plus belles de Genève, située dans un bâtiment magnifique de style new-yorkais. L'investissement de 1,2 million pour cette structure, qui bénéficie aussi à la Ville de Genève, a été payé entièrement par la famille Bertarelli. La crèche offre 50 places et, sachant que gouverner c'est prévoir, comme vous le dites dans votre motion, nous avons bel et bien anticipé, puisque la moitié des 50 places est à la disposition des habitants du quartier.

Depuis, et je remercie Jacques Hämmerli de l'avoir relevé, nous avons aussi construit la crèche de Châteaubriand, dossier qui traînait. C'est un dossier que

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

nous avons débloqué avec Christian Ferrazino, il faut le reconnaître. La crèche de Châteaubriand est une des plus belles de Suisse et une des plus grandes à Genève. Nous avons déjà prévu de faire éventuellement un étage supplémentaire, sans dénaturer le bâtiment. Par conséquent, il y aura plus de places que prévu dans la crèche de Sécheron, plus les places de la crèche de Serono et de Châteaubriand, où l'éventualité d'un étage supplémentaire avait été retenue.

D'autre part, dans le quartier, d'autres crèches sont prévues, que j'ai inscrites dans l'arrêt sur image que je donne régulièrement à la commission sociale et de la jeunesse. Alors, il dépendra à la fois de mes collègues et du Conseil municipal d'accepter ou de refuser ces propositions. Mais nous y avons travaillé, avec mes collaboratrices et collaborateurs. Madame Pérez, j'ai entendu votre discours, il m'est allé droit au cœur, mais je n'attends pas qu'il y ait des initiatives de tel ou tel parti ou des pétitions pour mener, comme l'a dit M. Dramé, une politique extrêmement volontariste en faveur de la petite enfance, avec votre soutien, qui va au-delà de la gauche.

S'agissant des chiffres donnés par M. Queloz, je ne sais pas où il les a pris, mais ils sont totalement fantaisistes! En 1999 – je vous le répète sans cesse, vous devriez le savoir – 31% de la demande était satisfaite et cette année on arrive à 67%. De même, les chiffres donnés par M. Fazio pour le quartier de Sécheron sont faux! (*Remarque.*) Mais oui, prenez les chiffres dans la brochure 2008 sur la petite enfance que vous avez reçue. Vous confondez les modes de garde. Nous avons trois modes de garde en Ville de Genève: les garderies et haltes-garderies, les jardins d'enfants et les crèches. Si on fait une moyenne, on arrivera à 67% à fin 2009, sur l'ensemble de la Ville. Il est vrai que, pour les crèches proprement dites, nous sommes en retard, mais il faut faire une moyenne.

Et puis, il y a aussi les familles d'accueil. J'ai inscrit au budget – vous l'avez accepté – dès le 1^{er} septembre de cette année, avec l'accord de mes collègues, 1 million pour quatre mois. En effet, l'Etat a voté une loi contraignant les communes à assumer leurs responsabilités en matière de familles d'accueil. Pour 2010, nous en discutons au sein du Conseil administratif et nous verrons si nous inscrirons les 3 millions demandés. Mais c'est là un autre débat, que nous reprendrons au mois de décembre. Cela pour dire qu'il ne faut pas énoncer des chiffres inexacts et qu'il faut être plus rigoureux.

Monsieur Queloz, je ne veux pas entrer dans ce débat qui est un débat idéologique, mais M^{me} Moratti Jung a raison. Des études montrent, dans la ville de Jean Piaget, que les enfants, garçons et filles, qui sont passés par des institutions de la petite enfance, quelles qu'elles soient, sont beaucoup mieux armés, sur le plan social, pour affronter la vie d'aujourd'hui que les enfants qui restent chez eux. Je ne vous parle pas là d'affection. Vous m'avez dit, l'autre jour, qu'à domicile il y avait les parents, les grands-parents, voire les arrière-grands-parents –

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

avec l'espérance de vie qui s'allonge – et que les enfants avaient ainsi un réseau d'affection autour d'eux. Mais les crèches n'empêchent rien: il peut y avoir les deux, et c'est ce que nous souhaitons tous.

Quant aux bons de garde, la proposition «couchepinesque» du Parti radical va être balayée par la commission sociale et de la jeunesse. M^{me} de Tassigny, qui a été une éminente présidente radicale du Grand Conseil et qui est une professionnelle de la petite enfance, l'une de mes excellentes cheffes de service, a convaincu les commissaires de ne pas entrer en matière.

Je terminerai en vous disant qu'il y aura aussi, ultérieurement, un EMS sur ce périmètre. Avec la FAHPA (Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées), qui gère les deux maisons de retraite de la Ville et qui est présidée par Dominique Föllmi, nous étudions la possibilité de financer un EMS à cet endroit. J'attends encore les réponses de la fondation, mais nous allons dans le bon sens et j'espère bien que nous pourrions proposer prochainement, non seulement une crèche, des locaux d'activités pour les enfants, les ados et les jeunes, mais aussi un EMS.

M. Georges Queloz (L). Si j'en crois certains historiens, le nom Queloz trouve son origine dans le mot clou. Il semblerait que certains de mes ancêtres fabriquaient des clous. Je m'en félicite, parce qu'à force d'enfoncer le clou, de taper sur le clou, M. Pagani m'a donné raison tout à l'heure en avouant qu'il reviendrait sans doute à la présentation CFC. Je tiens à l'en féliciter et à l'en remercier.

Maintenant, pour ce qui est des options, je veux bien qu'on nous offre un choix, comme vous l'avez indiqué, Monsieur Pagani. Mais alors il ne faut pas nous dire, en commission, que chacune des options est incontournable, obligatoire et qu'on ne peut absolument pas s'en passer! Car c'est là le problème. Nous avons le sentiment qu'on découpe le saucisson pour ne pas grossir le projet. Pour ne pas faire peur, on y va par petits bouts, quitte à présenter ensuite des demandes de rallonges, ou des dépassements auxquels nous sommes malheureusement habitués.

Enfin, puisque M. Tornare a voulu s'exprimer avant moi, je peux lui répondre. Il a dit que j'exagerais sur les chiffres. Il a parlé de 67% et j'ai dit qu'on avoisinait les 70%: nous n'étions donc pas très loin. Cela étant, je suis très heureux de l'avoir entendu parce que cela me permet de préciser la chose suivante. Tout à l'heure, j'ai dit que nous n'entrerions pas en matière sur de nouvelles places de crèche, que nous voulions un moratoire pour au moins en discuter, car nous sommes d'accord de refaire le débat sur la politique de la petite enfance et de taper sur le clou, une fois de plus, en commission sociale et de la jeunesse. C'est

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

la raison pour laquelle nous refuserons de voter directement le projet d'arrêté PA-97 aujourd'hui, mais nous accepterons bien sûr d'en discuter à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Simon Brandt (R). Etant donné que M. Tornare s'est écarté du sujet et nous a fait l'exégèse de sa politique sociale et de tous les besoins en matière de crèches, je vais lui poser une question que je pensais poser dans quelques mois.

Monsieur Tornare, la semaine dernière, dans la *Tribune de Genève*, vous avez annoncé que, suite aux prévisions budgétaires, vous suspendiez, voire que vous renonciez à la municipalisation des crèches, qui est tout bonnement le socle de votre politique sociale depuis votre entrée en fonction en 1999. Aussi, comment pouvez-vous nous vendre ce soir la politique que vous avez menée précédemment, nous dire qu'elle va encore déployer des effets dans le futur, alors que vous annoncez dans la presse que vous allez y renoncer? Monsieur le magistrat, êtes-vous sûr que tous les projets dont vous nous parlez pourront être financés? Comment pouvez-vous ne rappeler ce soir que ce qui vous arrange, sans évoquer une seule fois les déclarations que vous avez faites dans la presse, selon lesquelles vous aviez renoncé, au sein du Conseil administratif, à cette municipalisation?

Je vous pose donc formellement la question: qu'en est-il de cette politique, est-elle oui ou non suspendue par le Conseil administratif? Si elle est suspendue, qu'en sera-t-il en termes de coûts quand on va la reprendre? Et surtout, Monsieur le magistrat, allez-vous enfin penser à d'autres modes de garde? Vous nous dites ce soir qu'il n'y a que deux modes possibles: les crèches et les jardins d'enfants. Mais avez-vous entendu parler des mamans de jour, des nounous, ou tout simplement des parents, Monsieur le magistrat? La tâche première des parents est de s'occuper de leurs enfants, les crèches n'étant qu'une force d'appoint!

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Brandt, vous essayez de botter en touche, car ce n'est pas le débat... (*Remarque.*) Non, je vous réponds que ce n'est pas le débat! Nous sommes ici face à une proposition qui comporte non seulement une crèche, mais une palette de locaux sociaux à disposition du quartier: la municipalisation des crèches n'a rien à voir avec cette proposition.

En l'occurrence, lors d'une réunion avec des comités de crèche – où un journaliste était présent au premier rang en tant que président d'une crèche – j'ai dit que, vraisemblablement, avec la crise financière que nous vivons à l'heure actuelle à Genève, en Suisse et sur le plan international, avec les rentrées fiscales qui diminuent, la municipalisation pourrait être retardée. Mais cela n'a rien à voir avec l'offre de places, vous le savez très bien. D'ailleurs, vous m'avez très sou-

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

vent dit qu'il valait mieux construire des crèches plutôt que de parler de municipalisation. C'est donc bien là un autre débat!

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Tornare tout à l'heure évoquait le *GHI* et les qualificatifs dont ce journal l'affublait... Je ne veux pas revenir là-dessus, mais lorsque vous faites la leçon à mon collègue Brandt, Monsieur Tornare, je remarque quant à moi que la proposition PR-636 concerne des travaux, qu'il s'agit du dossier de M. Pagani et que vous tirez, avec art, la couverture à vous, en nous parlant de tout ce que vous avez fait depuis votre arrivée. Alors, je veux bien que vous fassiez la leçon aux conseillers municipaux, mais s'il vous plaît, un peu d'inspection et d'autocritique!

Il est vrai que vous avez mis vos wagons sur les rails de M. Rossetti et que vous avez su développer la municipalisation. Mais nous aimerions aussi, nous les démocrates-chrétiens, que vous réfléchissiez un peu plus à la diversification des solutions à proposer aux citoyens. Car cette municipalisation, dont la Ville de Genève est un exemple, coûte très cher et nous devons essayer de diversifier les modes de garde.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Nous avons été convaincus par la démonstration de M. le vice-président du Conseil administratif. Notre groupe préconise donc le renvoi du projet d'arrêté PA-97 à la commission des travaux, d'autant plus que M. Pagani a indiqué qu'il y avait plusieurs options. Nous voterons donc le renvoi à la commission des travaux.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission des travaux concernant la proposition PR-636 est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux actuels, dans l'attente qu'une solution satisfaisante, qui réponde à la motion M-802, soit trouvée en ce qui concerne la création d'un nombre de places de crèche en relation avec les besoins du quartier et de la cuisine de production de la crèche.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté V est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté VI est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté VII est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté VIII est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IX est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 535 040 francs destiné à la construction du bâtiment de l'«espace de quartier» abritant divers équipements publics dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 535 040 francs.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Art. 3. – Un montant de 335 880 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 473 000 francs du crédit de la proposition PR-251, votée le 14 janvier 2003 pour l'achat du terrain, et le montant de 616 500 francs du crédit d'étude PR-363 voté le 18 mai 2005, soit un montant total de 17 624 540 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 499 800 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation des locaux construits par un tiers et destinés au Service des espaces verts et de l'environnement dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 499 800 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 358 200 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour les locaux de l'espace habitants et la ludothèque situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 358 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 110 000 francs destiné au mobilier et équipements pour le restaurant scolaire situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 145 700 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour l'espace de vie enfantine situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 145 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

ARRÊTÉ VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle
du Foyer de Sécheron

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 39 000 francs destiné au mobilier et équipements pour les locaux du Service des espaces verts et de l'environnement situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 39 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

ARRÊTÉ VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs destiné aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2016.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

ARRÊTÉ VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 147 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 147 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

ARRÊTÉ IX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 307 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 800 francs.

Proposition, motion et projet d'arrêté: équipements publics sur la parcelle du Foyer de Sécheron

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Pérez à la motion M-802 est accepté sans opposition (nombreuses abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ;
- de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté PA-97 est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Je fais voter le renvoi du projet d'arrêté en commission. Ceux qui souhaitent le renvoi à la commission des travaux votent oui, ceux qui souhaitent le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse votent non.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des travaux est accepté par 57 oui contre 7 non.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Préambule

La commission des finances s'est réunie les 14 janvier, 3 et 24 février 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition qui lui a été renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2008. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Rappel de la proposition

Voici deux petits tableaux pour résumer la proposition PR-659:

<i>Type de véhicules</i>	<i>Coût</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Nombre</i>
A. Véhicules légers	833 000 francs	5 ans	14
B. Poids lourds	85 000 francs	10 ans	1
C. Engins spécifiques	2 599 000 francs	5 ans	35
D. Remorques	110 000 francs	10 ans	2
Total	3 627 000 francs		52

Récapitulation des dépenses prévues par département

<i>Département</i>	<i>Coût</i>	<i>Nombre</i>
1 Finances et logement	0	
2 Constructions et aménagement	190 000 francs	4
3 Culture	365 000 francs	5
4 Environnement urbain et sécurité	90 000 francs	4
5 Cohésion sociale, jeunesse et sports	2 982 000 francs	39
	3 627 000 francs	52

¹ Proposition, 3633.

Séance du 14 janvier 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur, et Simon-Pierre Keller, acheteur spécialisé à la Centrale municipale d'achat et d'impression

M. Pierre Maudet déclare que cette proposition concerne tous les départements; la dépense pour son département ne s'élève, en effet, qu'à 90 000 francs. En tant que magistrat responsable de la COGEVE (Commission de gestion des véhicules), il représente l'ensemble de ses collègues et espère pouvoir répondre à toutes les questions posées par la commission. Il rappelle que la COGEVE, dont l'activité, transversale, concerne tous les départements a été créée en 2000. Sa mission est de recueillir les demandes de véhicules émanant des services et de les étudier. Les critères environnementaux, financiers, en fonction de l'âge et des kilomètres parcourus et des frais engendrés pour la maintenance des véhicules sont pris en compte pour juger de l'opportunité de l'acquisition ou du renouvellement d'un véhicule.

Le Conseil administratif présente régulièrement des demandes de crédits pour trois types de véhicules: les spécifiques Voirie, les spécifiques Service d'incendie et de secours (SIS) et les non spécifiques. La COGEVE fait un premier tri et le Conseil administratif un deuxième; la question est de savoir quelle est la meilleure stratégie à adopter pour le parc automobile de la Ville de Genève. Un choix, politique, qui exige une étude approfondie a été demandé, notamment par la commission Agenda 21. Actuellement, la politique de la Ville de Genève est d'user les véhicules au maximum, ce qui peut coûter cher en entretien et qui contribue à la disparité de la flotte. Une étude pilotée par M. Nopper est menée pour savoir s'il ne serait pas plus pertinent, en termes financiers et environnementaux, d'opter pour une stratégie qui consiste à avoir un taux de renouvellement assez élevé, permettant ainsi à la Ville d'être en conformité avec les normes Euro 4 ou Euro 5. Cette réflexion sera soumise au Conseil municipal, qui pourra se prononcer sur la stratégie à adopter dans ce domaine.

La liste détaillée des 52 véhicules compris dans cette proposition est distribuée aux membres de la commission. (Annexe 1: Liste récapitulative.)

Un commissaire demande ce que deviendront les anciens véhicules dans le cas d'une nouvelle stratégie de renouvellement.

M. Maudet l'informe que les véhicules non spécifiques vétustes sont désosés pour en revendre les matériaux récupérables. Les véhicules spécifiques, tels ceux des pompiers, peuvent encore être utilisés dans les compagnies de pompiers volontaires.

Ce commissaire s'étonne de ne pas trouver de référence à l'auto-partage et rappelle la motion M-607 qui demandait au Conseil administratif de prendre des mesures rapides pour remplacer une partie du parc automobile de la Ville de Genève par des contrats avec des entreprises d'auto-partage, permettant à d'autres personnes d'utiliser ces véhicules pendant que la Ville ne les utilise pas, comme le soir et le week-end. Il attend aussi les résultats de l'étude prévue dans le cadre de cette motion. (Annexe 2: Réponses 1.)

Le magistrat lui répond que le partage des véhicules est mentionné en première page de la proposition, mais que le dossier Mobility vient d'être transféré du département des constructions et de l'aménagement, Service de la mobilité, à la COGEVE qui en a repris les contrats. Il confirme que c'est une préoccupation du Conseil administratif, puisque les contrats avec Mobility augmentent chaque année. Il ajoute que les services de la Ville utilisent régulièrement les véhicules Mobility, mais il ignore s'il s'agit d'abonnements Business CarSharing.

M. Nopper ajoute que, pour cette proposition, la procédure était très précise: les services ont établi leur demandes au moyen de fiches mises à disposition sur intranet, dont une partie consacrée à l'auto-partage. Il est en effet demandé, pour chaque véhicule, s'il ne serait pas possible de passer par une location périodique ou de le partager avec un autre service, et la réponse doit être justifiée. Ces fiches ont été remplies en 2007. Elles ont été passées au crible et seules les plus pertinentes ont été retenues pour entrer dans l'enveloppe prévue au PFI; celles relevant du confort, ainsi que celles paraissant nécessaires, mais pas indispensables, ont été éliminées. Il précise que des scooters électriques ont été inclus dans cette proposition et qu'une demande de crédit concernant les vélos électriques est en préparation.

En réponse à une question sur les mesures prises pour préserver la santé des travailleurs, M. Maudet, prenant l'exemple des employés de la Voirie chargés de la levée des ordures et se trouvant à l'arrière des camions, explique que ces véhicules sont équipés de filtres à particules et qu'ils bénéficient d'un bon taux de renouvellement.

Des commissaires constatent le manque d'informations, dans la proposition ou le tableau récapitulatif, concernant les véhicules et souhaiteraient plus de détails. Pour répondre à cette remarque, il est proposé d'avoir les fiches détaillées, telles qu'elles émanent des services. Il sera ainsi possible d'obtenir des informations plus précises sur chaque véhicule.

Une discussion s'engage sur le qualificatif «extraordinaire» définissant ce crédit, qui n'aurait rien d'extraordinaire. En effet, c'est un crédit d'investissement, planifié au PFI. Le magistrat reconnaît que l'épithète «extraordinaire» est légèrement usurpée en Ville de Genève.

Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

Un commissaire aimerait connaître la procédure d'ouverture des marchés publics pour les véhicules. Comment cela se passe-t-il? A qui l'appel d'offres est-il adressé? Aux seules entreprises genevoises ou au-delà?

M. Maudet répond que cela dépend des seuils et de ce qui constitue le marché. Cela explique la longueur de la procédure. Il y a d'abord l'élaboration du cahier des charges, la rédaction de la proposition, puis son passage devant le Conseil administratif et le Conseil municipal; lorsque le crédit est voté commence la deuxième partie du travail, où il faut prendre ses précautions en matière de procédure, car toute imprécision peut être sujette à recours. C'est un travail important.

M. Keller poursuit en rappelant qu'un document avait été élaboré pour les appels d'offres concernant les véhicules. Tout y est défini, de l'expression des besoins à l'acquisition. Le droit des marchés publics est très clair en la matière. Dès que le seuil de 383 000 francs est dépassé, la procédure est ouverte sur le plan international. La publication des offres se fait en fonction de ces seuils. Sur le plan international, les offres sont publiées dans la *Feuille d'avis officielle* et la SIMAH (site internet). (Annexe 3: COGEVE.)

Examinant le tableau récapitulatif, un commissaire demande si les véhicules demandés par le Service de l'énergie ne pourraient pas être remplacés par des véhicules Mobility.

Le magistrat lui explique que les activités du Service de l'énergie ayant été centralisées à Château-Bloch, les déplacements se sont multipliés. Les véhicules Mobility ne peuvent pas remplacer ces véhicules qui sont équipés pour les techniciens. M. Nopper précise que l'argument principal justifiant leur acquisition est l'efficacité des interventions. Chaque véhicule est assigné à un collaborateur monteur en chauffage, avec mission d'entretien des installations techniques du patrimoine immobilier de la Ville. Les équipements pour les interventions d'urgence sont à l'intérieur des quatre véhicules ayant les mêmes caractéristiques.

Répondant à un commissaire qui s'interroge sur l'utilisation d'une remorque au Grand Théâtre et une au Jardin botanique, M. Nopper précise que l'une a 27 ans et l'autre 19 ans. Celle du Grand Théâtre sert à des transports de décors locaux entre les différents sites de production. Ce renouvellement est demandé parce que cette remorque ne répond plus aux normes. Quant à celle du Jardin botanique, elle sert, entre autres, au transport d'outils et de plantes à massifs comme au ramassage des feuilles. La remorque actuelle a une capacité de 2 tonnes et la nouvelle aurait une capacité de 3 tonnes. Les détails de justification contenus dans les fiches sont étudiés par un collège d'experts, ce qui permet d'éliminer, en accord avec les services, les demandes moins justifiées.

Certains commissaires aimeraient prendre connaissance des fiches des véhicules, pour mieux comprendre les justifications du renouvellement ou de l'acquisition de ces véhicules, le tableau ne le mentionnant pas. Dans les prochaines propositions concernant des véhicules, la commission des finances souhaiterait avoir le tableau récapitulatif avec la cause du renouvellement ou la justification de l'acquisition.

M. Maudet transmettra ces fiches à la commission, qui pourra ainsi poser des questions de détail par écrit.

Revenant sur des questions plus générales et suite à la remarque d'un commissaire, un long débat sur Mobility s'engage. Un commissaire se demande si le recours à l'auto-partage ne revient pas plus cher que l'achat d'un véhicule.

Pour répondre à une question posée au sujet de la conduite douce, M. Maudet explique le dispositif mis en place. Un moniteur d'auto-école qui se trouvait au Service logistique et manifestations sera transféré dans le pool formateur. Il a été décidé de doubler ce poste, sans création de nouveau poste, afin de fournir l'effort nécessaire sur l'Eco-Drive où l'apport théorique est un peu faible. M. Keller a étudié sur deux ans la question de l'impact de cette formation sur la conduite des chauffeurs. Le résultat est que, pour le même type de tournée, d'un chauffeur à l'autre les différences sont d'environ 40% sur la consommation de carburant. La conduite douce a également un impact important en termes d'émissions polluantes et de sécurité.

Il n'y a plus de questions générales sur cet objet, qui sera voté lors d'une prochaine séance, après examen des fiches détaillées des véhicules.

Séance du 3 février 2009

Après avoir examiné les fiches de tous les véhicules, la commission a dressé une liste de questions qui sont annexées avec les réponses de M. Nopper. (Annexe 4: Réponses 2.)

Séance du 24 février 2009

La discussion est brève, juste quelques remarques sur les réponses, jugées parfois insuffisantes.

Votes

L'arrêté I est adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

L'arrêté II est aussi adopté à l'unanimité des 15 membres présents.

Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

La proposition PR-659 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission des finances (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT). *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

Annexes:

1. Liste récapitulative des véhicules
2. Réponses 1
3. COGEVE (disponible sur internet)
4. Réponses 2

PR 639

RECAPITULATION PAR SERVICES

Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	No plaques	Année	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total	Type
240300	Energie	Renouvellement	Mitsubishi Van	Fourgon	GE 473767	1995	1	Citroen Jumper GNV	45'000	55'000	A
240300	Energie	Renouvellement	Opel Agila	Petit véhicule	GE 72881	2003	1	Citroen Berlingo GNV	25'000	25'000	A
240300	Energie	Acquisition					1	Citroen Jumper GNV		55'000	A
240300	Energie	Acquisition					1	Citroen Jumper GNV		55'000	A
				TOTAL ENERGIE			4			190'000	
311000	GTH	Renouvellement	Richard SR2 81	Remorque	GE 193789	1982	1	Métanova	85'000	85'000	D
				TOTAL GRAND THEATRE			1			85'000	
320100	CJB	Renouvellement	Clark 20 DPM L	Clark	GE 628	1988	1	Clark CDP 30	70'000	70'000	C
320100	CJB	Renouvellement	Remorque Zbinden	Remorque	GE 194192	1991	1	Remorque	25'000	25'000	D
				TOTAL CJB			2			95'000	
320200	MAH	Acquisition					1	Fourgon double cabine	110'000	110'000	A
				TOTAL MAH			1			110'000	
320400	MHN	Renouvellement	Mercedes 310	Fourgon	GE 474307	1987	1	Fourgon chaise	75'000	75'000	A
				TOTAL MHN			1			75'000	
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 231206	1988	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 103555	1990	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
400400	SAPP	Renouvellement	Toyota Liteace	Petit fourgon	GE 103557	1990	1	Opel Combo GNV	20'000	20'000	A
				TOTAL SAPP			3			60'000	
400800	DSIC	Renouvellement	Toyota Hiace	Fourgon	GE 262765	1990	1	Fourgon expert	30'000	30'000	A
				TOTAL DSIC			1			30'000	
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 92396	1995	1	Fourgon chaise	75'000	75'000	A
500400	SEVE	Renouvellement	Aebi TT60	Tracteur porte-outil	GE 388629	1996	1	Tracteur Reform Mounty 100	145'000	145'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Schlesing 330 EX	Broyeur à bois	GE 2831	2002	1	Schlesing 500 MX	130'000	130'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Maltro TS270	Telescopique	GE 211	1997	1	Mantou MLT627	150'000	150'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 88918	1995	1	Fourgon double cabine	85'000	85'000	B
500400	SEVE	Renouvellement	Iveco Turbo Daily	Fourgon	GE 92306	1995	1	Fourgon chaise	80'000	80'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Ransomes 951D	Tondeuse	GE 5036	1999	1	Tondeuse rotative Ransomes	165'000	165'000	C

GNV = Gaz Naturel de Ville

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (soir)
Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

6963

RECAPITULATION PAR SERVICES

500400	SEVE	Renouvellement	Isaki TF317F	Transporteur	GE 354971	1995	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Leiber Annalee 2WD	Transporteur	GE 92362	2000	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko TR1000EL	Transporteur	GE 93687	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko TR1000EL	Transporteur			1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko ME2STK	Transporteur	SANS	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	Zuko ME2STK	Transporteur	SANS	1996	1	Goupil G3 électrique	60'000	60'000	C
500400	SEVE	Renouvellement	New Holland TS90	Tracteur agricole	GE 140	2001	1	Tondeuse rotative Ransomes	21'000	190'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Motoculteur				1	Motoculteur Goldoni 150	17'000	17'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Nacelle				1	Nacelle Leguan modèle 125	80'000	80'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Petit tracteur				1	John Deer modèle compacte	56'000	56'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Transporteur				1	Goupil G3 électrique	65'000	60'000	C
500400	SEVE	Acquisition	Transporteur				1	Goupil G3 électrique	65'000	60'000	C
			TOTAL SEVE				19			1'653'000	
500600	FUN	Renouvellement	Mercedes 310	Corbillard	GE 90196	1996	1	Mercedes	165'000	165'000	A
500600	FUN	Renouvellement	Zuko TR1000	Transporteur	SANS	1995	1	John Deer Gator TX	24'000	24'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Zuko TR1000	Transporteur	SANS	1997	1	John Deer Gator TX	24'000	24'000	C
500600	FUN	Renouvellement	John Deer 755	Tracteur	SANS	1991	1	John Deer 2520	60'000	60'000	C
500600	FUN	Renouvellement	John Deere F725	Tondeuse	SANS	1996	1	John Deer 2-Trak 717E	18'000	18'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Sovernil SM85	Rouleau	SANS	1982	1	Rouleau	25'000	25'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Fiat Ducato	Fourgon	GE 505654	1993	1	Citroën Jumper L2H2	43'000	43'000	A
500600	FUN	Renouvellement	Rubag Dumper 3 et 5	Dumper	SANS	1995	1	Pelle mécanique 3.5 to à pneus	100'000	100'000	C
500600	FUN	Renouvellement	Mercedes Vito	Fourgon	GE 5806	1999	1	Mercedes Vito	85'000	85'000	A
			TOTAL FUN				9			544'000	
500901	SPORTS	Renouvellement	Roba 565	Surfacteuse à glace	GE 1397	1990	1	Surfacteuse à glace Dyson 3800 el	200'000	200'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deere 855	Mini tracteur	GE 235204	1988	1	Mini tracteur 25 Cv	60'000	60'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deere 955	Mini tracteur	GE 505657	1990	1	Mini tracteur 33 Cv	70'000	70'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Bucher City Cat	Balayeuse	GE 484	1993	1	City Cat K1500	160'000	160'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Toro 216	Tondeuse hélicoptale	SANS	1988	1	Tondeuse Toro Reelmaster 2000	40'000	40'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Yno 165	Balai à gazson	SANS	1989	1	Wiedermann super 300	25'000	25'000	C

RECAPITULATION PAR SERVICES

500901	SPORTS	Renouvellement	Yno 165	Balai à gazon	SANS	1989	1	Wiedemann super 300	25'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	SMG Sport Champ	Aspirateur	SANS	2007	1	SMG Sport Champ 4HL	50'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	John Deer 855	Mini tracteur	GE 220	1989	1	Mini tracteur 25 Cv	70'000	C
500901	SPORTS	Renouvellement	Pulimat 1500D	Balayeuse	GE 444	1996	1	Petite balayeuse	55'000	C
500901	SPORTS	Acquisition		Régénérateur de sol			1	Rotadairon CR40	30'000	C
TOTAL SPORTS							11		785'000	
TOTAL GENERAL							52		3'627'000	

Département 1	
Département 2	190'000
Département 3	365'000
Département 4	90'000
Département 5	2'982'000
Total	3'627'000

Véhicules légers	833'000
Véhicules lourds	85'000
Engins spécifiques	2'599'000
Remorques	110'000
Total	3'627'000

A =	Véhicule léger	14
B =	Véhicule lourd	1
C =	Engins spécifiques	35
D =	Remorque	2

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (soir)
Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

6965

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION



Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des finances

Genève, le 21 janvier 2009

**Séance de la Commission des finances du 14 janvier 2009 consacrée à
l'examen de la PR-659**

Monsieur le Président,

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Comme convenu à l'issue de la séance citée en titre, j'ai le plaisir de vous remettre en annexe les documents suivants :

- Procédure d'appel d'offres pour l'achat de véhicules et engins spécifiques dans le cadre des marchés publics (approuvée par le Conseil administratif le 3 octobre 2007)
- Copie des 52 fiches de demandes de biens 2007 relatives au renouvellement ou à l'acquisition des véhicules et engins spécifiques ayant été retenues dans le cadre de la PR-659.

Je me permets de préciser qu'il s'agit des demandes d'origine des services, étant entendu que chacune d'entre elles a fait l'objet d'un examen ultérieur approfondi.

Concernant la réponse du Conseil administratif à la motion M-607 intitulée « Mobility : pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente » évoquée en séance, nous relevons après relecture attentive de ce document que les résultats attendus pour la fin de 2008 mentionnés dans ce texte font référence non pas à la problématique Mobility, mais à l'étude que la COGEVE a entamée concernant la stratégie de renouvellement des véhicules. Comme évoqué en séance, cette étude est en cours et nous ne manquerons pas d'informer votre Commission lorsque la COGEVE aura déposé son rapport.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Yves Nopper

Annexes mentionnées

C.c. : Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif

SÉANCE DU 13 MAI 2009 (soir)
Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
 ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION



Monsieur Christian Zaugg
 Président de la Commission des finances
 du Conseil municipal

Genève, le 19 février 2009

Crédit COGEVE (PR-659) : Réponses aux questions posées par la Commission des finances

Monsieur le Président,

Le Directeur
 Yves Nopper
 yves.nopper@ville-ge.ch

Lors de la séance de la Commission des finances du 14 janvier consacrée à l'examen de la PR-659, les commissaires ont souhaité obtenir l'intégralité des fiches de demande relatives aux renouvellements et acquisitions des véhicules et engins spécifiques faisant l'objet de ce crédit.

Après examen de ces documents, 4 questions ont été posées dont vous trouverez ci-dessous les réponses.

- Remplacement d'un véhicule Toyota à la DSIC : ce véhicule compte 60'000 km au compteur, pourquoi le renouveler ?

Ce véhicule a été mis en circulation en avril 1990 et a été utilisé exclusivement pour des interventions techniques en ville, ce qui explique le peu de kilométrage. Vieux de 19 ans, ce véhicule n'est plus en état et ne répond plus aux normes actuelles, raison pour laquelle la DSIC a demandé son remplacement.

- Renouvellement d'une remorque au Grand Théâtre de Genève : la demande initiale porte sur un montant de CHF 135'000.--, alors que dans la proposition de crédit ce montant est ramené à CHF 85'000.--, pourquoi cette différence ?

La valeur estimée par le Grand Théâtre de CHF 135'000.-- au moment de l'établissement de la demande d'origine a été rediscutée au sein de la COGEVE et une solution plus économique a pu être trouvée, en accord avec le Grand Théâtre.

- Remplacement d'un véhicule Opel Agila au Service de l'énergie : réaffectation de ce véhicule dans un autre service ?

Ce petit véhicule de tourisme, encore en état mais ne répondant plus aux besoins du Service de l'énergie, trouvera une nouvelle utilisation dans l'administration en étant affecté au garage du Service logistique et manifestations, pour une mise à disposition des services en cas de panne, accident et autres besoins urgents.

J.

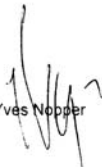
Proposition: achat de véhicules et engins spécifiques

- Remplacement au SEVE d'un tracteur porte-outils : une visite technique était prévue en 2008, qu'en a-t-il été ?

Renseignements pris au SEVE, il s'avère que ce tracteur vieux de plus de 10 ans a subi un grave problème technique (rupture de l'essieu arrière) à la fin de l'année 2007. Compte tenu du coût de la réparation estimée à CHF 18'000.--, le SEVE a décidé de ne pas effectuer ces frais et d'attendre l'achat d'un nouveau tracteur. En conséquence, la visite qui était prévue en 2008 n'a pas eu lieu.

Il y a lieu enfin de préciser, en réponse à une remarque d'un commissaire, que l'outil informatique utilisé pour évaluer les demandes des services (le logiciel VEPROVIGE) est directement issu du mandat confié au professeur Pini, directeur de l'Observatoire de la mobilité de l'Université de Genève, suite au crédit d'étude voté fin 2004 (PR-317).

Souhaitant avoir ainsi répondu aux questions posées par votre Commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Yves Nopper

C.c. : Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Cette proposition destinée à l'acquisition d'engins et de véhicules a été acceptée à l'unanimité de la commission. Nous avons pu obtenir toutes les explications nécessaires pour comprendre la manière dont une telle proposition se construit, depuis les demandes des services, les choix et les tris, jusqu'à son aboutissement et au vote du Conseil municipal. Ce soir, nous en sommes à la dernière étape: il ne nous reste plus qu'à voter, ce que nous ferons sans problème.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 432 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale (véhicules de type A et C).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 432 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 195 000 francs destiné au renouvellement d'un poids lourd et de remorques de l'administration municipale (véhicules de type B et D).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 202 000 francs, porté à 3 318 860 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{es} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Deux options non additionnées sont proposées avec le présent crédit:

- **Option 1: Pompe à chaleur à captage géothermique 84 300 francs**
- **Option 2: Panneaux solaires photovoltaïques 72 300 francs (PR-663 A)¹.**

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La proposition PR-663 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 janvier 2009. Elle a été examinée lors des séances de commission des 25 février et 4 mars 2009, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour l'excellence de son travail.

Préambule

Le projet de rénovation «100% énergies renouvelables» de l'immeuble Cité-de-la-Corderie 10 est une première à Genève. Pour obtenir l'économie d'énergie attendue, ce projet prévoit, entre autres: une centrale photovoltaïque, l'installation d'une pompe à chaleur à quatre sondes géothermiques et la création d'une ventilation à double flux.

La pompe à chaleur à captage géothermique bénéficie d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques.

Le Conseil administratif a fait remettre à la commission un document intitulé «Amendement à la proposition PR-663» (voir annexe). Cet amendement prend note de cette subvention et propose une adaptation de calcul qui tient compte aussi de l'augmentation du pourcentage dû au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève. Au sujet de l'option N° 2, il n'y aura pas de prélèvement du fonds. Et il n'y aura pas non plus de soumission aux intérêts intercalaires.

¹ Proposition, 4015.

La proposition PR-663 a été examinée et votée par la commission des travaux dans sa version non amendée. L'amendement du Conseil administratif sera donc représenté en séance plénière, il est mentionné en annexe du présent rapport.

Séance du 25 février 2009

La proposition est présentée aux membres de la commission par M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service municipal d'architecture, M. Michel Demierre, architecte responsable de projet, M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie

La présidente souhaite également la bienvenue aux architectes mandataires, MM. Patrick Marmet et Ivan Godinat, de la société M Architecture.

M^{me} Payeras Socratidis présente le projet de rénovation pour l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10, dans le quartier des Grottes. Il s'agit d'un immeuble très vétuste: il n'a pas de chauffage, l'électricité et les sanitaires sont précaires. Le programme de rénovation, devisé à 3 318 860 francs, s'accompagne d'un important projet du Service de l'énergie, qui comporte une centrale photovoltaïque estimée à 68 810 francs, présentée en option. Les travaux commenceraient huit mois après le vote du crédit et devraient durer dix-huit mois.

M. Demierre rappelle que l'immeuble a été construit en 1861. C'est l'un des premiers immeubles de logement du quartier des Grottes. Les derniers travaux importants datent de la surélévation intervenue dans les années 1940. Le bâtiment s'inscrit dans le plan localisé de quartier (PLQ) adopté le 26 octobre 2005 par le Conseil d'Etat. M^{me} Payeras Socratidis rappelle que, dans le cadre du PLQ, le Conseil municipal a déjà voté le crédit d'une vélostation. Cependant, cette installation, comme d'autres immeubles prévus dans la zone sud du PLQ, est frappée d'un recours des CFF qui souhaitent favoriser la construction de leur troisième voie. L'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 ne fait cependant pas partie des projets bloqués. M. Demierre énonce les objectifs des travaux: la rénovation, la mise à disposition de logements correspondants aux besoins de la population, le maintien de la typologie existante tout en ajoutant des cuisines et des salles de bains, la réduction de la consommation d'énergie et la mise en place d'installations respectueuses de l'environnement.

M. Marmet explique que l'immeuble est composé d'un rez-de-chaussée constitué d'arcades et de trois étages de logement identiques comprenant, à chaque niveau, un deux-pièces, un trois-pièces et demie et un appartement de quatre pièces, en tout cela fait neuf logements plus des caves et des greniers. Les travaux prévus comprennent l'amélioration thermique de l'enveloppe, la rénovation des arcades du rez-de-chaussée, l'ajout de salles de bains et la rénova-

tion des cuisines dans les appartements, ainsi que la remise en état des conduits sanitaires, la création d'une chaufferie centralisée, l'installation d'une ventilation à double flux, des panneaux de captation solaire sur le toit. L'immeuble possède beaucoup de vitrages sur ses façades est et sud. M. Marmet se propose de remplacer les fenêtres avec du verre isolant et de refaire également les éléments en pierre de taille et de procéder à un sablage. Sur les façades nord et ouest, M. Marmet posera une isolation périphérique minérale de 12 cm et créera, à l'ouest, trois petites fenêtres translucides à l'endroit des salles d'eau et deux nouvelles fenêtres au nord. Les vitrages des arcades seront aussi remplacés par des vitrines en serrurerie métallique et en verre isolant. Au rez-de-chaussée, on créera une buanderie centrale et des locaux sanitaires, ainsi que des locaux pour les poubelles et les vélos. Sur la façade nord du rez-de-chaussée, le couvert en bois sera démoli et refait. Au sujet de la toiture, M. Marmet signale qu'elle n'est pas ventilée. Il faudra donc la reprendre pour la remettre aux normes SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Ensuite, on pourra poser les panneaux solaires thermiques sur les parties en pente, et les panneaux de cellules photovoltaïques sur les parties planes. Enfin, il évoque brièvement l'installation d'une pompe à chaleur à quatre sondes géothermiques et la création d'une ventilation à double flux.

M^{me} Cerda présente le concept énergétique de la proposition PR-663. Il s'agit du premier projet «100% renouvelable» pour un projet de rénovation. Ce projet revêt une grande importance aux yeux du Service de l'énergie, car il montre qu'il est possible d'atteindre cet objectif dans un bâtiment existant. Elle tient à préciser que les projets énergétiques sont souvent présentés sous forme d'option pour permettre aux commissaires de choisir en toute connaissance la direction à prendre. Le Service de l'énergie est bien entendu favorable à ces options et recommande de les approuver. D'un point de vue strictement technique, le concept énergétique couplé à la proposition PR-663 commence à être connu: une excellente isolation des vitrages et des murs, une ventilation double flux soutenue par une installation technique performante, utilisation de la chaleur du sous-sol et du soleil pour le chauffage, et fabrication de l'énergie électrique par la technologie photovoltaïque, qui permet de compenser la consommation électrique de la pompe à chaleur. Globalement, cet immeuble aura une consommation neutre et n'émettra aucune pollution. M^{me} Cerda fait remarquer que ce projet permet d'atteindre l'objectif «100% renouvelable» tout en restant à l'extérieur du standard Minergie. C'est important, parce que le standard Minergie est difficile à atteindre sur les immeubles déjà existants et que cela coûte cher. Ce projet, tout en restant à mi-chemin des normes SIA et Minergie, montre donc qu'il est possible d'exploiter le potentiel des énergies renouvelables tout en conservant un certain équilibre financier. Elle tient à signaler que le Fonds énergie des collectivités publiques a fait un très bon accueil à ce projet et qu'il suscite l'intérêt général.

Questions des commissaires

Une première commissaire se réjouit de voir ce projet devenir réalité. Elle demande des précisions sur le décalage entre l'objectif «100% renouvelable» et le standard Minergie. M. Santines explique que la norme Minergie impose de descendre au-dessous d'un certain seuil de perte de chaleur, ce qui est très difficile à faire dans les immeubles à rénover, à moins d'isoler beaucoup et de modifier l'esthétique du bâtiment. M^{me} Cerda explique que Minergie prend pour référence la quantité d'énergie, alors que le «100% renouvelable» se réfère à la qualité de l'énergie.

En réponse à la question de savoir si les fonds débloqués par la Confédération pourraient influencer sur le budget de cette proposition, M^{me} Cerda explique qu'elle a prévu de parler des subventions fédérales à une prochaine séance de la commission. D'ores et déjà, elle est d'avis que cela annonce de grands bouleversements. Plus concrètement, l'une des conditions pour l'attribution des subventions fédérales est de mener les travaux au cours de l'année 2009, ce qui signifie que, en raison des délais de procédure, il ne sera pas possible de les demander pour des chantiers de construction ou de rénovation. Cela exclut aussi bien sûr le projet présenté dans la proposition PR-663. Par contre, on pourrait activer des travaux d'assainissement technique, qu'elle souhaite justement présenter à la commission des travaux. Pour la Ville et le Canton, il s'agit de montrer la volonté et la capacité de réaliser des projets, et de renforcer l'action locale en matière d'énergie.

Une troisième question concerne la différence en termes de coûts entre les rénovations incluant un concept énergétique et les rénovations d'ancien type. M^{me} Cerda répond que le coût des nouvelles rénovations est supérieur de 3 à 5% pour assurer l'isolation mais que, d'un point de vue global, l'amortissement rapide rend beaucoup moins chères les rénovations durables à haute performance énergétique. M. Santines prévient que, de toute manière, certaines options vont bientôt se muer en contraintes légales: tel est déjà le cas des doubles vitrages ou des seuils d'isolation des toitures. Le solaire, pour l'instant, est présenté en tant que variante, mais il faut s'attendre à ce que cela devienne la norme dans peu de temps.

Une commissaire demande pourquoi se limiter à quatre sondes géothermiques et pourquoi ne pas produire davantage pour alimenter en chaleur un quartier plutôt qu'un immeuble. M. Santines explique que la distance induit une perte de chaleur et des coûts supérieurs. Le niveau de rendement des pompes à chaleur diminue en fonction de l'éloignement. C'est pourquoi il est plus avantageux de multiplier les petites installations de pompes à chaleur dans les immeubles que les grandes installations de quartier.

Un commissaire est enthousiasmé par ce projet mais, selon lui, il y a le litige avec les CFF qui bloque tout. Il craint d'être utilisé et que le Conseil municipal

soit mis sous pression pour approuver ce projet, alors que l'on ignore quelle sera la résolution du litige. Il constate que la pompe à chaleur bénéficie d'une subvention, mais il suppose que la troisième voie des CFF aura aussi une subvention. M^{me} Payeras Socratidis répond que l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 est hors du périmètre du litige et qu'il n'est donc pas concerné par ces blocages. Le commissaire demande une confirmation que les recours des CFF n'ont aucune incidence sur la proposition PR-663. M^{me} Payeras Socratidis le confirme. Pour elle, le seul éventuel problème concerne la canalisation mais, en attendant, cela peut être résolu en détournant le conduit sur une autre canalisation. M^{me} Cerda précise que la subvention pour la pompe à chaleur est d'origine cantonale, alors que la troisième voie serait plutôt subventionnée au niveau fédéral.

Un commissaire observe que le toit de l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 a été refait en 1996. Cela veut-il dire qu'il faudra le démolir avant même que ce crédit soit amorti? M^{me} Payeras Socratidis ne peut que confirmer que la charpente n'est pas ventilée. Cela a été découvert récemment et le toit ne peut être laissé dans cet état.

Concernant les locataires, elle explique que s'ils ne sont pas mentionnés dans cette proposition c'est que la rénovation de cet immeuble n'est pas un projet participatif mais un projet de type traditionnel, c'est-à-dire que les travaux seront exécutés dans un immeuble vide. Les locataires ont été informés et la Gérance immobilière municipale les relèvera s'ils répondent aux conditions du règlement. Quant aux recours, il ne peut pas y en avoir avant que l'autorisation de construire soit délivrée.

Une commissaire s'est laissé dire que le sous-sol du quartier des Grottes bénéficie d'une géologie particulière. Sous les Grottes, il y aurait des grottes. Qu'en est-il par rapport à l'exploitation de la géothermie? M. Santines confirme qu'il y a un nant souterrain à la rue de l'Industrie. D'après les géologues, cela ne pose pas de problème pour l'exploitation géothermique. Il en est ainsi presque partout sur la rive droite. La présence d'eau dans le sous-sol n'est pas un désavantage. Cela permet au sol de se recharger plus rapidement en chaleur. Sur la rive gauche, les possibilités sont beaucoup plus réduites, parce qu'on y puise l'eau potable. M^{me} Cerda fait remarquer que la rue Cité-de-la-Corderie et la rue du Cendrier constituent les deux premières expériences de géothermie au centre-ville. D'après elle, près de la moitié du sous-sol de la ville semble disponible pour ce type de technique.

M. Marmet répond à une question concernant l'application de 3 cm de crépi isolant qui sera posé sur les façades ayant des modénatures. Sur les autres façades, ce sera un crépi périphérique. M. Demierre tient à préciser que c'est justement par respect du bâtiment que deux types de crépi sont appliqués sur les façades sud et est, d'une part, et ouest et nord, d'autre part. M. Santines ajoute que,

Proposition: rénovation d'un immeuble à la rue Cité-de-la-Corderie

les façades étant ce qu'elles sont, les cellules photovoltaïques ne pourront couvrir que 36% des besoins en électricité alors que, dans d'autres conditions, c'est les 100% qui devraient pouvoir être couverts.

Une commissaire demande quelles sont les intentions au sujet des portes palières. Dans des projets récents, les portes anciennes, en bois, sont sacrifiées. M. Marmet répond que, si elles sont en bon état, elles seront conservées, pour autant qu'elles passent les tests de résistance au feu. La commissaire demande pourquoi, dans certains cas, la police du feu impose de les supprimer et, dans d'autres cas, elle ne fait rien. M. Demierre explique que la loi exige des portes T30 certifiées, donc neuves. Il est parfois possible de les renforcer pour qu'elles s'approchent de cette norme. M^{me} Payeras Socratidis fait remarquer qu'aucun menuisier ne peut garantir actuellement qu'une porte renforcée sera certifiée T30. Sur ce point, c'est, malheureusement, la guerre entre la sécurité et le patrimoine.

A la question de savoir quels sont les projets de la Ville au sujet des parkings qui se trouvent devant l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10, M^{me} Payeras Socratidis répond que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité devrait organiser un concours pour transformer le lieu à proximité de l'immeuble en parc public, mais un tronçon est compris dans le périmètre en litige.

Pour un commissaire, les CFF ont fait recours contre le PLQ, donc contre tout ce qui s'y trouve, donc l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 est aussi concerné. M^{me} Payeras Socratidis maintient que ce n'est pas le PLQ, adopté par le Conseil d'Etat en 2005, qui est attaqué, mais les autorisations de construire qui ont été déposées. Le commissaire demande si l'autorisation de construire pour la rénovation de l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 dépend du recours des CFF. M^{me} Payeras Socratidis répond par la négative.

Le même commissaire demande si le montant du loyer changera après les travaux. M^{me} Payeras Socratidis répond que la Gérance immobilière municipale peut répondre à cette question.

Une commissaire est ravie de ce projet et à la fois perplexe par les problèmes que posent la plupart des vieux immeubles pour les économies d'énergie. Pour le reste, elle est aussi étonnée qu'il n'y ait pas eu de projet de géothermie avant celui-ci. M. Santines reconnaît que c'est la première rénovation avec un programme énergétique «100% renouvelable», mais il tient à rappeler qu'il y a une série d'autres projets, notamment aux Grottes, où la consommation énergétique a pu être divisée par deux. Il mentionne encore la rue Lissignol et la rue Rousseau. M^{me} Cerda rappelle que, en effet, les immeubles de la rue des Grottes 18, 20 et 22, rénovés en 2004, ont marqué un véritable tournant en matière d'économie d'énergie. Ensuite, elle rappelle que la stratégie «100% renouvelable» ne date que de 2006 et que les premiers projets répondant à ce plan ont commencé à être étudiés

Proposition: rénovation d'un immeuble à la rue Cité-de-la-Corderie

en 2007. Cela dit, elle se dit certaine que ce premier projet ouvrira de nouvelles portes à l'avenir. M. Santines signale encore que les pompes à chaleur exigent au moins des terrains attenants où plonger les sondes, ce qui n'est pas possible partout. M^{me} Payeras Socratidis rappelle que la plupart des projets approuvés ces dernières années concernent des objets très urbains où la géothermie est souvent impraticable et où les chaufferies à bois sont impossibles.

La commissaire demande si les matériaux de construction utilisés sont garantis respectueux de l'environnement. M^{me} Payeras Socratidis répond que toutes les soumissions intègrent les exigences Ecobar.

Elle demande également pourquoi attendre huit mois pour démarrer les travaux après le vote du crédit. M^{me} Payeras Socratidis répond qu'il faut préparer les soumissions et, surtout, reloger les habitants après l'autorisation de construire.

Un commissaire dit ne pas avoir compris la réponse du conseiller administratif M. Pagani, donnée à l'occasion de l'étude d'une autre proposition, au sujet du Fonds pour l'énergie photovoltaïque. M^{me} Cerda explique que ce fonds n'est pas utilisable en l'état, puisqu'il a été approuvé dans le budget de fonctionnement. Or l'installation d'équipements photovoltaïques relève des fonds d'investissements. Le Service de surveillance des communes suggère de voter les crédits relatifs aux installations photovoltaïques dans le cadre des investissements de politique énergétique en faisant référence au fonds photovoltaïque voté dans le cadre du budget de fonctionnement, au besoin, en s'autorisant un dépassement par rapport à ce qui était indiqué dans le plan financier d'investissement.

Séance du 4 mars 2009

La présidente ouvre la discussion sur la proposition PR-663.

Les socialistes annoncent leur soutien à la proposition PR-663, projet qu'ils jugent excellent.

Le Parti radical soutient également la proposition, malgré le regret de devoir refaire la toiture actuelle.

Les Verts soutiennent le projet, y compris l'option N° 2 portant sur l'installation, sur le toit, de panneaux de cellules photovoltaïques.

Le Parti démocrate-chrétien annonce son soutien à ce projet de rénovation qu'il juge intelligent.

A gauche toute! annonce également son soutien à ce projet assorti d'un concept «100% énergies renouvelables», ainsi qu'à l'option des cellules photovoltaïques.

Proposition: rénovation d'un immeuble à la rue Cité-de-la-Corderie

L'Union démocratique du centre annonce son soutien pour ce premier projet de rénovation «100% énergies renouvelables».

Les libéraux se disent favorables au projet, mais ils tiennent quand même à signaler que, pour ce prix, un immeuble neuf aurait pu être édifié.

La présidente soumet à l'approbation de la commission la proposition PR-663 et son option N° 2, pour l'équipement sur le toit de l'immeuble de la rue Cité-de-la-Corderie 10 d'une centrale photovoltaïque.

Mise aux voix, la proposition PR-663 et son option N° 2 sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 202 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 202 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 33 300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 170 000 francs du crédit d'étude PR-495 voté le 20 mars 2007 sous la rubrique PFI 012.102.01, soit un montant total de 3 372 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 68 810 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'immeuble situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 68 810 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe: projet d'arrêté I amendé par le Conseil administratif

ANNEXE

En séance plénière, le Conseil administratif présentera son amendement à la proposition PR-663 comme suit:

Projet d'arrêté I amendé par le Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 318 860 francs, dont à déduire la somme de 83 460 francs correspondant à la subvention octroyée par le Fonds énergie des collectivités publiques, soit un crédit net de 3 235 400 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble et à l'installation d'une pompe à chaleur situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 235 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 66 750 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 170 000 francs du crédit d'étude PR-495 voté le 20 mars 2007 sous la rubrique PFI 012.102.01, soit un montant total de 3 405 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, je serai brève étant donné que l'heure passe... Je tiens juste à dire, en tant que rapporteuse, que c'est là un très bon projet, précurseur, qui s'inscrit pleinement dans la volonté des collectivités publiques d'aboutir à du 100% renouvelable à l'horizon 2050. Nous souhaitons que cette volonté soit exemplaire pour les privés. Effectivement, ce projet précurseur concerne un immeuble passablement vétuste, construit en 1861 au cœur des Grottes. C'était d'ailleurs un des premiers immeubles de logement aux Grottes. Il faudra donc ajouter des salles de bain aux appartements, rénover les cuisines, revoir le sous-sol, installer une ventilation à double flux ainsi que des sondes géothermiques. Une option est prévue pour des panneaux solaires visant à compenser l'électricité utilisée pour la géothermie, ce qui permettra d'atteindre le 100% renouvelable. Le crédit sera de 3 318 860 francs, selon le nouveau calcul fait par le Conseil administratif. A cet égard, je laisserai le magistrat présenter son amendement. Enfin, je puis encore vous dire que ce projet a été voté à l'unanimité de la commission, et je vous encourage à faire de même.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral votera cette proposition. Néanmoins, nous tenons à faire remarquer que ce bâtiment n'est ni à l'inventaire ni classé, et nous sommes persuadés qu'en construisant un immeuble neuf nous aurions eu un meilleur rendement en termes économiques mais aussi en termes de bilan énergétique!

M. Marc Dalphin (Ve). Je ferai court: les Verts soutiennent à 100% ce projet et l'accepteront.

M. Guy Dossan (R). Je serai aussi bref que les autres intervenants: nous voterons évidemment ce bon projet. Simplement, nous pouvons regretter ce qui a été signalé dans le rapport, à savoir qu'en 1996 la toiture a été refaite et qu'il va falloir la démolir, avant même que le crédit soit amorti, parce qu'elle n'est pas ventilée. Je pense que c'est assez grave, d'autant que nous avons un Service municipal d'architecture censé vérifier ce que font les mandataires. Or, là, on a laissé passer une erreur et personne n'y a rien vu. Je veux bien que ce soit une exception, mais il est quand même dommage de voter un crédit pour démolir et refaire une toiture, alors que le premier crédit n'est même pas encore amorti!

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous voterons également ce projet. Nous souhaitons simplement souligner un point. De gros travaux de géothermie vont être

entrepris sur un emplacement qui est aujourd'hui un parking aménagé. Il faudra que, lors de ces travaux, les habitants et notamment les entreprises installées dans le bâtiment soient bien informés de ce qui se passe et de la manière dont ils peuvent poser les conteneurs nécessaires à la poursuite de leurs activités entrepreneuriales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je serai très bref, en espérant que nous pourrions encore traiter ce soir la proposition PR-664 concernant les Conservatoire et Jardin botaniques...

Mesdames et Messieurs, lors du dépôt de ce projet, certains parmi vous m'avaient reproché d'avoir ouvert la discussion de préconsultation... Ce soir, je tiens à répéter que ce projet est vraiment exceptionnel et qu'il résulte des nouvelles orientations prises par le département des constructions et de l'aménagement en ce qui concerne les économies d'énergie. L'objectif est qu'en 2050 nous puissions nous passer des énergies non renouvelables comme le pétrole, et ce projet prévoit donc des sondes géothermiques et des cellules photovoltaïques. L'immeuble faisait partie d'un ensemble, à savoir du plan localisé de quartier (PLQ) derrière la gare, qui va malheureusement être abandonné puisque les CFF ont mis leur veto aux constructions prévues. Je le regrette, mais toujours est-il que cet immeuble faisait partie de ce PLQ et qu'il est intéressant de le maintenir, pour que ce quartier reste à taille humaine. Mesdames et Messieurs, je vous encourage vivement à voter ce projet, comme l'a fait la commission.

Monsieur le président, il s'agira de mettre aux voix l'arrêté I amendé tel qu'il figure en page 10 du rapport et qui intègre la pompe à chaleur, la subvention du fonds énergie et l'augmentation du prélèvement destiné au FMAC. Pour diverses raisons, la commission n'a pas réussi à voter l'arrêté définitif et je vous propose donc, Monsieur le président, cet amendement qui porte sur les articles 1 à 4, l'article 5 restant inchangé:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 318 860 francs, dont à déduire la somme de 83 460 francs correspondant à la subvention octroyée par le Fonds énergie des collectivités publiques, soit un crédit net de 3 235 400 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble et à l'installation d'une pompe à chaleur situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10 (...)

»Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu (...) à concurrence de 3 235 400 francs.

Proposition: rénovation d'un immeuble à la rue Cité-de-la-Corderie

»*Art. 3.* – Un montant de 66 750 francs (...) au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

»*Art. 4.* – La dépense *nette* prévue à l'article premier (...) soit un montant total de 3 405 400 francs (...)»

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par le Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 318 860 francs, dont à déduire la somme de 83 460 francs correspondant à la subvention octroyée par le Fonds énergie des collectivités publiques, soit un crédit net de 3 235 400 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble et à l'installation d'une pompe à chaleur situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 235 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 66 750 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Proposition: rénovation d'un immeuble à la rue Cité-de-la-Corderie

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 170 000 francs du crédit d'étude PR-495 voté le 20 mars 2007 sous la rubrique PFI 012.102.01, soit un montant total de 3 405 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 68 810 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'immeuble situé à la rue Cité-de-la-Corderie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 68 810 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue de l'ouverture de quatre crédits d'un montant total de 13 390 100 francs, à savoir:

- un crédit brut de 12 878 600 francs, subventionné par l'Office fédéral de la protection de la population au titre de la protection des biens culturels et financé pour le solde par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la construction de la 5^e étape des Conservatoire et Jardin botaniques (extension de l'herbier, espaces d'accueil du public et buvette-restaurant) situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit brut de 122 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à l'équipement informatique de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit brut de 307 300 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et matériel d'exploitation de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit brut de 82 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au déplacement des collections vers la nouvelle extension de l'herbier située au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-664 A)¹.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-664 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal dans sa séance du 20 janvier 2009. La commission des travaux, présidée par M^{me} Linda de Coulon, l'a traitée dans ses séances des 25 février et 4 mars. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour l'excellence de son travail.

¹ Proposition, 4045.

Préambule

Nous avons la chance, à Genève, d'abriter une institution vieille de bientôt deux cents ans, créée par un citoyen de notre ville, Augustin-Pyrame de Candolle, avec un large appui de la population, le Jardin des plantes, alors aux Bastions.

Aujourd'hui, ce jardin, déplacé sur la rive droite et devenu Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) avec son herbier de 6 millions d'échantillons couvrant le monde entier et sa bibliothèque possédant la quasi-intégralité de tout ce qui a été publié dans le domaine botanique systématique, se situe dans les premiers rangs des instituts mondiaux de botanique. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les CJB accomplissent des missions d'exploration, de recherche, d'enseignement et de protection sans cesser d'enrichir leurs collections et leur bibliothèque.

Bien qu'accueillant des chercheurs régionaux, nationaux et internationaux et qu'étant actifs dans de nombreux programmes scientifiques de recherche utilisant les techniques les plus modernes comme la biologie moléculaire et la télédétection satellitaire, les CJB n'en oublient pas pour autant le public varié de visiteurs qui y trouve un lieu de détente et de sensibilisation à la conservation de la nature.

Exposé des motifs

Herbier et bibliothèque

Une collection à l'étroit est une collection qui se meurt. Aussi bien pour l'herbier que pour les livres, leurs conditions actuelles de conservation nécessitent une réaction. Les échantillons d'herbier comme les livres, trop compressés, s'abîment et deviennent difficiles à consulter, les manipulations risquent de les détériorer et il devient impossible d'en ajouter.

L'herbier a déjà fait l'objet de plusieurs agrandissements, réaménagements et déplacements. En 1966 déjà est développé un plan de développement du Jardin botanique en sept étapes. En 1973 sont inaugurés Bot II et Bot III dont les sous-sols constituent une succession de bunkers dans lesquels sont placés les deux tiers de la collection provenant de la Console. L'idée géniale assurant la pérennité de cette base de connaissances fondamentales pour le monde végétal est d'avoir placé la collection de plantes sèches dans des abris antiatomiques, avec l'objectif de leur garantir en tant que bien culturel d'importance internationale une protection maximale, sans nécessité de la déplacer en cas de conflit, tout en offrant un accès aisé à ses utilisateurs. Mais, déjà à l'époque, les responsables avaient imaginé que ces nouveaux locaux devraient être agrandis dès le milieu des années 1980.

En août 2001, le périmètre du Jardin botanique est classé dans sa quasi-totalité en zone de verdure. Persiste un secteur en zone 5 autour de la villa Le Chêne et de Bot II et III.

Pour Bot V, un crédit de préétude (PR-300, voté le 10 février 1998) ainsi qu'un crédit d'étude (PR-574, voté le 23 juin 2008) sont inclus dans le coût général de l'opération, soit dans les 12 878 600 francs qu'elle coûtera sans que la collectivité ne doive déboursier un sou.

Malgré le statu quo, les CJB n'ont pas cessé d'acquérir des spécimens d'herbier et des ouvrages pour la bibliothèque, recherchant des solutions pour les converser le mieux possible.

Accueil du public

Les CJB sont un lieu d'étude et de recherche pour les scientifiques, mais aussi un lieu de détente pour la population. La buvette actuelle a fait l'objet de plusieurs interpellations et d'une motion au Conseil municipal afin qu'elle soit remplacée par une brasserie permanente. Le succès populaire des repas de midi servis à la belle saison ainsi que la perspective de pouvoir proposer une sorte de cafétéria d'entreprise au personnel ont montré la nécessité de construire un nouveau bâtiment fonctionnant pendant les heures d'ouverture du jardin.

On ne peut imaginer de nos jours ne pas compléter cette offre par une boutique, un espace d'exposition et des sanitaires décents pour les 350 000 visiteurs annuels du Jardin botanique. Actuellement, la boutique située en retrait ne reçoit pas le succès attendu, alors qu'elle propose à Genève la meilleure offre d'ouvrages traitant de sciences naturelles. Les toilettes également laissent à désirer et ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il a paru alors naturel et logique de réunir ces trois entités (cafétéria, boutique, toilettes) dans le même périmètre. Il faut souligner que le périmètre choisi est situé sur la seule zone du jardin restée en zone 5, entourant la villa Le Chêne. C'est donc dans ce petit espace qu'il a fallu insérer l'ensemble du programme et prendre des décisions importantes, drastiques même, et qui n'ont pas été prises à la légère, concernant la volière et certains arbres.

En effet, il a été décidé de se séparer de la volière, constatant son mauvais état, que la détention d'oiseaux exotiques va à l'encontre des principes du développement durable et qu'elle ne correspondait pas aux missions principales du service. Par ailleurs, trois tilleuls majestueux devront malheureusement être abattus, ainsi que 17 autres arbres de moindre importance.

«Phasage» de l'opération

Aussi bien Bot III (demande de crédit d'étude déjà accepté par le Conseil municipal) que la Console (demande de crédit à venir) devront également ulté-

rieurement être rénovés. Bot III abrite actuellement la bibliothèque, mais il est saturé et présente de graves problèmes d'infiltration d'eau et de conditions climatiques. La Console également, selon plusieurs rapports, a besoin d'une rénovation intégrale. Pendant les différents travaux, les herbiers comme la bibliothèque seront par conséquent déplacés d'un endroit à l'autre, entre autres dans Bot V, sans cesser d'être en permanence accessibles aux chercheurs et visiteurs. Les CJB s'efforceront d'offrir un service minimal au grand public et aux scientifiques sans interruptions notables.

Urgence

Si, comme il est souhaité, cette proposition est acceptée ce printemps, les travaux pourraient démarrer après le délai référendaire, soit cet été. Ils devraient être terminés dans le courant de 2011, suivi immédiatement par ceux de Bot III et de la Console. Ce n'est donc qu'à la fin de 2013 ou au début de 2014 que l'herbier et la bibliothèque pourront prendre leurs quartiers définitifs.

Obligations légales

Les collectivités se doivent évidemment d'éviter la dégradation, voire la perte de biens culturels. De même, la buvette existante étant en zone de verdure, la Ville de Genève se doit en cas de reconstruction de situer ce bâtiment en zone constructible.

Séance du 25 février 2009

Présentation du projet

La commission des travaux s'est rendue sur place lors de sa séance du 25 février 2009. Après une brève visite sur le site, elle s'est réunie dans la Maison des jardiniers. Elle a reçu M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département municipal des constructions et de l'aménagement, M. Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques, accompagné de M^{me} Florence Fischer Huelin, administratrice, et de M. Alexandre Breda, chef jardinier, M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service municipal d'architecture, son collaborateur M. Antonio Leonelli, architecte chef de projet, M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction, M. Roberto Carella, du bureau Bassi Carella Architectes, mandataire, accompagné de M. Stéphane de Bortoli, architecte.

Le projet comporte deux parties distinctes, soit l'extension de l'herbier sur trois niveaux enterrés, d'une part, et l'accueil du public, de l'autre, dans trois

bâtiments ayant l'apparence de monolithes de béton sortant de terre. Ils seront aussi bas que possible pour s'harmoniser avec le paysage et reliés entre eux par un couvert.

Extension de l'herbier

Le nouvel herbier sera implanté à côté de Bot II et en connexion avec l'herbier actuel, soit, comme dit plus haut, dans un abri de protection civile et des biens culturels. La décision d'enterrer cet ouvrage offre plusieurs avantages: diminution de l'impact au sol, limitation des abattages d'arbres, faible variation de température, limitation des besoins énergétiques et meilleure protection des collections.

La consultation des collections par les scientifiques s'effectue dans un espace à deux niveaux bénéficiant d'un éclairage zénithal grâce à un grand puits de lumière équipé de lames brise-soleil.

Le matériau principal de ces locaux est le béton brut apparent, avec des zones de consultation et de circulation traitées en béton poncé verni.

Pavillons d'accueil du public

L'implantation des trois pavillons, un bâtiment de service, une buvette et le Bot-Shop, de hauteurs variables mais pas plus haute que 3,60 m, est liée aux courbes de niveaux, aux cheminements existants et aux arbres à conserver dont un chêne protégé.

La buvette-restaurant, à côté de la cuisine et des locaux de service, pourra recevoir 50-60 personnes en self-service. Le bâtiment de service comprend les toilettes publiques et celles pour les clients de la buvette, les vestiaires et sanitaires de son personnel, un petit dépôt et des locaux techniques liés au fonctionnement des trois bâtiments. Enfin, le Bot-Shop, ou pavillon d'accueil, comprend un espace d'exposition et un lieu de présentation-vente de livres ou objets liés à la botanique, la nature, etc.

Les murs de façade en béton des trois bâtiments auront une expression minérale naturelle rappelant les roches érodées ou berges de rivière, les sols seront en béton poli et verni mettant en évidence les agrégats roulés de rivières ou concasés de récupération. Les plafonds seront réalisés en dalle massive de bois, composée de plateaux de 40 mm non alignés, permettant l'intégration de l'éclairage et assurant une bonne acoustique. Les menuiseries extérieures seront en bois naturel avec verres isolants. Les toits seront traités de la même manière que les façades.

M^{me} Charollais explique la problématique des conditions précaires de conservation de l'herbier, actuellement placé dans deux endroits, et de ses déplacements

en relation avec les rénovations. La construction du nouveau bâtiment permettra enfin de concentrer la collection dans un seul endroit.

Elle souligne que les CJB font l'objet de démarches coordonnées et complémentaires dans la gestion des énergies et de l'eau et que ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecture. Enfin, elle tient à signaler que cette opération est menée par le Service d'architecture selon la nouvelle procédure que le département des constructions et de l'aménagement a mise en place pour ne pas interrompre le travail pendant les phases d'approbation du projet, de sorte à pouvoir démarrer les travaux sans délai, dès que le crédit est voté.

M^{me} Payeras commente la demande de crédit de 13 390 100 francs qui comprend, en plus de la construction des quatre bâtiments, leur équipement informatique, le mobilier et les frais de déplacement des collections. Cette somme sera couverte par la donation Varenne à hauteur de presque 12 millions, le solde provenant de la Confédération dans le cadre de la protection du patrimoine culturel.

Elle ajoute qu'un banc de mollasse de bonne qualité, tonalité typiquement genevoise, a été localisé dans le sous-sol du Jardin botanique, à peu près 4 m de profondeur. Environ 500 m³ de ce matériau seront extraits lors des travaux. Une petite partie pourrait être concassée pour être intégrée à la composition du béton. Pour l'autre, la Ville négocie actuellement avec un consortium de tailleurs de pierre afin que l'extraction et l'évacuation soient réalisées sans frais pour elle.

M. Loizeau rappelle l'importance et la valeur patrimoniale des collections à conserver et protéger: pour l'herbier, l'une des cinq principales collections mondiales; pour la bibliothèque, l'une des trois, et leur consultation par les scientifiques du monde entier. L'agrandissement des lieux de stockage s'impose pour permettre l'agrandissement de la collection dans les années à venir sans risquer les effets destructeurs d'une compression excessive. L'importance aussi de construire cette étape pour pouvoir assurer la suivante, soit héberger les éléments déposés dans la Console.

Il souligne l'orientation de la nouvelle cafétéria qui ne sera alors plus située sur une zone de verdure et qu'il considère comme idéale par rapport au paysage et à la surveillance de l'aire de jeu des enfants. Il se réjouit également que le public soit reçu dans un vrai lieu d'accueil avec de vraies toilettes. Il regrette en revanche le prix à payer pour ces avancées, soit la suppression de la volière et l'abatage des arbres.

M. Carella détaille le programme architectural: dans chacun des trois niveaux de l'herbier, il y aura huit cellules de conservation en compactus. Pour des raisons de sécurité, le bâtiment sera pourvu de voies de fuites à chaque extrémité. La zone de consultation sera éclairée par la lumière naturelle.

Quant aux trois autres bâtiments, leurs toits auront la même tonalité pierreuse que les murs extérieurs. L'actuelle terrasse, bien que située en zone de verdure, sera récupérée et s'intégrera au fonctionnement en self-service de la buvette.

M^{me} Cerda expose que, comme il s'agit de constructions nouvelles, on peut viser de très hautes performances énergétiques. L'herbier approchera le standard Minergie P (puits canadien et ventilation à double flux), alors que les pavillons seront en règle avec la norme minergie. Les bâtiments seront raccordés à la chaufferie centralisée qui passera cet été du mazout à une combinaison de bois déchiqueté, énergie solaire et gaz naturel. La chaudière des CJB, qui est le deuxième plus gros consommateur de chaleur-mazout du patrimoine administratif de la Ville de Genève – n'oublions pas qu'elle doit chauffer en permanence des serres – approchera dès lors 80% de renouvelable, ce qui est considéré comme considérable. En outre, une centrale photovoltaïque sera installée cet été sur le toit de la Maison des jardiniers.

Les travaux prévoient l'adaptation et le remplacement partiel du réseau de conduites à distance existant pour brancher les nouvelles constructions.

Discussion

La proposition PR-664 étant particulièrement abondamment présentée, argumentée et documentée, les questions des commissaires ne sont pas très nombreuses. Elles s'attardent d'abord sur la volière. Pour un commissaire radical, la population y est attachée, pour le Parti démocrate-chrétien sa disparition serait inconcevable. Il est répondu que la volière est en très mauvais état et difficilement déplaçable sans dégâts. En outre, comme dit précédemment, l'espace réservé pour la construction des bâtiments est restreint. De plus, le reste du jardin étant désormais en zone de verdure, il ne serait pas possible d'installer de construction ailleurs. Il a fallu faire des choix, même difficiles comme celui-ci et celui d'abattre de somptueux tilleuls. Par contre, le directeur des CJB qui a déjà beaucoup réfléchi à la question comme à celle des oiseaux hébergés, tous recueillis, donnés ou saisis et qui seront distribués à d'autres établissements professionnels, et à celle des autres animaux du parc, reste ouvert à la discussion.

Un deuxième point, soulevé par un commissaire socialiste, est celui de la mollasse. Serait-il possible de demander au consortium romand de tailleurs de pierre de garantir que la mollasse extraite soit utilisée à Genève? M^{me} Payeras rappelle qu'il s'agit d'environ 500 m³, soit largement plus que ce que la Ville utilise par année. Il y aurait des problèmes de stockage, qui coûte cher, pour autant qu'on trouve un lieu adéquat. Il faudrait des années pour écouler ce matériau. Les Vaudois qui ont expérimenté cela dans le passé l'ont fortement déconseillé.

Un troisième sujet interpelle un commissaire socialiste qui demande si le Fonds Varenne est composé d'actions ou d'argent en espèces. Un commissaire libéral aimerait savoir s'il a été placé en Bourse. Sur ces dernières questions, les commissaires n'ont pas pu recevoir d'information satisfaisante.

Enfin, d'autres questions de détail, et parfois hors sujet, ont toutes reçu des réponses appropriées (sur le personnel de la volière, sur un éventuel chauffage relié au réseau Genève-Lac-Nations, sur les racines de l'arbre protégé, sur le drainage des eaux et l'étanchéité des parois de l'herbier, sur la végétalisation des toits, etc.).

Séance du 4 mars 2009

Prises de position des groupes et votes

Le groupe des Verts salue un projet sérieux, dont le concept énergétique prévoit de passer de 100% d'énergie fossile à 80% renouvelable, il approuvera la proposition.

Le groupe démocrate-chrétien annonce qu'il soutiendra la proposition, mais que, regrettant la disparition de la volière, il souhaite que la commission des travaux approuve une recommandation ainsi rédigée:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif le maintien de la volière dans un lieu adapté du Jardin botanique, qui puisse bénéficier du Fonds Varenne.»

Le groupe A gauche toute! soutiendra également la proposition, qu'il juge excellente, il n'entrera pas en matière sur la volière, qui est en mauvais état. Il espère toutefois que la volière n'empêchera pas l'approbation de la proposition par le Conseil municipal.

Le commissaire libéral souhaite d'abord féliciter les chefs du projet d'avoir pu trouver les financements nécessaires à la réalisation de ce nouvel équipement pour les CJB. Il tient toutefois à dire que ce n'est pas parce que cela ne coûtera rien que le projet ne doit pas être discuté.

Le commissaire radical dit ne pas être contre le projet; en outre, il votera la recommandation sur la volière. Il comprend les besoins des chercheurs, mais on doit tenir compte que le Jardin botanique est aussi un jardin d'agrément qui doit continuer d'être apprécié du public.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre sont favorables à la proposition, saluent le projet de l'herbier et soutiendront la recommandation pour la volière.

Le groupe socialiste regretterait que le débat en séance plénière s'allonge excessivement à cause de la volière, il reconnaît qu'il est partagé sur cette question et il acceptera évidemment l'excellente proposition PR-664 qui est un sujet prioritaire.

La recommandation suivante est mise au vote: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif le maintien de la volière dans un lieu adapté du Jardin botanique, qui puisse bénéficier du Fonds Varenne.»

Au vote, la recommandation est acceptée à une très large majorité (1 seul non S, 2 abstentions AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-664 assortie de la recommandation ci-dessus est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La commission des travaux vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver les projets d'arrêtés suivants. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, voilà une proposition peu ordinaire! Un objet inscrit au plan financier d'investissement depuis des années, dont le besoin se fait sentir depuis le milieu des années 1980, soit la construction d'abris et de lieux de stockage d'une richesse inestimable: des herbiers, dont celui de Candolle et de Rousseau, avec 6 millions d'échantillons, une des cinq plus importantes collections mondiales, plus une des trois plus importantes bibliothèques de botanique systématique, situés dans un lieu de culture, d'éducation, de recherche, mais aussi d'agrément, aspects qu'on ne peut séparer. Un objet étudié pour s'intégrer le plus discrètement possible dans l'environnement, avec une gestion de l'énergie et de l'eau à très hautes performances, et qui en plus, par hasard, pourra utiliser une partie des matériaux excavés, ceux-ci provenant d'une carrière de molasse située juste à l'endroit des futures constructions.

Tout cela, nous pourrions l'offrir aux visiteurs, chercheurs, étudiants de Genève et du monde entier sans bourse délier, étant donné que la totalité sera financée par la donation Varenne.

Mais dans tout projet, aussi parfait et achevé soit-il, on peut toujours trouver un «mais», c'est-à-dire un point négatif. Dans le cas présent, il est représenté par la disparition de la volière, d'où une recommandation qui a été acceptée à une très large majorité de la commission. Etant donné que cette recommandation a été largement acceptée et qu'il est très tard, j'espère très sincèrement que la question de cette volière ne sera pas l'occasion de débats interminables dans ce plénum et que, comme la commission des travaux, vous accepterez cette proposition à l'unanimité.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, c'est là un excellent projet. J'aimerais insister sur la place du Jardin botanique dans le paysage culturel, touristique et familial du canton. C'est l'un des endroits les plus prisés non seulement des scientifiques, mais également des familles et de la population genevoise. Raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien a proposé de maintenir cette volière, qui joue un rôle très important d'animation, notamment en raison du plaisir qu'ont les enfants à observer les oiseaux. Conformément au vœu de notre rapporteuse préférée, je n'épiloguerai pas sur cette volière, mais je vous enjoins de voter ce beau projet. Enfin, je voudrais relever les qualités de l'équipe qui travaille au Jardin botanique – animateurs, directeurs, scientifiques... – ainsi que l'excellente présentation du projet que nous ont faite les collaborateurs de M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. M^{me} Soutter a eu raison de souligner l'importance de l'herbier, qui est un bien précieux pour l'humanité. A cet égard, je citerai une anecdote: il se trouve que le blé introduit par les colons en Algérie avait épuisé beaucoup de terres. Or, grâce à l'herbier de Genève, des agriculteurs algériens ont pu réintroduire le blé qu'ils cultivaient avant la colonisation, ce qui a permis de développer à nouveau cette culture. Les Algériens ont donc pu bénéficier de ce précieux instrument et il y a bien d'autres exemples de ses bienfaits.

Cet herbier va donc être agrandi, conformément au concours d'architecture, et je m'en réjouis, ce d'autant que le projet ne coûtera rien à notre municipalité. Nous allons essayer de faire diligence pour le mettre en œuvre. Il permettra d'ailleurs d'extraire de la molasse rouge, typiquement genevoise. J'ai donné mon accord, il y a quelques jours, pour que des carriers puissent extraire cette molasse dont nous avons bien besoin pour rénover nos bâtiments à Genève, puisqu'il n'existait plus de molasse rouge typique de la région genevoise, telle qu'on peut la voir à la prison de Saint-Antoine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous avez fait à cette proposition et je me réjouis de mettre en route les travaux.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

Deuxième débat

Mis aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif le maintien de la volière dans un lieu adapté du Jardin botanique, qui puisse bénéficier du Fonds Varenne.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté IV est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 12 878 600 francs, subventionné par l'Office fédéral de la protection de la population au titre de la protection des biens culturels et financé pour le solde par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la construction de la 5^e étape des Conservatoire et Jardin botaniques (extension de l'herbier, espaces d'accueil du public et buvette-restaurant) situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Art. 3. – La dépense brute prévue à l'article premier inclut le montant de 280 000 francs du crédit de préétude (PR-300) voté le 10 février 1998 et le montant de 770 000 francs du crédit d'étude (PR-574) voté le 23 juin 2008.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 122 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à l'équipement informatique de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 307 300 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et matériel d'exploitation de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 82 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au déplacement des collections vers la nouvelle extension de l'herbier située au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 novembre 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Directions d'écoles: quel report de charges pour les communes?» (QE-300)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A la suite de la création d'une centaine de postes de directeurs d'école au sein du Département de l'instruction publique, diverses communes genevoises ont dû prendre à leur charge divers aménagements dans les bâtiments scolaires. A Vernier, ce coût a été de près de 100 000 francs si on en croit la presse locale.

A combien se montent pour la Ville les charges consécutives à cette réforme, pour aménager les différents bâtiments scolaires sous sa responsabilité?

Sur quelle ligne budgétaire seront-elles portées?

La Ville entend-elle lier cela aux négociations sur les reports de compétences et de charges qui ont lieu entre l'Association des communes genevoises et le Canton?

¹ Annoncée, 2962.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève recense sur son territoire 53 écoles, qui sont regroupées en 32 établissements scolaires (certains étant composés de deux écoles), qui représentent environ un tiers des établissements du canton.

Bien que le Département de l'instruction publique ait assuré que la réforme de l'enseignement primaire n'aurait pas d'incidences financières sur les communes, le coût total de l'aménagement des 32 bureaux de directeur-trice-s a été de 230 000 francs. En concertation avec la Direction générale de l'enseignement primaire, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a recherché des solutions et des aménagements pragmatiques et les moins coûteux possibles, tout en garantissant de bonnes conditions de travail à ces personnes.

Les coûts et leur imputation budgétaire se répartissent comme suit:

<i>Objets</i>	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coûts Fr.</i>
Mobilier	311 150	91 016
Divers travaux	314 300	68 910
Télématique	PR-301	70 147
Total		230 073

Ces frais ont été en partie absorbés par le budget de fonctionnement du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Toutefois, la ligne 311150 accuse un dépassement de 88 000 francs qui est partiellement compensé par un non-dépensé au niveau de la ligne 314300.

Cependant, le dépassement sur cette ligne ne s'explique pas uniquement en raison de l'installation des bureaux des directeur-trice-s d'établissement, mais aussi par d'autres dépenses qui n'ont pas pu être évitées en 2008 et qui ont entraîné un dépassement sur cette ligne.

S'il est évident que l'arrivée des directeur-trice-s dans les écoles a eu un coût pour la commune, il faut souligner que le Conseil administratif a pris le parti de soutenir la réorganisation de l'enseignement primaire et donc de fournir à ces personnes de bonnes conditions de travail.

L'effort de la Ville a été souligné par les différents partenaires. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a également reçu de nombreux retours positifs sur la collaboration qui est en train de se mettre en place entre les directions d'établissement et le service, tant au niveau du lien avec les directeur-trice-s qu'en termes de représentation de la Ville au sein des conseils d'établissement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M. Simon Brandt (R). J'ai un complément de réponse à demander à M. Tornare. D'abord, ce report de charges de 230 000 francs pour une opération soi-disant blanche, selon les dires du conseiller d'Etat socialiste, était-il prévu par vos services, Monsieur Tornare? Ensuite, pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas été prévenu et pourquoi fallait-il poser une question pour avoir cette information?

Enfin, avez-vous émis une objection face au Conseil d'Etat? Avez-vous, par exemple, lié cela à la négociation sur les transferts de charges ou demandé une compensation quelconque pour une décision cantonale qui, selon les promesses du Conseil d'Etat, était une opération blanche et qui vaut au final à la Ville de payer 230 000 francs? Alors même que vous regrettez, à longueur d'année, de ne pas avoir assez d'argent pour nettoyer les préaux, j'estime que c'est là un montant mal utilisé et que vous auriez dû prendre vos responsabilités en faisant passer le Conseil d'Etat à la caisse!

M. Manuel Tornare, maire. Une fois n'est peut-être pas coutume, Monsieur Brandt: vous avez raison! Lors d'une réunion commune entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, non seulement le conseiller d'Etat Charles Beer, mais l'ensemble du Conseil d'Etat nous avait promis que ce serait une opération blanche pour les communes. En l'occurrence, ce n'est pas seulement la Ville de Genève qui est furieuse, mais ce sont beaucoup de communes. Je sors d'une assemblée de l'Association des communes genevoises (ACG) et j'en ai parlé avec certains de mes collègues: de nombreuses communes sont très fâchées! D'autre part, une émissaire du Département de l'instruction publique est venue l'autre jour devant le comité de l'ACG pour demander si nous pourrions, en plus, mettre à disposition un local supplémentaire pour les secrétaires des directeurs d'établissement. Nous avons fait savoir que nous n'entrions pas en matière et que nous étions, comme vous, Monsieur Brandt, très fâchés! Bonne nuit! (*Exclamations et rires.*)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposés le projet d'arrêté et les motions suivants:

- PA-98, de *M^{mes} Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Introduction d'une disposition transitoire au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève»;

- M-870, de *M. Georges Queloz, M^{mes} Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli*: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)»;
- M-871, de *M^{mes} Maria Pérez, Sarah Klopmann, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, MM. Gérard Deshusses et Mathias Buschbeck*: «Pour une police respectueuse de nos traditions sécuritaires, réhabilitons le Morgenstern».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6894
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6894
3. Pétitions.	6894
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de loi relatif à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) (PR-674 A/B).	6894
5.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de l'ouverture de neuf crédits pour un montant total de 16 663 000 francs, porté à 18 313 340 francs, soit:	
– un crédit de 14 884 700 francs, porté à 16 535 040 francs, destiné à la construction du bâtiment de l'«espace de quartier» abritant divers équipements publics dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N ^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;	
– un crédit de 499 800 francs destiné à la participation financière de la Ville de Genève pour l'utilisation des locaux construits par un tiers et destinés au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés dans le périmètre cité ci-dessus;	
– un crédit de 358 200 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour les locaux de l'espace habitants et la ludothèque situés dans le périmètre cité ci-dessus;	
– un crédit de 110 000 francs destiné au mobilier et équipements pour le restaurant scolaire situé dans le périmètre cité ci-dessus;	

- un crédit de 145 700 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour l'espace de vie enfantine situé dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 39 000 francs destiné au mobilier et équipements pour les locaux du SEVE situés dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 170 000 francs destiné aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment de l'«espace de quartier», situés dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 147 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier», situé dans le périmètre cité ci-dessus;
- un crédit de 307 800 francs destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et situés dans le périmètre cité ci-dessus (PR-636 A) 6910

5.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Christiane Olivier, Martine Sumi, Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M^{mes} Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Alexandra Rys, MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexis Barbey, M^{mes} Laetitia Guinand, Danièle Magnin, Catherine Buchet-Harder et M. Jacques Hämmerli, renvoyée en commission le 16 septembre 2008, intitulée: «Gouverner c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!» (M-802 A)..... 6922

5.c) Projet d'arrêté du 12 mai 2009 de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier» (PA-97) 6931

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 3 627 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de 52 véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche 2007/2008) (PR-659 A) 6956

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 202 000 francs, porté à 3 318 860 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue Cité-de-la-Corde-rie 10, sur les parcelles N^{os} 507 et 2670, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-663 A) 6970
8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 décembre 2008 en vue de l'ouverture de quatre crédits d'un montant total de 13 390 100 francs, à savoir:
- un crédit brut de 12 878 600 francs, subventionné par l'Office fédéral de la protection de la population au titre de la protection des biens culturels et financé pour le solde par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la construction de la 5^e étape des Conservatoire et Jardin botaniques (extension de l'herbier, espaces d'accueil du public et buvette-restaurant) situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit brut de 122 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à l'équipement informatique de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit brut de 307 300 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et matériel d'exploitation de l'extension de l'herbier et des nouveaux espaces d'accueil du public situés au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit brut de 82 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au déplacement des collections vers la nouvelle extension de l'herbier située au chemin de l'Impératrice 1, parcelle 3917, feuille 85, commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-664 A) 6984
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 novembre 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Directions d'écoles: quel report de charges pour les communes?» (QE-300) 6996

10. Propositions des conseillers municipaux	6998
11. Interpellations	6999
12. Questions écrites	6999

La mémorialiste:
Marguerite Conus